

Ordo Iuris et la construction du problème public de l'avortement en Pologne (2016-2020) : de la mobilisation conservatrice à la judiciarisation

Étude des répertoires d'action politico-juridique d'Ordo Iuris

Auteure : Sophie Plapied

Promotrice : Dorota Dakowska

Année académique : 2025-2026

Master : Communication politique internationale et risques
démocratiques (CORIS)

Les opinions exprimées dans ce mémoire sont celles de l’auteure et ne sauraient en aucun cas engager la directrice de mémoire ou les établissements qui co-portent le master CORIS.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements à ma directrice de mémoire, Dorota Dakowska.

Je remercie également mes proches, et en particulier mes parents et Baptiste, pour leur soutien constant.

Mes remerciements vont tout spécialement à Lucyle, Kelly et Thaïs, pour leur présence, leur écoute et leur soutien précieux durant les dernières étapes de la rédaction.

Table des matières

I. Table des matières

I. INTRODUCTION.....	6
II. CADRE CONTEXTUEL :	7
II.1 UN CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE MARQUÉ PAR LA POLARISATION DES ENJEUX DE GENRE.....	8
II.1.1 <i>La société polonaise sous pression : restrictions des financements et délégitimation de l'activisme, polarisation croissante des discours sur le genre.....</i>	8
II.1.2 <i>Le rôle structurant de l'Église catholique et la résurgence des discours anti-genre.....</i>	10
II.2 – L'AVORTEMENT EN POLOGNE : UNE HISTOIRE POLITIQUE ET SOCIALE D'UN ENJEU CONFLICTUEL.....	12
II.2.1 <i>De la transition démocratique au « compromis » de 1993.....</i>	12
II.2.2 <i>2015–2020 : durcissement des restrictions et polarisation accrue.....</i>	13
II.3 – RECONFIGURATION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE EN POLOGNE DEPUIS 2015	16
II.3.1 <i>La Pologne du gouvernement PiS : l'affaiblissement des contre-pouvoirs</i>	16
II.3.2 <i>L'articulation entre État et Église catholique dans la gouvernance conservatrice.....</i>	17
II.3. ORDO IURIS : GENÈSE, POSITIONNEMENT ET INSCRIPTION DANS LE CHAMP CONSERVATEUR POLONAIS	18
II.3.1 <i>Genèse et positionnement idéologique.....</i>	18
II.3.2 <i>Ressources, alliances et réseaux multi-niveaux</i>	20
III. PROBLÉMATIQUE.....	21
IV. CADRE CONCEPTUEL :	23
IV.1. DÉMOCRATIE LIBÉRALE, ILLIBÉRALISME ET IDÉES ANTI-LIBÉRALES	24
IV.2. QUAND LES IDÉES GOUVERNENT : POUVOIR IDÉATIONNEL ET ENTREPRENEURS NORMATIFS.....	25
IV.3. FAIRE PROBLÈME : CONFLITS INTERPRÉTATIFS ET MISE À L'AGENDA	27
IV.4. LE CADRAGE COMME INSTRUMENT DE POUVOIR ET DE LÉGITIMATION	29
V. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	31
V.1. APPROCHE QUALITATIVE INDUCTIVE : LES DYNAMIQUES D'INFLUENCE POLITICO-JURIDIQUE	31
V.2. ÉTUDE DE CAS : LES RÉPERTOIRES D'ACTION POLITICO-JURIDIQUE D'ORDO IURIS	32
V.3. LE <i>PROCESS TRACING</i> : TEMPORALITÉ DE L'ENQUÊTE ET ARTICULATION DES MATÉRIAUX EMPIRIQUES	33
V.4. CORPUS DOCUMENTAIRE, SOURCES DE DONNÉES ET TRIANGULATION.....	36
V.5. RÉFLEXIVITÉ ET CONCLUSION MÉTHODOLOGIQUE	38
VI. RÉSULTATS.....	39
VI.1. LE CADRAGE DISCURSIF DE L'AVORTEMENT PAR ORDO IURIS.....	39
VI.1.1 <i>La moralisation du débat</i>	40
VI.1.2 <i>L'instrumentalisation du langage et des définitions</i>	42
VI.1.3 <i>L'ancrage juridique et constitutionnel.....</i>	45
VI.1.4 <i>La sélectivité des données</i>	47
VI.1.5 <i>Le recours à l'émotion et la construction d'une figure victimaire.....</i>	49
VI.2 LES MÉCANISMES D'INFLUENCE INSTITUTIONNELLE D'ORDO IURIS.....	51
VI.2.1 <i>La capture des institutions nationales : instrumentalisation des outils démocratiques pour imposer un agenda conservateur.....</i>	52
VI.2.2 <i>L'expertise comme ressource organisationnelle.....</i>	54
VI.2.3 <i>Négation, délégitimation, alliances : un triptyque stratégique international.....</i>	56
VI.2.4 <i>La mobilisation sociale : construire l'apparence d'un consentement majoritaire</i>	58
VI.3. ORDO IURIS DANS LA TRAJECTOIRE DE LA DÉCISION K 1/20 : ANALYSE PROCESSUELLE D'UN CHANGEMENT NORMATIF	60
VI.3.1 <i>Antécédents processuels et déclenchement de la séquence juridictionnelle (2016–2019).....</i>	61
VI.3.2 <i>Déploiement des mécanismes d'influence dans la séquence juridico-constitutionnelle (2019–2020).....</i>	64
VI.3.3 <i>Décision K 1/20 : un changement normatif par voie juridictionnelle</i>	67

<i>VI.3.4. Prolongements observables et cristallisation post-décision</i>	69
VI.4 TYPOLOGIE DES RÉPERTOIRES D’ACTION POLITICO-JURIDIQUE D’ORDO IURIS	71
VII. DISCUSSION :	75
VII.1. CONSTRUIRE LE PROBLÈME : CADRAGE MORAL ET PRODUCTION D’UN RÉFÉRENTIEL CONSERVATEUR	77
VII.2. TRADUIRE LE PROBLÈME DANS LE DROIT : EXPERTISE, ARÈNES JURIDICTIONNELLES ET VERROUILLAGE CONSTITUTIONNEL	79
VII.3. CIRCULER ENTRE ARÈNES : ORDO IURIS COMME ACTEUR NON ÉTATIQUE DES TRANSFORMATIONS ILLIBÉRALES	82
VII.4. LES LIMITES	84
VII.5. APPORTS DU MÉMOIRE ET OUVERTURES DE RECHERCHE	86
VIII. CONCLUSION	88
IX. BIBLIOGRAPHIE :	90
X. ANNEXES	96
X.1. ANNEXE 1 : DOCUMENTS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS	96
X.2. ANNEXE 2 : ORDO IURIS :	101
X.3. ANNEXE 3 : ARTICLES DE PRESSE :	105
X.4. ANNEXE 4 : TABLEAU TYPOLOGIE DES RÉPERTOIRES D’ACTION	107

I. Introduction

Depuis la dernière décennie, la Pologne constitue un terrain central d'observation des transformations contemporaines des régimes démocratiques en Europe centrale. Les réformes engagées par les gouvernements successifs du parti Droit et Justice (Prawo i Sprawiedliwość, PiS) ont donné lieu à de nombreux travaux portant sur l'affaiblissement de l'État de droit, la politisation des institutions indépendantes et la reconfiguration des rapports entre pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Dans ce contexte de transformation illibérale, la question de l'avortement s'est progressivement imposée comme l'un des enjeux les plus polarisants du débat public, cristallisant des conflits politiques, sociaux et moraux profonds.

La décision rendue le 22 octobre 2020 par le Tribunal constitutionnel polonais (affaire K 1/20), déclarant anticonstitutionnelle l'interruption volontaire de grossesse en cas d'anomalie fœtale grave, marque un tournant décisif dans la régulation juridique de l'avortement en Pologne. Cette décision, qui a entraîné une restriction drastique de l'accès à l'avortement, a suscité des mobilisations sociales d'ampleur inédite et relancé les débats sur la légitimité démocratique du Tribunal constitutionnel, ainsi que sur les mécanismes ayant rendu possible une telle évolution en dehors d'un vote parlementaire explicite. Si de nombreux travaux ont analysé cette séquence sous l'angle des stratégies gouvernementales ou de la capture institutionnelle, le rôle joué par des acteurs non étatiques dans la construction et la judiciarisation de cet enjeu demeure relativement peu exploré de manière systématique.

C'est dans cette perspective que ce mémoire s'intéresse à l'action de la fondation Ordo Iuris, organisation conservatrice catholique spécialisée dans le plaidoyer, qui s'est imposée comme un acteur central des débats relatifs à l'avortement en Pologne depuis 2016. Dotée d'une expertise juridique reconnue et insérée dans de multiples arènes : politiques, médiatiques, juridictionnelles et transnationales, Ordo Iuris ne se limite pas à relayer les positions du pouvoir en place, mais développe des stratégies propres visant à orienter la définition du problème public de l'avortement et à en stabiliser le traitement juridique. L'étude de cette organisation permet ainsi de dépasser une lecture strictement institutionnelle de la transformation illibérale, en mettant en lumière les interactions entre idées, droit et acteurs non étatiques.

Ce mémoire vise dès lors à répondre à la question de recherche suivante : **comment Ordo Iuris contribue-t-il à la construction et à la judiciarisation du problème public de l'avortement dans la Pologne du PiS jusqu'à la décision du Tribunal constitutionnel K 1/20 ?**

Il s'agit d'analyser les modalités concrètes par lesquelles cette organisation contribue à transformer un conflit social et politique en un enjeu juridiquement stabilisé, en articulant travail idéationnel, cadrage discursif, mobilisation institutionnelle et recours stratégique au droit constitutionnel.

Pour ce faire, le mémoire adopte une approche qualitative, inductive et processuelle, combinant analyse thématique de contenu et process tracing *within-case*. À partir d'un corpus de sources textuelles publiques (documents produits par Ordo Iuris, textes juridiques, décisions juridictionnelles et articles de presse), l'analyse vise à reconstituer les séquences d'action et les mécanismes d'influence mobilisés par l'organisation au fil du temps. L'objectif n'est pas d'établir une causalité exclusive entre l'action d'Ordo Iuris et l'issue juridictionnelle de 2020, mais d'identifier des enchaînements plausibles de mécanismes et de dégager des répertoires d'action politico-juridique caractéristiques de son intervention.

En s'intéressant à la judiciarisation de l'avortement à partir de l'action d'un acteur non étatique conservateur, ce travail entend contribuer aux débats académiques sur l'illibéralisme, la judiciarisation du politique et les rapports entre genre et démocratie. Il montre que les transformations observées ne procèdent pas uniquement de décisions étatiques « par le haut », mais résultent aussi de l'intervention structurée d'organisations capables d'investir durablement le droit comme ressource stratégique de reconfiguration des normes démocratiques.

II. Cadre contextuel :

Ce cadre contextuel vise à situer l'objet d'étude de ce mémoire dans les configurations sociopolitiques, institutionnelles et idéologiques ayant structuré les débats contemporains sur l'avortement en Pologne. Les différentes parties de cette section mettent en évidence la polarisation croissante des enjeux de genre, l'évolution conflictuelle de la régulation de l'avortement, ainsi que les transformations du régime politique polonais dès 2015. C'est pourquoi l'attention est portée sur la recomposition des rapports entre État, institutions

religieuses et acteurs non étatiques conservateurs, dans un contexte marqué par l'affaiblissement des contre-pouvoirs. Ce cadrage permet de comprendre l'environnement dans lequel s'inscrivent les interventions contemporaines sur la question de l'avortement en Pologne, sans préjuger des mécanismes précis par lesquels elles produisent leurs effets.

II.1 Un contexte sociopolitique marqué par la polarisation des enjeux de genre

Depuis la chute du communisme en 1989, la Pologne a connu une transition démocratique marquée par des tensions persistantes entre, d'une part, l'affirmation de valeurs libérales et, d'autre part, le maintien de référents conservateurs et religieux profondément ancrés dans la société. Dans ce contexte, les droits des femmes, particulièrement la question de l'avortement, se sont progressivement imposés comme un enjeu central de polarisation politique et sociale, cristallisant des oppositions durables au sein de l'espace public.

II.1.1 La société polonaise sous pression : restrictions des financements et délégitimation de l'activisme, polarisation croissante des discours sur le genre

Sous le gouvernement Szydło dès 2015, les organisations féministes et pro-droits des femmes sont confrontées à une opposition véhémente organisée par des mouvements conservateurs, mais également à des pressions institutionnelles croissantes.

D'une part, les mécanismes de financement public ont été progressivement reconfigurés au profit d'acteurs alignés sur l'agenda conservateur du gouvernement. L'exemple le plus emblématique est celui de l'Institut national de la liberté (*Narodowy Instytut Wolności*), créé en 2017 par le parti Droit et Justice (PiS). Bien que présenté comme un organe neutre de distribution de fonds destinés à la société civile, cet institut a, dans les faits, redirigé une part significative des subventions vers des organisations pro-gouvernementales, souvent liées à l'Église catholique, au détriment des associations féministes et de défense des droits humains (Wassholm, 2018). À ces contraintes internes s'ajoutent des restrictions financières d'origine internationale. La politique américaine « Protecting Life in Global Health Assistance » (2017), extension de la politique de Mexico, a ainsi conduit à une réduction drastique des fonds alloués aux organisations travaillant sur les droits reproductifs. Cette politique impose aux ONG étrangères recevant des financements américains de s'abstenir de promouvoir, conseiller ou défendre l'avortement, y compris avec des fonds non américains, ce qui a eu pour effet de

limiter l'accès aux services de santé reproductive et de fragiliser les réseaux militants (Conseil des droits de l'homme, 2019). L'usage de la contrainte financière apparaît dès lors comme un instrument central de marginalisation des organisations critiques, caractéristique des modes de gouvernance adoptés par des pouvoirs politiques ultra-conservateurs cherchant à affaiblir toute forme de contre-pouvoir (Peto & Grzebalska, 2016).

D'autre part, les militantes et les organisations féministes sont confrontées à des formes croissantes de délégitimation et de criminalisation de leur activisme. Des campagnes de diffamation, des menaces juridiques et des pressions symboliques contribuent à restreindre leur capacité d'action. Comme le souligne Joanna Maycock, ancienne secrétaire générale du Lobby européen des femmes, cette tendance dépasse largement le cas polonais : « J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement de la Pologne, de la Hongrie ou des pays des Balkans. Le rétrécissement de l'espace [civique] est une tendance générale dans l'UE » (citée dans Wassholm, 2018, p. 35). Les défenseuses des droits des femmes et des minorités sexuelles sont ainsi ciblées par des discours misogynes et homophobes, portés tant par des figures politiques que par des mouvements sociaux conservateurs, qui présentent leurs revendications comme une « idéologie du genre » menaçant l'ordre social et national (Conseil des droits de l'homme, 2019). Cette rhétorique, largement diffusée en Europe de l'Est comme en Amérique latine, repose sur une réactivation de normes patriarcales et religieuses, dans lesquelles le rôle des femmes est prioritairement assigné à la sphère privée, et leur émancipation interprétée comme une menace pour la stabilité familiale et nationale (Kość, 2024). Les campagnes de désinformation et les attaques en ligne constituent un prolongement de ces dynamiques. Souvent orchestrées par des groupes conservateurs et relayées par des médias pro-gouvernementaux, elles visent à discréditer les activistes, à saper leur légitimité publique et à réduire leur capacité de mobilisation collective (Wassholm, 2018).

Ainsi, le rétrécissement de l'espace civique et de remise en cause des acquis démocratiques liés à l'État comprenant la défense des minorités, observable non seulement en Pologne, mais également dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale (Wassholm, 2018). Les organisations de la société civile, en particulier celles engagées dans la défense des droits des femmes et des minorités sexuelles, font face à des pressions croissantes, tant de la part des gouvernements que d'acteurs conservateurs et religieux. Ces évolutions reflètent une tendance transnationale à la restriction des libertés civiques, au sein de laquelle les discours anti-genre et les politiques régressives en matière de droits reproductifs s'articulent autour d'une rhétorique

de défense des valeurs traditionnelles (Conseil des droits de l'homme, 2019). Comme le souligne le Conseil des droits de l'homme, ce constat s'inscrit plus largement dans un contexte de « changements politiques plus vastes, comme la montée du populisme, du fondamentalisme et de l'extrémisme violent. Ces dernières années, on a vu se multiplier de manière inquiétante les discours misogynes, sexistes et homophobes émanant de dirigeants politiques de premier plan et tendant à banaliser la violence [...] » (Conseil des droits de l'homme, 2019 p.6). Ainsi, la polarisation des discours sur le genre s'impose comme un élément central du contexte sociopolitique en Pologne, tout en s'inscrivant dans des dynamiques internationales plus larges, contribuant à la conflictualisation durable des débats relatifs aux droits sexuels et reproductifs des femmes.

II.1.2. Le rôle structurant de l'Église catholique et la résurgence des discours anti-genre

L'influence de l'Église catholique en Pologne ne se limite pas à la sphère religieuse *stricto sensu*. Depuis la transition démocratique, elle constitue un pilier idéologique et politique central, participant activement à la structuration des normes sociales et des débats publics. Comme le souligne Ayoub (2014), l'Église a joué un rôle déterminant dans la construction de l'identité nationale polonaise après 1989, en s'érigeant en garante des valeurs traditionnelles face aux transformations socio-économiques et aux influences extérieures perçues comme menaçantes. Cela a permis à la religion de contribuer à la légitimation d'un ordre social conservateur, au sein duquel les droits des femmes et des minorités sexuelles sont fréquemment présentés comme incompatibles avec la culture nationale (Ayoub, 2014).

Dans ce contexte, les discours dits « anti-genre » se sont progressivement imposés comme un registre central de polarisation morale, mobilisé tant par des partis conservateurs que par des mouvements religieux pour mobiliser leur électorat et justifier des restrictions législatives. L'élaboration d'un ennemi idéologique présenté comme une menace pour la famille traditionnelle et les fondements moraux de la société s'est cristallisée autour du concept d'« idéologie du genre » (« *gender ideology* »), formulé au sein du Vatican puis diffusé dans de nombreux contextes nationaux, dont la Pologne (Peto & Grzebalska, 2016). Ce cadrage permet de présenter les revendications liées à l'égalité de genre et aux droits reproductifs comme contraires à la « loi naturelle » et à l'ordre divin, et contribue ainsi à inscrire ces enjeux dans un registre moral non négociable (Krizsan & Roggeband, 2019). Ces discours s'intègrent plus largement dans une logique de « guerre culturelle » (Hunter, 1991), au sein de laquelle les

avancées en matière de droits humains sont interprétées comme des impositions extérieures, émanant d'élites « décadentes et libérales » ou d'institutions internationales perçues comme étrangères aux traditions nationales (Hunter, 1991; Korolczuk & Graff, 2018). La conflictualité autour du genre dépasse ainsi les seules questions de politiques publiques, pour être reformulée en matière de défense civilisationnelle et identitaire (Conseil des droits de l'homme, 2019).

L'influence de l'Église se manifeste également à travers des mécanismes de pression économique, comme évoqués précédemment. Un exemple marquant de cette dynamique est la suppression des financements publics aux ONG féministes par le Ministère de la Justice polonais en 2016 au profit d'organisations catholiques. Cette décision, justifiée par la nécessité de protéger les « valeurs familiales », illustre la collusion entre l'État et l'Église dans la promotion d'un modèle sociétal fondé sur la famille hétérosexuelle et la maternité comme destin féminin (Peto & Grzebalska, 2016). En effet, l'Église catholique polonaise a historiquement instrumentalisé son capital symbolique pour peser sur les orientations politiques, notamment en matière d'avortement et d'éducation sexuelle (Krizsán & Roggeband, 2019). Plus largement, le christianisme polonais a fait l'objet d'un processus de patrimonialisation, au sens où il a été transformé en un marqueur culturel et politique dépassant largement sa dimension strictement religieuse. Cette instrumentalisation du religieux participe à la légitimation d'un ordre moral conservateur, fondé sur la centralité de la famille traditionnelle, la souveraineté nationale et la protection de la vie dès la conception et érigé en valeurs non négociables.

Ainsi, dans certains contextes politiques, notamment au sein de gouvernements marqués par des logiques populistes ou illibérales, le christianisme fonctionne comme une ressource symbolique permettant de fonder une légitimité alternative à celle des droits humains universels. Comme l'explique Raison du Cleuziou (2020), « le populisme restaure une symbolique sacrale du pouvoir », en s'appuyant sur des références aux « racines chrétiennes » pour justifier des politiques restrictives en matière de genre et de reproduction. Cette fondation théologico-politique du pouvoir, dans laquelle l'autorité politique se réclame d'une légitimité extérieure, ici divine, permet de présenter les restrictions à l'avortement non comme des atteintes aux droits des femmes, mais comme une défense de l'ordre naturel et de la vie (Roy, 2019).

Ces usages politico-religieux du christianisme constituent un arrière-plan essentiel pour comprendre la manière dont certaines politiques publiques sont justifiées et mises en œuvre en

matière de genre et de reproduction. En Pologne, cette configuration idéologique trouve une expression particulièrement visible dans les débats et les évolutions relatives à la régulation de l'avortement. C'est à l'analyse de cet enjeu, envisagé dans sa trajectoire politique et sociale depuis la transition démocratique, que se consacre le chapitre suivant.

II.2 – L'avortement en Pologne : une histoire politique et sociale d'un enjeu conflictuel

L'histoire de l'avortement en Pologne depuis la fin du régime communiste constitue un marqueur central des recompositions politiques, sociales et idéologiques qui traversent le pays. Comme le montrent les travaux de Hall, 2019 et Dakowska, 2017, la régulation de l'interruption volontaire de grossesse n'a jamais relevé d'un simple enjeu de santé publique, mais s'est progressivement imposée comme un objet de conflictualité politique, morale et identitaire, au cœur des débats sur la définition de la nation, des valeurs et des droits dans la Pologne post-1989. Loin de se stabiliser durablement, le cadre juridique et les mobilisations autour de l'avortement ont évolué au gré de séquences de tension récurrentes, inscrites dans une continuité marquée par l'influence durable de l'Église catholique et une polarisation croissante de la société. Dès la transition démocratique, la question de l'avortement apparaît ainsi comme une question centrale des recompositions politiques, structurant durablement les affrontements entre forces conservatrices et mobilisations en faveur des droits reproductifs.

II.2.1. De la transition démocratique au « compromis » de 1993

À la sortie du communisme, la Pologne entre dans une phase de transition démocratique au cours de laquelle de nombreux domaines de l'action publique sont redéfinis. En matière de droits reproductifs, la situation héritée du régime précédent présente un caractère paradoxal : l'avortement y est relativement accessible depuis les années 1950, non pas en raison d'une reconnaissance explicite de l'autonomie des femmes, mais dans une logique pragmatique de santé publique et de contrôle social (Hall, 2019).

Dès 1989, toutefois, cette régulation devient l'objet de débats politiques intenses, dans un contexte marqué par le retour de l'Église catholique au centre de l'espace public et institutionnel, après plusieurs décennies de marginalisation sous le régime communiste (Calkin & Kaminska, 2020). Cependant, selon Hall (2019), la période qui suit immédiatement la transition est d'abord marquée par une tentative de libéralisation partielle de la législation sur

l'avortement, formalisée par une loi adoptée en 1990 autorisant l'avortement sur demande jusqu'à la douzième semaine de grossesse.

Cette orientation est cependant rapidement remise en cause sous l'effet de pressions croissantes exercées par l'institution ecclésiastique, qui tente de peser sur les législateurs pour inscrire la protection de la « vie dès la conception » au cœur du débat public (Hall, 2019). Ces rapports de force aboutissent, en 1993, à l'adoption de la loi dite de « planification familiale », fréquemment qualifiée de « compromis » dans la littérature, mais qui reflète en réalité une victoire des forces conservatrices (Dakowska, 2017). La loi de 1993, encore en vigueur aujourd'hui dans ses grandes lignes, limite l'avortement à trois cas strictement encadrés : danger pour la vie ou la santé de la mère, malformation grave et irréversible du fœtus, ou grossesse résultant d'un acte criminel (viol ou inceste). Ce cadre normatif marque une rupture profonde avec la période précédente et structure durablement les débats ultérieurs relatifs aux droits reproductifs. Les travaux de Hall (2019) et de Dakowska (2017) soulignent que cette réforme s'accompagne d'un climat de culpabilisation des femmes et d'une délégitimation progressive de l'avortement en tant que choix individuel. Plus encore, les conséquences sociales de cette restriction se traduisent notamment par le développement d'avortements clandestins, souvent pratiqués dans des conditions dangereuses pour la santé des femmes (Chelstowska, 2011).

Tandis que les mobilisations féministes demeurent relativement marginales dans les années 1990, des organisations telles que la *Federacja na rzecz Kobiet i Planowania Rodziny* émergent pour dénoncer les effets sanitaires et sociaux de la loi de 1993, posant les bases d'une contestation appelée à perdurer en Pologne (B. Hall, 2019). Ce contexte post-communiste révèle ainsi une tension structurelle entre, d'une part, une volonté d'ancrage dans les valeurs européennes en matière de droits humains et d'égalité de genre et, d'autre part, une résistance conservatrice portée par l'Église et une partie de la classe politique, qui interprète l'avortement comme une menace pour l'ordre moral traditionnel (Bucholc, 2022). Cette dualité ne disparaît pas avec la stabilisation juridique du compromis de 1993, mais constitue au contraire un socle durable des conflits ultérieurs autour de l'avortement en Pologne.

II.2.2. 2015–2020 : durcissement des restrictions et polarisation accrue

Après une période de relative stabilité juridique, marquée par des tentatives ponctuelles de révision de la loi de 1993 sans remise en cause globale de son architecture, la question de

l'avortement connaît une nouvelle phase de politisation intense à partir de 2015. L'accession au pouvoir du parti Droit et Justice constitue un tournant majeur, en inscrivant plus explicitement les enjeux reproductifs au cœur d'un projet politique fondé sur le conservatisme moral, la souveraineté nationale et une alliance assumée avec l'Église catholique.

Sous la direction de Jarosław Kaczyński, le PiS engage ce que plusieurs auteurs qualifient de « révolution conservatrice », visant à restaurer un ordre social structuré autour des valeurs traditionnelles et d'une conception substantielle de la nation (Zalewski, 2016). Dans ce nouveau contexte idéologique, la question de l'avortement devient un marqueur central de la confrontation entre modernité libérale et traditionalisme, tout en servant de levier de mobilisation électorale auprès des segments les plus conservateurs de la société (source).

L'année 2016 constitue un premier moment de rupture majeur. Un projet de loi visant à interdire totalement l'avortement, assorti de sanctions pénales à l'encontre des femmes et des professionnels de santé, est alors porté par l'initiative citoyenne « *Stop Aborcji* » (« Arrêtons l'avortement »), avec le soutien d'organisations ultraconservatrices. Cette initiative suscite une vague de contestation sans précédent. Les « manifestations noires » (*Czarny Protest*), organisées par des collectifs féministes tels que l'*Ogólnopolski Strajk Kobiet* (Grève des femmes polonaises), mobilisent plusieurs centaines de milliers de personnes à travers le pays, marquant une réactivation spectaculaire de la protestation féministe en Pologne (Bucholc, 2022). Face à l'ampleur des mobilisations, le gouvernement renonce à faire adopter le projet dans sa forme initiale. Toutefois, cet épisode ne constitue pas un abandon durable des ambitions restrictives en matière de droits reproductifs. Au contraire, la période qui suit est marquée par un renforcement progressif des obstacles administratifs et juridiques à l'accès à l'avortement légal, contribuant à affaiblir concrètement le compromis de 1993 (B. Hall, 2019; Korolczuk, 2016).

Cette dynamique aboutit à une nouvelle séquence de crise à l'automne 2020, lorsque le Tribunal constitutionnel rend, le 22 octobre, une décision déclarant inconstitutionnelle la clause autorisant l'avortement en cas de malformation grave et irréversible du fœtus. Cette décision, entrée en vigueur en janvier 2021, conduit de facto à l'interdiction de la quasi-totalité des avortements légaux pratiqués en Pologne, en ne laissant subsister que les cas de viol et de danger pour la vie de la mère (Plucinska, 2021).

L'annonce de cette décision provoque une nouvelle vague de protestations d'une ampleur encore supérieure à celle de 2016, avec des mobilisations dans plus de 400 villes et une diversification des modes d'action, incluant des blocages, des sit-ins dans les églises et des actions symboliques visant le pouvoir politique. Ces mobilisations témoignent de la capacité des mouvements féministes polonais à transformer durablement la question de l'avortement en un enjeu politique central, au-delà de sa seule dimension sanitaire (Graff & Korolczuk, 2022). Néanmoins, malgré leur ampleur, ces protestations ne parviennent pas à inverser la trajectoire restrictive engagée depuis 2015.

Les restrictions successives en matière d'avortement ont par ailleurs des répercussions sociales et sanitaires significatives. Elles s'accompagnent notamment d'une augmentation du recours aux avortements clandestins, ainsi que de stratégies de contournement géographiquement et socialement différenciées. Les femmes disposant de ressources économiques suffisantes peuvent se rendre à l'étranger, notamment en Allemagne ou aux Pays-Bas, tandis que les plus précaires se trouvent confrontées à des choix plus risqués pour leur santé (Amnesty International, 2023).

À l'échelle européenne, la décision de 2020 suscite de vives condamnations. Le Parlement européen adopte plusieurs résolutions dénonçant une violation des droits fondamentaux en Pologne. Toutefois, ces réactions se heurtent aux limites des mécanismes de contrainte existants au sein de l'Union européenne, en particulier en raison des logiques de souveraineté nationale en matière de santé reproductive et des équilibres politiques entre États membres (European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights, 2021).

Ainsi, l'évolution de la régulation de l'avortement en Pologne révèle une conflictualité persistante, structurée par des continuités idéologiques fortes et régulièrement réactivée par des séquences de crises politiques et sociales. Depuis la transition démocratique, l'avortement s'est imposé comme un enjeu central des débats sur les valeurs, les droits et l'identité nationale. Ces évolutions ne peuvent être pleinement comprises sans être replacées dans le contexte des transformations politiques et institutionnelles engagées depuis 2015. Le chapitre III examine ainsi la reconfiguration du régime politique polonais, l'affaiblissement des contre-pouvoirs et les nouvelles articulations entre État, institutions et acteurs religieux, qui constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les interventions contemporaines sur la question de l'avortement.

II.3 – Reconfiguration politique et institutionnelle en Pologne depuis 2015

II.3.1 La Pologne du gouvernement PiS : l'affaiblissement des contre-pouvoirs

Depuis 2015, la Pologne connaît une transformation profonde de son régime politique, fréquemment analysée dans la littérature comme un processus de « dé-démocratisation », de « recul démocratique », ou encore de glissement vers un modèle illibéral (Sadurski, 2019) (Grzebalska & Pető, 2018) (Zakaria, 1997). L'arrivée au pouvoir du parti Droit et Justice (*Prawo i Sprawiedliwość*, PiS) marque un tournant dans l'exercice du pouvoir, caractérisé par une remise en cause progressive des principes libéraux de l'État de droit, en particulier l'indépendance des institutions judiciaires et le pluralisme institutionnel.

Les réformes engagées par le PiS dès son accession au pouvoir visent prioritairement à reconfigurer les contre-pouvoirs, notamment à travers une série de modifications législatives affectant le système judiciaire. La Cour constitutionnelle, rebaptisée Tribunal constitutionnel, constitue l'un des premiers terrains de cette reconfiguration. Dès 2015, plusieurs décisions gouvernementales controversées concernent la nomination des juges, la modification des règles de fonctionnement interne et la limitation de la capacité du Tribunal à exercer un contrôle effectif sur l'action du pouvoir exécutif. Ces transformations ont conduit de nombreux observateurs à qualifier l'institution de profondément politisée, voire de partiellement capturée, et cette évolution participe d'un affaiblissement systémique des mécanismes de contrôle démocratique, rendant plus difficile la contestation institutionnelle des politiques publiques controversées (Sadurski, 2019).

Cette reconfiguration institutionnelle ne se limite pas au champ judiciaire. Elle s'inscrit dans un ensemble plus large de transformations affectant les médias publics, l'administration et les modalités de production de la norme juridique. Bozoki et Hegedus (2018) soulignent que le gouvernement polonais adopte une stratégie de « compliance créative » (« *creative compliance* »), consistant à respecter formellement les procédures européennes tout en vidant substantiellement les exigences libérales, notamment en matière de protection des droits fondamentaux (Scheppele, 2018). Cette stratégie permet au PiS de maintenir une apparence de conformité aux standards européens, tout en poursuivant des réformes internes profondément illibérales. L'affaiblissement des contre-pouvoirs transforme ainsi les conditions d'élaboration

des politiques publiques, en réduisant les possibilités de contestation juridique et politique. Dans cette reconfiguration du pouvoir, les enjeux relatifs aux droits reproductifs s'inscrivent non pas comme une exception, mais comme l'un des terrains d'intervention privilégiés. En effet, la capacité des acteurs opposés aux restrictions à mobiliser les institutions juridiques se trouve structurellement limitée par la transformation du cadre institutionnel lui-même. Enfin, cette reconfiguration institutionnelle trouve, par ailleurs, un prolongement essentiel dans les modalités de légitimation idéologique du pouvoir, notamment à travers le renforcement des liens entre l'État et l'Église catholique.

II.3.2. L'articulation entre État et Église catholique dans la gouvernance conservatrice

L'implication de l'Église catholique dans la sphère politique polonaise constitue un trait structurel du paysage institutionnel, qui s'est renforcé depuis l'arrivée au pouvoir du PiS en 2015. Loin de se limiter à une influence morale diffuse, cette relation repose sur une articulation étroite entre pouvoir politique et autorité religieuse, fondée sur une convergence idéologique autour des valeurs traditionnelles, de la famille hétérosexuelle et de la protection de la vie dès la conception (Dakowska, 2017 ; Calkin & Kamińska, 2020).

Dans ce cadre, l'Église joue un rôle central de légitimation symbolique des orientations politiques du PiS. Les réformes engagées par le gouvernement, notamment en matière de droits reproductifs, sont régulièrement présentées comme conformes à la morale chrétienne et à l'identité nationale polonaise. À l'occasion du durcissement de la législation sur l'avortement en 2020, plusieurs évêques polonais ont ainsi soutenu publiquement la décision du Tribunal constitutionnel, en affirmant que la protection de la vie constituait un devoir moral et religieux fondamental (Calkin & Kaminska, 2020). Cette prise de position contribue à inscrire les politiques publiques restrictives dans un registre moral, en les soustrayant partiellement à la délibération démocratique ordinaire. En retour, le gouvernement soutient activement les institutions ecclésiastiques, notamment par l'octroi de subventions publiques, le financement d'écoles catholiques ou encore un accès privilégié aux médias publics (Dakowska, 2017). Cette relation d'interdépendance renforce la position de l'Église comme acteur institutionnel influent, au-delà de son rôle religieux, et consolide son inscription au cœur des dispositifs de pouvoir.

En outre, l'influence de l'Église ne s'exerce pas uniquement de manière indirecte, mais se manifeste également au sein même des processus d'élaboration des normes où des

représentants ecclésiastiques siègent ou interviennent dans les travaux de commissions parlementaires, en particulier sur les questions relatives à la famille, à l'éducation sexuelle et à l'avortement. De la sorte, les prises de position officielles de la Conférence épiscopale polonaise, qualifiant l'avortement de « crime contre la vie », constituent un cadre normatif de référence mobilisé dans les débats législatifs (Bucholc, 2022).

En outre, par le biais de son réseau paroissial, de ses médias, tels que *Radio Maryja*, et de ses campagnes pastorales, l'Église catholique joue un rôle important dans la structuration de l'opinion publique. Elle contribue à diffuser des discours opposés à l'avortement et aux droits des femmes, souvent formulés en matière de défense de la famille et de lutte contre des « idéologies étrangères » (Graff & Korolczuk, 2021; Korolczuk & Graff, 2018). D'ailleurs, à l'approche de décisions politiques majeures, notamment en 2020, des prêches et des lettres pastorales ont appelé explicitement les fidèles à soutenir les orientations gouvernementales, renforçant la mobilisation conservatrice à l'échelle nationale (Gwiazda, 2023). Comme le souligne Dakowska (2017), cette collusion entre pouvoir politique et autorité religieuse contribue à transformer des revendications idéologiques en politiques publiques effectives, tout en marginalisant les voix dissidentes, qu'elles soient féministes, libérales ou progressistes.

En somme, avec l'arrivée au pouvoir du PiS, la Pologne connaît un affaiblissement systématique des contre-pouvoirs (judiciaire, médiatique, pluraliste), tandis que l'alliance entre État et Église catholique offre un cadre idéologique favorable aux acteurs conservateurs. Ordo Iuris, créée en 2013, s'inscrit dans ce paysage institutionnel et idéologique reconfiguré, où son expertise juridique et ses réseaux transnationaux lui permettent de jouer un rôle clé dans la production de normes restrictives. La partie suivante explorera donc comment cette reconfiguration politique et institutionnelle a rendu possible l'émergence et l'influence d'Ordo Iuris, en analysant les mécanismes d'affaiblissement démocratique, l'articulation État-Église, et le positionnement stratégique de la fondation au sein du champ conservateur polonais.

II.3. Ordo Iuris : genèse, positionnement et inscription dans le champ conservateur polonais

II.3.1. Genèse et positionnement idéologique

L'institut Ordo Iuris pour la culture juridique est officiellement créée en 2013 à Varsovie, sous l'égide de la Fondation pour l'éducation sociale et religieuse *Fr. Piotr Skarga*.

Elle se présente comme un think tank juridique dont la mission déclarée est de promouvoir « la culture juridique et l’héritage spirituel polonais », ainsi que de défendre la « vie humaine, la famille et la liberté de conscience » (Ordo Iuris, 2020, cité dans Gwiazda, 2023, p. 646). À travers cette auto-présentation, l’organisation revendique un rôle d’expertise juridique s’appuyant sur une vision conservatrice de l’ordre social et moral.

L’émergence d’Ordo Iuris s’inscrit dans un contexte politique et idéologique marqué par la montée en puissance du parti Droit et Justice (*Prawo i Sprawiedliwość*, PiS) et par la structuration, depuis les années 2010, de réseaux conservateurs cherchant à redéfinir les normes juridiques et sociales en Pologne et plus largement en Europe. L’institut s’insère ainsi dans une configuration plus large d’organisations, de fondations et de médias conservateurs participant à la diffusion de référentiels centrés sur la souveraineté nationale, la famille traditionnelle et la critique du libéralisme culturel (Zalewski, 2020 ; Coman, Behr & Beyer, 2021). Plus encore, les membres et proches d’Ordo Iuris entretiennent des relations étroites avec les cercles politiques conservateurs, en particulier avec le PiS, certains occupant des fonctions de conseil ou participant à l’élaboration de propositions normatives (Graff & Korolczuk, 2022). En effet, Ordo Iuris se distingue par une forte valorisation de l’expertise juridique. L’institut produit régulièrement des rapports, analyses et avis juridiques portant sur des questions liées aux droits humains, à la famille ou à la bioéthique. Ces circulations entre sphère associative, expertise juridique et champ politique contribuent à situer Ordo Iuris à l’interface entre organisations non-gouvernementales conservatrices et sphères institutionnelles.

Sur le plan idéologique, l’organisation s’appuie sur un double héritage. D’une part, elle mobilise la tradition catholique polonaise, profondément ancrée dans l’identité nationale depuis la chute du communisme. D’autre part, elle s’inscrit dans une circulation transnationale de modèles juridiques conservateurs, inspirés notamment de certaines organisations européennes et nord-américaines actives dans la défense d’un ordre moral conservateur, structuré autour de normes traditionnelles relatives à la famille, au genre et à la sexualité (Kuhar & Paternotte, 2017). Cette double inscription contribue à structurer le positionnement d’Ordo Iuris dans le champ conservateur, à la fois national et international.

II.3.2. Ressources, alliances et réseaux multi-niveaux

Le financement d'Ordo Iuris provient principalement de dons privés et de soutiens internationaux, bien que les détails précis de ses sources de revenus demeurent en grande partie opaques (Gwiazda & Minkova, 2024). Les travaux de Neil Datta (2021), spécialiste des mouvements anti-genre, également directeur exécutif et fondateur du *Forum parlementaire européen sur les droits sexuels et reproductifs* (EPF), mettent en évidence l'existence de flux financiers considérables s'élevant à plusieurs dizaines de millions de dollars américains. Ces montants sont destinés à soutenir des organisations conservatrices actives dans la contestation des droits reproductifs et sexuels, souvent désignées dans la littérature comme relevant du « mouvement anti-genre » (Graff & Korolczuk, 2022).

Dans son rapport *La partie émergée de l'iceberg* (2021), Neil Datta identifie au moins quatorze bailleurs de fonds majeurs impliqués à l'échelle européenne. Parmi eux, l'organisation internationale Tradition, Famille et Propriété (TFP) occupe une place centrale. Qualifiée de « mobilisation pseudo-catholique d'extrême droite », la TFP apparaît comme le deuxième plus important contributeur financier du mouvement anti-genre en Europe, concentrant une part significative de ses soutiens en France et en Pologne (Datta, 2021, p. 33–38). Ce réseau, historiquement lié à des cercles cléricaux et aristocratiques, agit non seulement comme bailleur de fonds, mais également comme structure de coordination idéologique et stratégique (Baudriller, 2010). En Pologne, plusieurs organisations conservatrices, dont Ordo Iuris, entretiennent des liens étroits avec la TFP. Et ces relations ne se limitent pas à un soutien financier ponctuel, mais s'inscrivent dans une logique plus durable de filiation organisationnelle et de coordination des campagnes. Comme le souligne Neil Datta, les organisations affiliées à la TFP fonctionnent selon un mode de structuration fragmenté, qui leur confère l'apparence d'entités distinctes, tout en reposant sur une coordination et une orientation communes (Datta, 2021).

Outre la TFP, Ordo Iuris entretient également des liens avec d'autres organisations conservatrices européennes et américaines, telles que Alliance Defending Freedom (ADF), CitizenGo ou encore le European Center for Law and Justice (ECLJ) (Kuhar & Paternotte, 2017 ; Gwiazda & Minkova, 2024). Ces alliances constituent à la fois des sources de financement, de soutien logistique et de légitimation idéologique, permettant à Ordo Iuris de s'insérer durablement dans un espace transnational de promotion du conservatisme anti-genre (Graff & Korolczuk, 2022).

Ce faisant, cette inscription transnationale confère à l'organisation une capacité d'action nettement supérieure à celle de nombreuses ONG féministes locales. Elle favorise non seulement l'accès à des ressources matérielles et symboliques, mais aussi une circulation active de cadres discursifs et juridiques. Ordo Iuris participe ainsi à des conférences, séminaires et formations réunissant des homologues européens et nord-américains, au sein desquels sont échangés des arguments juridiques, des techniques de lobbying et des stratégies médiatiques (Kuhar & Paternotte, 2017). À titre d'exemple, les arguments développés par l'Institut contre la Convention d'Istanbul en Pologne ont été repris et adaptés par des organisations similaires en Hongrie, en Slovaquie ou en Bulgarie, contribuant à la diffusion d'un contre-modèle normatif opposé aux valeurs libérales et progressistes (Gwiazda & Minkova, 2024).

Pris dans leur ensemble, les éléments développés dans ce cadre contextuel mettent en lumière une configuration marquée par la convergence de dynamiques idéologiques, institutionnelles et politiques autour des enjeux de genre et de reproduction en Pologne. La polarisation durable des débats, la conflictualité récurrente autour de l'avortement et la reconfiguration du régime politique depuis 2015 constituent un arrière-plan structurant pour l'action publique dans ce domaine. L'affaiblissement des contre-pouvoirs et l'articulation étroite entre pouvoir politique et autorité religieuse contribuent à redéfinir les conditions de production et de contestation des normes juridiques relatives à l'avortement. Dans ce contexte, des acteurs non étatiques conservateurs tels qu'Ordo Iuris trouvent des opportunités spécifiques pour investir les arènes juridiques, institutionnelles et médiatiques.

III. Problématique

Depuis la transition démocratique de 1989, la Pologne est traversée par des tensions durables autour des enjeux de genre et de reproduction. Loin de s'atténuer avec la consolidation du régime démocratique, ces conflits se sont progressivement intensifiés, jusqu'à faire de l'avortement l'un des principaux foyers de polarisation politique, sociale et morale. Comme l'a montré la partie contextualisation, cette conflictualité trouve son origine dans l'héritage post-communiste, le rôle structurant de l'Église catholique et les transformations institutionnelles engagées depuis l'arrivée au pouvoir du parti Droit et Justice (PiS) en 2015.

Les transformations du cadre juridique de l'avortement — en particulier le durcissement progressif des restrictions à partir de 2016, culminant avec la décision du Tribunal constitutionnel de 2020 — sont le plus souvent interprétées comme l'expression d'un affaiblissement des principes démocratiques, voire comme le symptôme d'un tournant illibéral impulsé par les élites gouvernementales ultra-conservatrices. Si cette grille de lecture met à juste titre en évidence l'érosion des contre-pouvoirs institutionnels et la politisation croissante du droit constitutionnel, elle tend néanmoins à appréhender ces évolutions principalement à travers l'action de l'État, en reléguant au second plan le rôle joué par des acteurs non étatiques dans ces dynamiques. Or, ce travail suggère l'étude des restrictions en matière de droits reproductifs comme ne résultant pas uniquement de décisions étatiques prises ex nihilo. Elles s'inscrivent dans des processus plus longs de construction du problème public de l'avortement, marqués par un déplacement progressif du débat politique vers l'arène juridique, et par l'intervention d'organisations conservatrices structurées capables d'articuler discours, expertise juridique et stratégies d'influence.

Dans ce paysage, la fondation Ordo Iuris occupe une position singulière. Créée peu avant l'arrivée au pouvoir du PiS, dotée d'une expertise juridique revendiquée et insérée dans des réseaux conservateurs transnationaux, l'organisation se situe à l'interface entre société civile, champ juridique et sphère politique. Les travaux existants, notamment ceux d'Alicja Curanović (2021), ont montré que son action ne se limite pas à des prises de position idéologiques, mais repose sur des mécanismes d'intervention structurés transnationaux. Toutefois, ces analyses laissent en partie ouverte la question de ses modalités d'action concrètes dans le contexte polonais et de son rôle spécifique dans la trajectoire récente de la judiciarisation de l'avortement.

Dès lors, une lacune persiste dans la littérature : celui des processus par lesquels un acteur non étatique conservateur parvient à s'inscrire durablement dans la définition, la légitimation et la judiciarisation d'un enjeu aussi conflictuel que l'avortement, dans un contexte de polarisation sociale et de transformation du régime démocratique. Cette perspective est d'autant plus centrale que l'avortement, en tant que droit reproductif, s'inscrit historiquement dans une conception libérale des droits fondamentaux, aujourd'hui remise en cause.

Ce mémoire vise ainsi à analyser comment Ordo Iuris intervient dans la construction du problème public de l'avortement en Pologne et comment ses actions contribuent à transformer

un enjeu socialement conflictuel en un objet juridiquement stabilisé, notamment par le recours au droit constitutionnel.

La question de recherche est la suivante :

Comment Ordo Iuris contribue-t-il à la construction et à la judiciarisation du problème public de l'avortement dans la Pologne du PiS ?

Pour y répondre, ce mémoire s'intéresse aux cadres discursifs promus par l'organisation, aux stratégies d'influence et aux répertoires d'action qu'elle mobilise, ainsi qu'aux interactions entre ses interventions et les évolutions du contexte politique et institutionnel polonais. Dans un contexte de transformation démocratique de l'État polonais et de polarisation des enjeux de genre, il s'agit de s'intéresser aux mécanismes déployés par un acteur conservateur non étatique, en l'occurrence Ordo Iuris, pour influencer les politiques.

IV. Cadre conceptuel :

Les transformations contemporaines des régimes démocratiques vers ces formes hybrides ne se comprennent pas uniquement à l'aune des réformes institutionnelles ou des recompositions partisans. Elles s'inscrivent aussi dans des dynamiques idéationnelles et discursives qui reconfigurent les cadres de légitimité de l'action publique et les frontières du débat démocratique. Dans ces reconfigurations démocratiques, tendant à l'illibéralisme, l'évolution des régimes dépend étroitement de l'action d'acteurs organisés qui contribuent à produire, diffuser et stabiliser des cadres normatifs alternatifs. Ces changements sont donc issus d'un processus graduel, au croisement d'idées, d'acteurs et de pratiques.

Cette partie propose un cadre conceptuel destiné à éclairer le rôle de ces acteurs dans la redéfinition des normes légitimes de l'action publique, en articulant les apports sur les transformations démocratiques, la circulation et la légitimation des idées et la construction des problèmes publics.

IV.1. Démocratie libérale, illibéralisme et idées anti-libérales

La démocratie libérale constitue un cadre normatif central pour analyser les transformations politiques contemporaines en Europe. Elle est généralement définie comme un régime fondé sur le pluralisme, l'État de droit, la séparation des pouvoirs et la protection des libertés fondamentales (Rawls, 1996). Sur le plan de l'organisation des institutions politiques et des relations gouvernants-gouvernés, l'idéal démocratique repose sur quatre grands principes idéologiques de gouvernement représentatif tels que développés par Manin (date) : le mode électif de délégation de l'autorité, l'indépendance des gouvernants, la libre opinion et la publicité des décisions. Toutefois, depuis les années 2010, plusieurs gouvernements démocratiques connaissent un affaiblissement de ces principes, tout en maintenant certaines procédures formelles, telles que les élections (Levitsky & Way, 2010 ; Coman, Behr & Beyer, 2021). C'est ce qu'à l'origine Zakaria (1997) a nommé la « démocratie illibérale », renvoyant à des configurations politiques où les mécanismes électoraux coexistent avec un délitement progressif des contre-pouvoirs, une restriction des libertés civiles et une concentration accrue du pouvoir exécutif. Ces configurations prennent parfois la qualification de « régimes hybrides », combinant des éléments formels de la démocratie représentative avec des pratiques autoritaires ou illibérales Bozóki et Hegedűs (2018). Levitsky et Way (2010) les qualifient, eux, de régimes de « compétition autoritaire », caractérisés par le maintien d'élections pluralistes dans un contexte de déséquilibre structurel des règles du jeu au profit des gouvernants. Cette hybridité souligne le caractère graduel et processuel des transformations démocratiques, qui ne relèvent ni d'une rupture autoritaire franche ni du maintien intact du modèle démocratique libéral.

La littérature récente invite cependant à ne pas appréhender l'illibéralisme uniquement comme une dérive institutionnelle ou une stratégie opportuniste des gouvernants. Les travaux de Coman et Volintiru (2021) soulignent la centralité des idées anti-libérales dans ces transformations. Ces idées renvoient à un répertoire discursif hétérogène regroupant l'ensemble « des idées qui contestent la démocratie libérale et ses caractéristiques principales » (Coman & Volintiru, 2021, p. 4). Elles forment des ensembles narratifs structurés, composés de diagnostics, de valeurs, de récits causaux et de stratégies de légitimation. Par ailleurs, la diffusion de ces idées s'inscrit dans des contextes où le consensus libéral demeure historiquement fragile. Ainsi, Blokker (2021) montre que, dans de nombreuses démocraties post-communistes, le libéralisme constitutionnel s'est souvent imposé comme un projet élitare,

juridiquement stabilisé, mais socialement inachevé. Cette légitimité partielle du cadre libéral contribue à rendre réceptifs certains segments de l'espace politique à des récits contestant l'universalité des droits, la neutralité du droit et la primauté du pluralisme normatif. Coman et Volintiru (2021) rapprochent ces idées de ce que Stone (1989) désigne comme des *causal stories*. Ceux-ci sont des récits causaux qui attribuent les crises sociales et politiques à des acteurs identifiés, tels que les élites libérales, les institutions supranationales ou la diffusion de valeurs progressistes, notamment en matière de droits des minorités ou d'égalité de genre.

Enfin, Coman, Behr et Beyer (2021) montrent que l'illibéralisme affecte simultanément le *polity*, à travers la remise en cause des équilibres constitutionnels, le *politics*, via la recomposition des coalitions d'acteurs et la captation des institutions, et les *policies*, par l'adoption de politiques publiques restrictives justifiées au nom de valeurs nationales ou morales. De la sorte, cette lecture multisaculaire invite à analyser conjointement les discours, les configurations institutionnelles et les instruments juridiques mobilisés dans les processus de transformation démocratique. D'ailleurs, dans le prolongement de cette approche, Albert (2018) propose le concept de *constitutional dismemberment* pour désigner les transformations constitutionnelles qui, sans abolir formellement la Constitution, en altèrent progressivement les principes fondamentaux. Cette perspective permet de penser l'illibéralisme non seulement comme une réforme institutionnelle, mais comme un travail interprétatif sur le droit, par lequel certaines normes constitutionnelles sont hiérarchisées, redéfinies ou vidées de leur portée libérale tout en conservant l'apparence de la légalité.

Ordo Iuris, en tant que think tank juridique, constitue un acteur capable de produire, diffuser et institutionnaliser des idées antilibérales dans différentes arènes politiques, juridiques et médiatiques. Il convient dès lors d'identifier les implications de ces acteurs à travers les procédés idéationnels qu'ils mobilisent.

IV.2. Quand les idées gouvernent : pouvoir idéationnel et entrepreneurs normatifs

Les idées anti-libérales ne relèvent pas uniquement du registre discursif. Elles constituent des ressources centrales de l'action politique, capables de structurer la définition des problèmes publics et d'orienter les solutions jugées légitimes. La littérature souligne ainsi le rôle performatif des idées dans les processus de changement politique (Stone, 1989 ;

Carstensen & Schmidt, 2018 ; Coman, Behr & Beyer, 2021). Dans cette perspective, l'attention se déplace vers les acteurs qui mobilisent ces idées, les investissent stratégiquement et contribuent à leur diffusion et à leur institutionnalisation au sein de différentes arènes. Certains acteurs apparaissent ainsi comme de véritables entrepreneurs d'idées capables de transformer des positions idéologiques en catégories d'action publique légitimes (Berman, 2013). Leur rôle ne consiste pas uniquement à produire des discours, mais aussi à articuler récits, expertises et ressources institutionnelles afin de rendre certaines interprétations du monde social politiquement recevables.

Carstensen et Schmidt (2018) proposent le concept de pouvoir idéationnel (*ideational power*), entendu comme la capacité des acteurs à influencer les croyances normatives et cognitives d'autrui. Ce pouvoir peut prendre plusieurs formes : un pouvoir de persuasion, lorsqu'il s'agit de convaincre ; un pouvoir de domination, lorsque certaines idées s'imposent comme évidentes ou indiscutables ; et un pouvoir de résistance, lorsque des acteurs mobilisent des cadres alternatifs pour contester un ordre établi.

De son côté, Möller (2018) désigne par *destituent power* le processus par lequel les acteurs anti-libéraux s'attachent à affaiblir la légitimité des institutions existantes, sans pour autant formuler un projet institutionnel alternatif, fragilisant les repères normatifs et institutionnels existants au profit d'une reconfiguration plus favorable à leur influence. De plus, Buzogány et Varga (2021) prolongent cette analyse en mettant en lumière le rôle des *thought collectives*, c'est-à-dire des réseaux de production intellectuelle composés de think tanks, de fondations, d'universitaires et d'experts. Ces collectifs participent à l'élaboration de *public philosophies* (Mehta, 2010), entendues comme des cadres normatifs redéfinissant le rôle de l'État, de la famille et des droits individuels, et contribuent à la traduction d'idées anti-libérales en propositions juridiques et politiques mobilisables dans différentes arènes institutionnelles. Les idées anti-libérales circulent ainsi à travers des réseaux transnationaux d'acteurs conservateurs participant à la constitution de ce que Coman et al. (2021) qualifient d'« internationale illibérale », opposant la souveraineté nationale à l'universalité des droits.

En outre, Tilly (1986) définit les répertoires d'action comme des ensembles relativement stabilisés de modes d'intervention collective, historiquement constitués, à travers lesquels les acteurs cherchent à faire valoir leurs revendications et à peser sur les rapports de pouvoir. Appliquée aux logiques illibérales, cette approche permet de saisir comment des organisations non étatiques, telles que des think tanks, des fondations juridiques, dont Ordo Iuris ou des

associations militantes, mobilisent des répertoires spécifiques combinant production d'expertises, recours au droit, interventions dans l'espace public et stratégies de légitimation normative. Ces répertoires ne se réduisent pas à des formes de mobilisation protestataire, mais incluent des pratiques institutionnalisées visant à influencer durablement la définition des normes légitimes de l'action publique. L'anti-libéralisme contemporain apparaît ainsi moins comme une simple critique idéologique que comme un registre structurant de redéfinition des priorités politiques et des normes légitimes de l'action publique.

De plus, ces nouveaux narratifs reposent fréquemment sur une forte dimension symbolique et morale. Raison du Cleuziou (2020) et Eatwell et Goodwin (2018) montre que, dans les contextes de national-populisme, le christianisme tend à être patrimonialisé, c'est-à-dire réinvesti comme une ressource culturelle et identitaire plutôt que comme une foi relevant de la sphère privée. Cette patrimonialisation permet de fonder une légitimité politique alternative aux droits humains universels, en invoquant un ordre moral présenté comme transcendant ou fondé sur une « loi naturelle ». Ces registres moraux constituent alors des ressources mobilisables par les acteurs conservateurs, tels que Ordo Iuris, pour naturaliser leurs cadrages et renforcer leur pouvoir idéationnel. Les décisions publiques apparaissent ainsi non comme des choix politiques discutables, mais comme l'expression d'un ordre moral supposé immuable.

À partir de cette compréhension de l'importance du rôle des entrepreneurs d'idées, il convient de s'intéresser à la manière dont ces ressources s'intègrent dans la construction de certains enjeux comme problèmes publics légitimes.

IV.3. Faire problème : conflits interprétatifs et mise à l'agenda

La notion de problème public occupe une place centrale dans l'analyse des politiques publiques. Elle permet de comprendre comment certaines situations accèdent au statut d'enjeux légitimes de l'action collective, tandis que d'autres demeurent invisibles ou reléguées à la sphère privée. Selon Charles O. Jones (1977), un problème public émerge lorsque des acteurs sociaux, institutionnels ou médiatiques identifient une situation comme nécessitant une intervention collective. Cette définition implique une construction sociale : un enjeu n'est pas intrinsèquement public, mais devient tel à travers des processus de mise à l'agenda, de cadrage

et de légitimation (Cobb & Elder, 1972). Ainsi, la transformation d'un enjeu privé en problème public dépend de mécanismes discursifs, organisationnels et institutionnels qui en font un objet de débat et d'action politique. De la sorte, cette approche met en évidence le caractère fondamentalement conflictuel de la définition des problèmes publics, puisque différents acteurs cherchent à imposer leur interprétation d'une situation, à en définir les causes et à orienter les solutions jugées appropriées. La construction d'un problème public ne relève donc pas d'un processus linéaire, mais d'une dynamique instable, marquée par des cadrages concurrents et des rapports de pouvoir asymétriques.

Aussi, les limites des modèles séquentiels classiques de l'action publique (Jones, 1970 ; Hayes, 2014) ont été soulignées par plusieurs auteurs tels que March et Olsen (1972), à travers le *garbage can model*, où ils insistent sur le caractère contingent et non linéaire des décisions publiques, résultant du couplage variable entre problèmes, solutions et acteurs dans un contexte d'« anarchie organisée ». De même, Easton (1957) met en évidence l'importance des boucles de rétroaction, par lesquelles les mobilisations sociales et les réactions institutionnelles peuvent infléchir, sans nécessairement inverser, les trajectoires décisionnelles. Appliquée aux enjeux de santé reproductive, cette perspective permet de saisir pourquoi des questions, telles que l'avortement, donnent lieu à des définitions concurrentes et instables. À ce titre, Gardon, Gautier et Le Naour (2020) établissent que la santé reproductive constitue un terrain particulièrement conflictuel de construction des problèmes publics, situé à l'intersection de savoirs médicaux, de normes morales, de droits individuels et de rapports de genre. Ainsi, ces travaux soulignent que la définition d'un problème public dépend de cadres interprétatifs concurrents, dont la domination varie selon les contextes institutionnels et politiques. En effet, Bozóki et Hegedűs (2018) font ressortir que, dans les régimes hybrides ou illibéraux, l'agenda politique conserve une apparence de pluralisme tout en étant, dans les faits, étroitement contrôlé au bénéfice de coalitions proches du pouvoir exécutif. Dans cette perspective, la conflictualité inhérente à la définition des problèmes publics confère au cadrage un rôle central dans les processus de pouvoir et de légitimation.

IV.4. Le cadrage comme instrument de pouvoir et de légitimation

Le concept de cadrage (*framing*) constitue un outil analytique central pour comprendre la manière dont les problèmes publics sont construits et légitimés. En effet, développé à l'intersection de la psychologie cognitive, de la sociologie des mouvements sociaux et des études médiatiques, le cadrage permet d'éclairer les mécanismes par lesquels des organisations comme Ordo Iuris transforment des questions complexes – telles que l'avortement – en problèmes publics moralisés, tout en légitimant des restrictions juridiques et sociales. Les théories du cadrage, bien que diversifiées, s'articulent autour de trois approches théoriques principales non exclusives : cognitive, constructionniste et critique (Kahneman & Tversky, 1981; Mucchielli & Noy, 2005; D'Angelo, 2002)¹.

Dans cette recherche, le cadrage est appréhendé principalement à partir des approches constructionnistes et critiques. Issues de la sociologie de Bateson (1972) et Goffman (1974), celles-ci se sont développées autour de l'analyse des processus par lesquels les acteurs sociaux construisent des cadres interprétatifs ou “cadres d'expérience” pour donner sens à la réalité, ainsi qu'aux rapports de pouvoir impliqués dans leur production et leur diffusion (Goffman, 1974 ; Gamson & Modigliani, 1989 ; Hébert & Giasson, 2024). Ces approches permettent de comprendre comment certains cadrages parviennent à s'imposer comme dominants, en marginalisant ou en disqualifiant les interprétations concurrentes. Elles invitent ainsi à analyser le cadrage non comme un simple outil communicationnel, mais comme un mécanisme de

¹ L'approche cognitive, issue de la psychologie, étudie principalement les effets du cadrage sur la formation des opinions individuelles (Hébert & Giasson, 2024) Borah (2011) Chong et Druckman (2007). Les travaux de Hébert et Giasson (2024) rappellent, d'ailleurs, que l'efficacité des cadres dépend largement de leurs capacités à s'inscrire dans des systèmes de valeurs préexistants, ce qui explique en partie le succès des discours anti-avortement dans une société polonaise où l'Église catholique conserve une influence majeure, malgré le déclin des pratiques religieuses (Vatican News, 2021, cité dans Reckelbus, 2023, p. 20). De ce fait, le recadrage de l'avortement comme une menace pour l'ordre naturel s'appuie entre autres sur la *Matka Polka* (la « Mère Polonaise »), symbole de sacrifice et de dévouement familial. Ce cadrage participe d'une logique plus large de restauration d'un ordre moral traditionnel et d'essentialisation des rôles de genre, où les femmes sont avant tout définies à travers leur fonction maternelle (Gwiazda, 2021, p. 650 ; Yann Raison du Cleuziou (2020)).

pouvoir participant à la structuration stratégique et durable des débats publics, en particulier dans des contextes fortement polarisés.

Entman (1993, p. 52) définit le cadrage comme le fait de « sélectionner certains aspects d'une réalité perçue et de les rendre plus saillants dans un texte communicatif, de manière à promouvoir une définition du problème, une interprétation causale, une évaluation morale et/ou une recommandation de traitement ». Cette définition illustre le caractère fondamentalement sélectif et orienté du cadrage, qui ne se contente pas de décrire la réalité, mais contribue activement à en structurer le sens. Aussi, Entman distingue deux phases complémentaires au sein du cadrage : le *frame building*, soit la construction des cadres par les acteurs politiques et médiatiques, et le *frame setting*, leur réception par le public. Dans le cas polonais, le *frame building* est largement dominé par les acteurs conservateurs, qui bénéficient d'un accès privilégié aux médias publics et aux institutions étatiques. En ce sens, Hänggli (2012) souligne que la visibilité et la diffusion d'un cadrage dépendent étroitement des ressources organisationnelles et institutionnelles des acteurs qui le portent. C'est pourquoi, le cadrage stratégique des politiques publiques, émanant d'acteurs proches des centres décisionnels, tend à être plus influent que le cadrage médiatique, en particulier dans des contextes où le pluralisme informationnel est restreint (Entman (2004). Ordo Iuris, en tant qu'acteur proche du parti Droit et Justice (PiS), dispose ainsi d'une capacité particulière à imposer ses interprétations dans l'espace public, notamment grâce à son expertise juridique et à ses connexions avec les élites politiques. Cette domination se traduit par une asymétrie dans la visibilité des cadres, symptôme d'une réduction de l'espace de délibération démocratique. Tandis que les arguments pro-choix sont souvent relégués à la marge des débats médiatiques, les cadres anti-choix, portés par des acteurs institutionnalisés, bénéficient d'une audience bien plus large (Reckelbus, 2023, p. 40).

Enfin, à l'ère numérique, les stratégies de cadrage se déploient également dans des arènes en ligne, à travers l'usage de slogans, de mots-clés et de dispositifs communicationnels simplificateurs (Hemphill, Culotta & Heston, 2013 ; Liu et al., 2019). Ces dispositifs contribuent à polariser les débats et à renforcer des oppositions binaires entre des catégories irréconciliables. Cette réduction de la complexité des enjeux à des registres moraux facilement mobilisables étouffe l'expression de positions intermédiaires ou nuancées. Cette dimension est particulièrement saillante dans le cas d'acteurs anti-choix, comme Ordo Iuris, dont les cadres discursifs s'appuient sur une rhétorique de la victimisation où le fœtus est présenté comme une

« vie innocente » menacée, ainsi que sur la diabolisation des partisans du droit à l'avortement, accusés de promouvoir une « culture de la mort » (Chelstowska, 2011, p. 102).

En conclusion, cette partie a posé les principaux repères théoriques permettant d'appréhender les transformations démocratiques contemporaines comme des processus graduels, structurés par l'interaction entre idées, acteurs et pratiques. En mobilisant les notions d'illibéralisme, de pouvoir idéationnel, de récits causaux, de répertoires d'action et de cadrage, elle met en évidence le rôle central d'acteurs organisés dans la redéfinition des normes légitimes de l'action publique, au-delà des seules réformes institutionnelles formelles.

Dans la mesure où ce cadre conceptuel ne constitue ni un modèle explicatif fermé ni un ensemble d'hypothèses à tester, il fournit un socle conceptuel mobilisé de manière souple dans une démarche qualitative inductive fondée sur des allers-retours entre théorie et observation empirique. Les concepts mobilisés sont ainsi envisagés comme des outils heuristiques permettant d'orienter l'analyse sans en prédéterminer les résultats.

Ce faisant, la partie méthodologique suivante expose les choix retenus pour analyser empiriquement, à partir d'une étude de cas mobilisant le *process tracing*, les modalités concrètes par lesquelles un acteur non étatique, en l'occurrence la fondation juridique Ordo Iuris, intervient dans la construction et la judiciarisation d'un problème public, ici celui de l'avortement.

V. Méthodologie de recherche

V.1. Approche qualitative inductive : les dynamiques d'influence politico-juridique

Ce mémoire s'inscrit dans une approche qualitative visant à analyser les modalités par lesquelles un acteur non étatique conservateur, l'Institut pour la culture juridique Ordo Iuris, intervient dans la construction et la judiciarisation du problème public de l'avortement en Pologne. Il s'agit, dès lors, d'étudier comment ses actions, ses discours et ses stratégies s'articulent dans le temps et à travers différentes arènes pour infléchir les cadres du débat public et les processus décisionnels. Pour ce faire, ce travail adopte une démarche qualitative

inductive, dans laquelle les catégories analytiques, en particulier les répertoires d'action identifiés dans la partie Résultat, sont progressivement construites à partir de l'étude empirique du corpus, plutôt que définies et balisées a priori. Cette posture inductive, nourrie par des allers-retours analytiques avec le cadre conceptuel, offre les conditions nécessaires à l'identification fine de la pluralité des modalités d'action issues de la recherche empirique. Puisque sans imposer de schéma explicatif préconçu, la méthode tend à rendre compte de la complexité des dynamiques observées.

De plus, l'analyse repose sur une conception processuelle de l'action politique et juridique, attentive aux séquences, aux ajustements stratégiques et aux reconfigurations d'arènes. Dans cette perspective, les discours, les interventions institutionnelles et les mobilisations sociales sont appréhendés comme des dimensions complémentaires de l'action, dont l'efficacité dépend moins de leur activation isolée que de leur articulation progressive dans le temps.

V.2. Étude de cas : les répertoires d'action politico-juridique d'Ordo Iuris

La fondation Ordo Iuris est mobilisée comme étude de cas unique. Ce choix se justifie par le rôle central joué par cette organisation dans les débats polonais relatifs à l'avortement depuis le milieu des années 2010, ainsi que par sa capacité à intervenir simultanément dans plusieurs arènes : juridique, politique, médiatique et transnationale. Ce choix s'inscrit également dans la continuité de travaux récents ayant mis en évidence la centralité des mécanismes discursifs et juridiques dans l'action de cette organisation, notamment dans ses dimensions transnationales (Dent & Thompson, 2005).

La littérature académique ne propose pas de définition univoque de l'étude de cas, mais converge pour souligner le rôle central du contexte dans l'analyse des phénomènes sociaux et politiques. Dans cette perspective, l'étude de cas est entendue comme une stratégie de recherche visant à appréhender des dynamiques situées, en tenant compte des interactions entre acteurs, institutions et discours au sein d'un environnement spécifique (Eisenhardt, 1989; Yin, 2001). Elle permet ainsi d'examiner un phénomène dans son contexte empirique, lorsque les frontières entre celui-ci et son environnement ne sont pas clairement délimitées.

Dans ce travail, le recours à l'étude de cas vise avant tout à comprendre les dynamiques processuelles et les modalités d'action à l'œuvre dans un contexte national donné, marqué par une forte imbrication entre enjeux politiques, juridiques et discursifs. Comme le souligne Gombault (2005), l'étude de cas ne constitue pas une logique de recherche en soi, mais une stratégie méthodologique susceptible de mobiliser différentes formes d'inférence. Elle permet ici d'articuler l'analyse qualitative des répertoires d'action déployés par un acteur spécifique avec une reconstruction processuelle par le recours au *process tracing*. Ainsi, l'objectif est de faire apparaître des modalités d'action mises en œuvre par la fondation Ordo Iuris pour peser sur la construction et la judiciarisation du problème public de l'avortement. L'étude porte ainsi sur un segment particulier d'un épisode politique plus large (George & Bennett, 2005), dans une logique de production de connaissances analytiques susceptibles d'éclairer des dynamiques comparables dans d'autres contextes nationaux confrontés à des transformations telles que l'hybridité démocratique.

V.3. Le *process tracing* : temporalité de l'enquête et articulation des matériaux empiriques

Dans ce mémoire, le *process tracing* within-case intervient dans un second temps de l'analyse : il permet de mettre en cohérence les résultats empiriques, de reconstituer les enchaînements causaux et, ce faisant, de répondre à la question de recherche par une montée en généralité à partir du cas étudié.

Classiquement défini comme « l'analyse d'éléments de preuve relatifs aux processus, séquences et enchaînements d'événements au sein d'un cas, en vue de développer ou de tester des hypothèses concernant les mécanismes susceptibles d'expliquer ce cas » (Bennett & Checkel, 2014, p. 10), le *process tracing* est particulièrement adapté aux études de cas uniques lorsque l'objectif consiste à reconstituer des mécanismes d'influence à partir d'observations empiriques situées. Dans la lignée des travaux méthodologiques consacrés à cette approche (Befani & Mayne, 2014; Schmitt & Beach, 2015), le *process tracing* est ici conçu comme une méthode d'inférence qualitative visant à reconstruire de manière progressive et systématique les séquences d'actions reliant un acteur donné aux transformations observées dans un contexte politico-institutionnel particulier. Toutefois, il ne s'agit pas d'établir des relations causales définitives, mais d'identifier des enchaînements plausibles de mécanismes, à partir de traces empiriques multiples, et d'en apprécier la cohérence interne. Ainsi, dans cette étude, le *process tracing* est mobilisé pour reconstituer les séquences d'action par lesquelles la fondation

intervient dans la construction et la judiciarisation du problème public de l'avortement en Pologne. L'analyse s'appuie sur l'examen rigoureux de traces empiriques laissées par l'action de l'organisation (documents juridiques, projets de loi, contributions *amicus curiae*, prises de position publiques, communiqués et articles de presse) afin d'identifier les différentes étapes du processus et les répertoires d'action mobilisés au fil du temps.

Enfin, le recours au *process tracing* se justifie particulièrement dans le cadre de l'étude d'un acteur non étatique opérant à l'interface des mobilisations sociales, des arènes politiques et institutions juridiques, dans un contexte caractérisé par une reconfiguration des équilibres institutionnels. Comme le soulignent plusieurs travaux récents, des organisations telles qu'Ordo Iuris interviennent de manière souvent indirecte, informelle ou peu visible, en s'insérant dans des réseaux d'alliances et des configurations institutionnelles complexes (Datta, 2021). Dès lors, le *process tracing* apparaît comme un outil particulièrement adapté pour retracer dans la durée les interactions entre Ordo Iuris et les institutions politiques et juridictionnelles, ainsi que pour analyser la manière dont ses interventions s'articulent aux opportunités offertes par la remaniement du champ institutionnel, notamment dans un contexte de politisation du Tribunal constitutionnel.

Concrètement, l'analyse repose sur une reconstitution chronologique des principales étapes de l'engagement de la fondation Ordo Iuris sur la question de l'avortement, à partir de 2016 (dépôt de proposition de loi « Stop à l'avortement ») jusqu'aux développements consécutifs et la décision du Tribunal constitutionnel d'octobre 2020. Cette approche diachronique permet de situer l'action de l'organisation dans la durée et d'en appréhender l'évolution progressive.

Le terrain de recherche couvre une période étendue (2016–2021), et une attention particulière est portée sur la séquence 2019–2020, considérée comme une période charnière dans la construction et la judiciarisation du problème public de l'avortement en Pologne. Ce choix se justifie par le fait que cette période correspond à l'aboutissement d'un processus engagé de longue date, marqué par le dépôt, à la fin de l'année 2019, d'un recours devant le Tribunal constitutionnel contestant la constitutionnalité de l'avortement en cas d'anomalie fœtale, puis par la décision rendue le 22 octobre 2020 déclarant cette exception contraire à la Constitution (Datta, 2021).

La séquence 2019–2020 est ainsi appréhendée comme un point de cristallisation des efforts déployés par Ordo Iuris, après des tentatives antérieures de restriction par la voie législative, notamment le projet de loi de 2016. L'analyse de cette période permet d'examiner la convergence de plusieurs dynamiques : initiatives juridiques et politiques, réactions institutionnelles (Tribunal constitutionnel, Parlement, gouvernement) et effets produits dans l'espace public, en particulier les mobilisations de l'automne 2020. La décision de 2020 constitue en outre un repère structurant pour distinguer un « avant » et un « après » dans la trajectoire étudiée, l'organisation ayant revendiqué publiquement son rôle dans l'issue du contentieux.

Si le *process tracing* fournit la trame chronologique et processuelle de l'analyse, son efficacité repose étroitement sur l'exploitation rigoureuse des matériaux empiriques mobilisés à chaque étape. C'est dans cette perspective qu'il est articulé à la suite d'une analyse thématique de contenu des documents et discours constituant le corpus.

L'analyse de contenu vise à identifier les thèmes récurrents, cadres discursifs et registres argumentatifs mobilisés par la fondation Ordo Iuris. Elle porte notamment sur les productions textuelles de l'organisation (rapports, communiqués, tribunes, avis juridiques), des documents institutionnels et des articles de presse. La méthode d'analyse thématique mobilisée s'inscrit dans les principes établis par Bardin (2013). Elle comprend une phase de pré-analyse, une phase de catégorisation, puis une phase de traitement et d'interprétation des résultats. Ces cadres discursifs sont ensuite réinsérés dans la reconstruction processuelle.

Dans cette optique, l'articulation entre les deux méthodes s'opère de la manière suivante : la reconstitution processuelle repose sur l'identification de séquences et de moments clés du processus, chacun étant éclairé par l'analyse de sources textuelles pertinentes mobilisées en appui. L'analyse de contenu permet ainsi de documenter les cadres discursifs, les registres argumentatifs et les prises de position associées à ces séquences, tandis que le *process tracing* en restitue l'inscription temporelle et institutionnelle. Cette mise en relation du quoi (contenu des discours), du qui (acteurs impliqués) et du quand (inscription dans la séquence) contribue à renforcer la solidité de l'interprétation processuelle, en allant au-delà d'une simple narration chronologique (Beach & Pedersen, 2019; Schmitt & Beach, 2015). D'ailleurs, cette articulation n'a pas suivi une logique strictement linéaire, mais s'est construite de manière itérative, au fil des allers-retours entre les matériaux empiriques et la reconstitution du processus permettant finalement de concevoir une typologie de répertoires d'action propre à Ordo Iuris.

V.4. Corpus documentaire, sources de données et triangulation

Conformément à l'approche qualitative retenue, le corpus mobilisé dans ce travail est exclusivement composé de sources textuelles. Aucune donnée issue d'entretiens, directs ou indirects, n'a été intégrée. Ce choix méthodologique repose sur la volonté de s'appuyer prioritairement sur des traces écrites publiques et institutionnelles, permettant de documenter les actions, prises de position et interventions d'Ordo Iuris à partir de matériaux stabilisés, tout en limitant les biais liés à la mémoire rétrospective ou à la désirabilité sociale propres aux données déclaratives. Par ailleurs, l'accès direct aux membres de la fondation Ordo Iuris s'est avéré limité, l'organisation étant décrite comme peu encline à collaborer avec des chercheurs universitaires, ce qui conforte le parti pris de fonder l'analyse sur des documents librement accessibles (Curanovic, 2021). En outre, le corpus constitué est non exhaustif, mais construit de manière raisonnée et représentative des principales formes d'intervention d'Ordo Iuris dans le débat sur l'avortement. L'ensemble des sources retenues a été situé chronologiquement entre 2016 et 2021, afin de répondre aux exigences de la méthode de *process tracing* et de couvrir la séquence processuelle analysée dans la partie Résultats, depuis les premières tentatives de durcissement législatif jusqu'aux prolongements immédiats de la décision du Tribunal constitutionnel de 2020.

Le corpus se compose de trois catégories principales de sources complémentaires :

Une première catégorie est constituée de quarante-cinq documents juridiques, législatifs et institutionnels relatifs à la régulation de l'avortement en Pologne (annexe 1). Elle inclut notamment la loi du 7 janvier 1993 relative à la planification familiale et à la protection du fœtus humain, ses amendements ultérieurs, le texte de la saisine déposée en 2019 devant le Tribunal constitutionnel, la décision rendue le 22 octobre 2020 (affaire K 1/20) et ses attendus (*motywy*), ainsi que des prises de position juridiques connexes, telles que des avis d'experts, des opinions dissidentes ou des mémoires *amicus curiae*. Des documents parlementaires (transcriptions de débats au Sejm, propositions de loi, questions écrites) ont également été intégrés lorsqu'ils permettaient d'éclairer les interactions entre Ordo Iuris et le processus décisionnel. Ces sources ont été mobilisées afin d'analyser le cadre formel dans lequel l'organisation intervient et cherche à infléchir les normes en vigueur, ainsi que les modalités de

son implication directe ou indirecte dans la séquence juridico-constitutionnelle (Furgalska & De Londras, 2022).

Une deuxième catégorie regroupe trente-et-un documents produits directement par la fondation Ordo Iuris (annexe 2). Il s'agit notamment de rapports, d'analyses juridiques, de communiqués de presse, de tribunes, de contenus publiés sur le site officiel de l'organisation (ordoiuris.pl et sa version anglophone), ainsi que d'archives liées à des campagnes et pétitions. Ces documents constituent la matière première pour analyser le discours officiel, les cadres normatifs et les stratégies d'influence mobilisés par l'organisation. L'analyse s'est concentrée sur les productions contemporaines des moments clés identifiés dans la reconstruction processuelle, en particulier la tentative législative de 2016 et la séquence juridictionnelle de 2019–2020. Ce recours aux productions internes s'inscrit dans la continuité de travaux antérieurs consacrés à Ordo Iuris, qui soulignent l'intérêt de ces matériaux pour accéder à la « voix » de l'acteur étudié (Curanovic, 2021).

Une troisième catégorie rassemble vingt-quatre articles de presse polonais et internationaux issus de journaux généralistes, de médias spécialisés ou de plateformes d'investigation, présentant des lignes éditoriales diverses (annexe 3). Ces sources documentent notamment le déroulement des mobilisations sociales de l'automne 2020, les réactions institutionnelles à la décision du Tribunal constitutionnel, ainsi que la réception publique des actions d'Ordo Iuris. Certaines enquêtes journalistiques ont également permis de mettre en lumière les liens de l'organisation avec des réseaux transnationaux conservateurs et son implication dans d'autres campagnes idéologiques connexes (Datta, 2021). Le recours à ces sources offre un regard externe indispensable pour contextualiser l'action de l'organisation et accéder à des informations factuelles difficilement disponibles par d'autres biais, notamment concernant la composition des coalitions à l'origine de la saisine constitutionnelle (Dauksza et al., 2020).

L'ensemble de ces sources a été collecté de manière systématique à partir de recherches bibliographiques académiques, de l'exploration d'archives en ligne (sites institutionnels, bases de données juridiques, plateformes médiatiques) et de l'utilisation d'outils de recherche spécialisés. Une attention particulière a été portée, lorsque cela était possible, à l'exploitation de documents en langue originale polonaise, afin de conduire l'analyse sur des matériaux de première main. C'est pourquoi les citations issues de sources polonaises sont présentées en traduction française afin d'en faciliter la lecture ; ces traductions ont été réalisées à l'aide d'un

logiciel de traduction automatique, la version originale étant systématiquement indiquée en note de bas de page.

Enfin, l'ensemble des données mobilisées étant de nature textuelle, une attention particulière est portée à la critique des sources et à leur validation croisée. Les biais propres à chaque type de source (caractère partisan des productions d'Ordo Iuris, orientation militante de certaines publications opposées, cadrage médiatique des événements) sont systématiquement pris en compte. La confrontation des sources, par exemple en comparant les communiqués de l'organisation avec des articles de presse indépendants relatant les mêmes événements, permet d'assurer une triangulation des données et de renforcer la robustesse des résultats empiriques. Cette vigilance méthodologique vise à produire une analyse rigoureuse des mécanismes d'influence à l'œuvre, tout en tenant compte des contraintes propres à l'étude de phénomènes politiques fortement polarisés.

V.5. Réflexivité et conclusion méthodologique

L'objet de cette recherche, portant sur la question de l'avortement, s'inscrit dans un champ socialement et politiquement sensible. En tant que chercheuse et femme, il importe de reconnaître que cet objet peut entrer en résonance avec des expériences ou des représentations situées. Cette reconnaissance ne constitue toutefois ni une prise de position normative, ni une posture militante dans le cadre de l'analyse. Elle appelle au contraire à une vigilance méthodologique renforcée, tant dans le traitement des sources que dans la formulation des analyses. Le recours à une méthode qualitative rigoureusement balisée : analyse de contenu, *process tracing* et triangulation des données, visent précisément à objectiver les résultats étudiés, indépendamment de toute implication personnelle. L'explicitation de ce positionnement réflexif participe ainsi d'une démarche de transparence et de rigueur scientifique.

Pour résumer l'approche méthodologique, cette recherche s'inscrit dans une démarche qualitative, inductive et processuelle visant à analyser comment la fondation Ordo Iuris agit pour influencer et orienter la construction et la judiciarisation du problème public de l'avortement en Pologne, jusqu'à la décision du Tribunal constitutionnel K 1/20.

Pour ce faire, l'analyse thématique sert à identifier les cadres discursifs, normatifs et argumentatifs et les stratégies mobilisés par Ordo Iuris, tandis que le *process tracing* rend possible leur réinscription dans une séquence temporelle et institutionnelle, en éclairant les ajustements, déplacements d'arènes et formes de légitimation observables au fil du processus. Cette approche ne vise pas à établir des relations causales générales, mais à mettre en évidence des mécanismes d'influence plausibles, appuyés sur des traces empiriques convergentes et cohérentes. Dans cette perspective, les mécanismes, cadres discursifs et stratégies identifiés au cours de l'analyse sont finalement regroupés, sous la forme de répertoires d'action politico-juridiques. Cette typologie constitue un outil de synthèse analytique permettant une montée en généralité à partir d'un cas empirique circonscrit, sans prétendre à une généralisation.

La partie suivante est consacrée à la présentation des résultats empiriques issus de cette démarche. Elle analyse successivement les procédés discursifs, les stratégies d'influence institutionnelle et la reconstruction processuelle de la séquence juridico-constitutionnelle ayant conduit à la décision de 2020, avant d'en proposer une synthèse analytique permettant de répondre à la question de recherche.

VI. Résultats

VI.1. Le cadrage discursif de l'avortement par Ordo Iuris

Cette première section de la partie consacrée aux résultats vise à analyser la manière dont Ordo Iuris participe à la construction de l'avortement comme problème public en Pologne d'après un narratif savamment construit. À partir du corpus constitué, il s'agit d'examiner les procédés discursifs mobilisés par l'organisation afin de structurer les termes du débat, de légitimer certaines interprétations et d'en marginaliser d'autres. En tant que première étape de l'analyse empirique, cette section permet de mettre en évidence les ressources symboliques et argumentatives sur lesquelles repose l'action de la fondation avant d'examiner, dans un second temps, les modalités concrètes de son intervention dans les arènes institutionnelles.

L'examen des documents analysés fait apparaître cinq mécanismes principaux. La première sous-section s'intéresse à la moralisation du débat, à travers laquelle l'avortement est présenté comme une atteinte fondamentale à la dignité humaine et à la valeur de la vie. La deuxième

porte sur l'instrumentalisation du langage et des définitions, qui permet de requalifier les enjeux du débat au moyen de catégories telles que l'« eugénisme » ou la critique des « droits reproductifs ». La troisième analyse l'ancrage juridique et constitutionnel mobilisé par l'organisation pour présenter ses positions notamment comme découlant d'obligations normatives préexistantes. La quatrième examine l'usage sélectif des données scientifiques, médicales et statistiques dans la construction de l'argumentaire. Enfin, la cinquième sous-section met en lumière le recours aux émotions et la construction de figures victimaires, qui contribuent à renforcer la portée affective du discours et à susciter l'adhésion du public.

Pris ensemble, ces procédés révèlent la manière dont Ordo Iuris ne se contente pas d'intervenir dans le débat sur l'avortement, mais participe activement à en définir les référentiels dominants et les cadres d'interprétation légitimes.

VI.1.1 La moralisation du débat

Dans les productions discursives de l'institut pour la culture juridique - Ordo Iuris, l'avortement est systématiquement construit comme un problème moral absolu, irréductible à une question de politique publique ou de compromis législatif. Cette moralisation repose d'abord sur un lexique fortement axiologique, qui assimile l'interruption volontaire de grossesse à des formes de violence extrême. Dans plusieurs documents du corpus, les avortements sont ainsi qualifiés de « meurtres » ou le fait de « tuer un enfant » (Ordo Iuris 2018 et 2020).² Ces expressions incriminantes participent à une mise en récit des pratiques autorisées par le droit en vigueur dans un registre de forte condamnation normative. Cette qualification morale est étroitement liée à une définition de l'avortement comme violation fondamentale de la « dignité humaine » à l'instar du préambule de « Stop à l'avortement »³. Ordo Iuris affirme que « Le rétablissement de la protection juridique de la vie pour les enfants [...] est

² Ordo Iuris. (s. d.). *Eugenic abortion and other forms of killing children violate the Constitution and international law – Ordo Iuris conference.* ; Ordo Iuris. (2021, 17 novembre). *Poland insufficiently protects the lives of unborn children – Ordo Iuris conference.*; Ordo Iuris. (s. d.). *Aborcja eugeniczna narusza Konstytucję. Opinia Ordo Iuris przekazana Trybunałowi.* ; Ordo Iuris. (s. d.). *Doctor Chazan refused to abort her child – so she submitted an application to the Strasbourg Court. Ordo Iuris intervenes.*

³ Ordo Iuris. (2016). *Obywatelski projekt ustawy o powszechnej ochronie życia ludzkiego i wychowaniu do życia w rodzinie.* Préambule, traduction personnelle : « Reconnaissant que le principe de protection juridique de la vie de chaque être humain, exprimé dans la Constitution de la République de Pologne, est indissociablement lié à la dignité inhérente et inaliénable de chaque personne, indépendamment du stade de son développement, il est établi ce qui suit ». Texte original : « Uznając, że wyrażona w Konstytucji Rzeczypospolitej Polskiej zasada prawnej ochrony życia każdego człowieka nierozzerwalnie związana jest z przynależną każdemu, niezależnie od etapu jego rozwoju, przyrodzoną i niezbywalną godnością człowieka, stanowi się, co następuje » . https://ordoiuris.pl/wp-content/uploads/2016/03/pd1_0.pdf

indispensable pour garantir la cohérence entre la législation ordinaire et le caractère inhérent de la dignité humaine, affirmé par la Constitution, ainsi que la primauté de la vie humaine dans (Ordo Iuris, 2016, p. 1, traduction automatique)⁴. L'avortement est dès lors présenté non seulement comme une atteinte à la vie, mais comme une négation de la dignité inhérente à toute personne humaine. Cette formulation contribue à déplacer le débat vers un registre de principes présentés comme fondamentaux et non négociables, où la discussion ne porte plus sur des droits concurrents ou des situations sociales complexes, mais sur le respect ou la violation d'un principe jugé intangible.

Ce cadrage discursif tend ainsi à présenter les positions anti-avortement comme découlant de la « nature humaine » et d'un ordre moral érigé en principe naturel et universel plutôt que comme des choix idéologiques situés ou une volonté politique. Le projet de loi « Stop à l'avortement » propose ainsi de renommer la loi de 1993 en « loi sur la protection universelle de la vie humaine et l'éducation à la vie en famille »⁵ (Stop à l'avortement, 2016, art1, 1 traduction automatique), ce qui traduit une volonté explicite de replacer la question de l'avortement dans un cadre moral et familial supposément établi. Par ailleurs, les références à la doctrine catholique sont mobilisées dans un langage juridique et universaliste, ce qui permet de les présenter comme des principes intangibles, dépassant leur origine confessionnelle. Par exemple, l'affirmation selon laquelle « Garantir à chaque enfant une protection juridique appropriée, avant et après sa naissance »⁶ est présentée comme un « principe universel », alors qu'elle reprend presque mot pour mot les enseignements de l'Église, notamment ceux du Catéchisme de l'Église catholique (point 2273)⁷ ou de l'encyclique *Evangelium Vitae* de Jean-Paul II. Ainsi, une position strictement religieuse, à savoir la protection absolue de la vie dès la conception, est transformée en norme juridique ou éthique.

⁴ Ordo Iuris. (2016). *Równa ochrona prawna dla każdego dziecka, zarówno przed, jak i po urodzeniu. Główne założenia projektu inicjatywy obywatelskiej „Stop Aborcji”*. Citation : « Przywrócenie w prenatalnym okresie rozwoju prawnej ochrony życia dzieciom niepełnosprawnym, chorym lub poczętym wskutek czynu zabronionego, jest konieczne, żeby zapewnić spójność ustawodawstwa zwykłego z potwierdzonym konstytucyjnie, przyrodzonym charakterem godności człowieka i nadrzędnością życia ludzkiego w hierarchii wartości chronionych przez prawo ». https://www.ordoiuris.pl/sites/default/files/pliki/OI%20broszura%20Stop%20aborcji_final_rozkladowki.pdf

⁵ Ordo Iuris. (2016). *Obywatelski projekt ustawy o powszechnej ochronie życia ludzkiego i wychowaniu do życia w rodzinie*. https://ordoiuris.pl/wp-content/uploads/2016/03/pd1_0.pdf

⁶ Ordo Iuris. (2016). *Pełna ochrona prawna dziecka poczętego – aspekt prawa karnego materialnego*. Analyse juridique préparée par l'équipe analytique d'Ordo Iuris, sous la direction de Tymoteusz Zych et Jerzy Kwaśniewski, p. 11.

⁷ Congrégation pour la doctrine de la foi. (1987). *Donum vitae. Instruction sur le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation*, III, cité dans Ordo Iuris. (2016). *Pełna ochrona prawna dziecka poczętego – aspekt prawa karnego materialnego*, p. 11. Citation : « Lorsque l'État n'utilise pas son pouvoir pour servir les droits de chaque citoyen, et en particulier celui qui est le plus faible, les fondements de l'État de droit sont menacés ».

L'effet observable de cette moralisation du débat est une réduction de la légitimité des positions favorables au maintien ou à l'élargissement du droit à l'avortement. Les acteurs défendant ces positions sont implicitement associés à une position « contre la vie », voire présentés comme complices de violences graves. Cette disqualification morale est renforcée par des appels répétés à la « responsabilité des législateurs » dans la protection des « plus vulnérables » — expression utilisée pour désigner les enfants à naître (Ordo Iuris, 2016). En construisant le débat en matière de responsabilité morale et de protection des innocents, l'institut participe à la réduction de l'espace de contradiction légitime et à requalifier le désaccord politique dans des termes principalement moraux. Ce socle moral ne se maintient cependant pas sans un travail parallèle sur les catégories linguistiques, car c'est par la requalification des termes du débat que la condamnation morale trouve sa traduction dans le champ juridique et politique.

VI.1.2 L'instrumentalisation du langage et des définitions

Au-delà de la moralisation explicite du débat, Ordo Iuris opère un travail systématique de requalification discursive de l'avortement, fondée sur un choix précis et récurrent des termes employés. Ce travail de requalification sémantique restructure les termes du débat, en imposant des cadres interprétatifs qui orientent la compréhension du problème public et limitent la possibilité de positions intermédiaires.

L'un des procédés centraux observés dans le corpus consiste à assimiler certaines formes d'avortement à des pratiques historiquement et moralement disqualifiées, en particulier par l'usage du terme « eugénisme »⁸. Ainsi, dans plusieurs documents, l'avortement pratiqué en raison de malformations fœtales est dépeint comme une forme de discrimination fondée sur le handicap en étant explicitement qualifié d'« avortement eugénique ». La fondation affirme ainsi que les dispositions autorisant l'interruption de grossesse « conduisent à une suppression discriminatoire de la protection de la vie des enfants pendant leur développement prénatal, en raison de leur handicap » (Ordo Iuris, 2016, traduction automatique)⁹. Ce type de requalification

⁸ L'eugénisme désigne une doctrine apparue à la fin du XIX^e siècle, visant à « améliorer » l'espèce humaine par la sélection des individus jugés désirables et l'élimination ou l'empêchement de la reproduction de ceux considérés comme indésirables. Théorisée par Francis Galton en 1883, cette approche poursuivait un objectif biologique et collectif, mené dans l'intérêt de l'État, et a donné lieu à des politiques coercitives telles que la stérilisation forcée de personnes handicapées dans plusieurs pays. Historiquement associée aux crimes nazis, l'eugénisme est aujourd'hui largement disqualifié sur le plan moral et politique.

⁹ Ordo Iuris. (2016, 15 mars). *Komitet inicjatywy ustawodawczej „Stop Aborcji” zarejestrowany*. Citation : « prowadzące do dyskryminacyjnego uchylania ochrony życia dzieci w prenatalnym okresie ich rozwoju, z uwagi na niepełnosprawność lub

tend à déplacer le débat : l'avortement n'est plus envisagé comme une question relevant des droits reproductifs ou de la santé des femmes, mais comme une atteinte aux droits des personnes handicapées. Dans cette perspective, l'avortement est caractérisé comme une pratique eugénique, entendue comme le retrait de la protection juridique accordée à certains êtres humains en raison de leur état de santé, de leur handicap ou de leur stade de développement. Le recours à l'avortement est alors présenté comme incompatible avec le discours selon lequel toute vie humaine possède une dignité inhérente et inaliénable résultant dans une interprétation extensive du principe constitutionnel de dignité humaine.

Plus encore, cette reformulation s'inscrit dans un cadrage plus large qui consiste à dénoncer certaines catégories issues des arènes internationales comme des constructions idéologiques dépourvues de fondement juridique. Les « droits reproductifs » sont ainsi régulièrement présentés comme une notion idéologique imposée de l'extérieur. Dans son document *amicus curiae* international publié, Ordo Iuris déclare que ni la Constitution polonaise, ni le droit international « ne garantissent le droit de tuer autrui, y compris le droit de la mère d'interrompre sa grossesse (ce que ces groupes appellent “droit à l'avortement” ou “droits reproductifs”) » (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique)¹⁰. Par l'usage de guillemets et de formules distanciées, ces droits sont disqualifiés comme des inventions rhétoriques, opposées à des normes juridiques et morales présentées comme objectives.

Ce travail de disqualification s'accompagne de la mise en place d'un cadrage binaire structurant l'ensemble du discours. Le débat est fréquemment formulé en matière d'opposition irréductible entre défenseurs de la vie et promoteurs de la mort. Dans un rapport lié au projet « Stop à l'avortement », Ordo Iuris reprend les termes tenus par Andrzej Duda lors de la campagne présidentielle pour le parti Pis en 2015 :

okoliczności poczęcia ».
<https://ordoiuris.pl/informacje-prasowe/komitety-inicjatywy-ustawodawczej-stop-aborcji-zarejestrowany/>

¹⁰ Ordo Iuris. (s. d.). *Eugenic abortion and other forms of killing children violate the Constitution and international law – Ordo Iuris conference*. Citation : « Neither the Polish Constitution (and other legal provisions) nor international law guarantees the right to kill other people, including the right of the mother to kill her unborn children (called by these groups “the right to abortion” or “reproductive rights”) ».
<https://ordoiuris.pl/en/press-newsdesk/eugenic-abortion-and-other-forms-of-killing-children-violate-the-constitution-and-international-law-the-ordo-iuris-conference/>

« la Pologne doit garantir la protection absolue de la vie, en particulier celle des enfants à naître, les plus vulnérables. C'est ce qu'exige notre époque, et il n'est pas question de compromis [...], car il s'agit de l'essence même de la société polonaise. »¹¹

Le fait qu'il n'existe « aucun compromis possible » tend à simplifier la complexité des situations sociales et juridiques liées à l'avortement, en éliminant toute zone grise ou possibilité de conciliation entre valeurs concurrentes. De plus, ce cadrage binaire se prolonge également dans les formulations utilisées concernant les acteurs de l'opposition. Les mouvements féministes et pro-choix sont : construits discursivement comme des producteurs de « mythes » et de représentations biaisées pour manipuler l'opinion publique. Lors d'une conférence de presse, une représentante de la fondation affirme ainsi que « les féministes ont menti en affirmant avoir recueilli 400 000 signatures » et oppose ces chiffres à ceux issus des données de la Diète (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique)¹². Ce type de formulation participe à la délégitimation des positions adverses en les associant à des logiques partisans ou idéologiques opposées à la défense de la vie.

Par ces différents procédés langagiers, le débat tend ainsi à être reconfiguré autour de catégories établies comme évidentes et difficilement négociables, entraînant une réduction de la pluralité des interprétations possibles. En requalifiant l'avortement en eugénisme, en disqualifiant les droits reproductifs comme idéologiques et en imposant une opposition binaire entre vie et mort et « eux » contre « nous », Ordo Iuris transforme un débat complexe en une confrontation morale simplifiée. Cette instrumentalisation du langage vise ainsi à stigmatiser les positions opposées et à dépouiller de morale toute prise de position qui ne s'inscrirait pas strictement dans le cadre moral et normatif défini par l'organisation.

De surcroît, ce travail de requalification langagière s'articule à une mobilisation du droit visant à inscrire ces cadres discursifs dans un registre de légitimité juridique et constitutionnelle. Les catégories stabilisées par le langage trouvent ainsi un prolongement dans des interprétations

¹¹ Andrzej Duda, entretien accordé à *Niedziela*, no 10, 2015, cité dans Ordo Iuris. (2016). *Równa ochrona prawna dla każdego dziecka, zarówno przed, jak i po urodzeniu. Główne założenia projektu inicjatywy obywatelskiej „Stop Aborcji”* (p. xx). Citation : « W Polsce musi być wprowadzona absolutna ochrona życia, przede wszystkim tego bezbronnego – poczętego. Tego wymagają czasy i nie ma tu mowy o jakimkolwiek kompromisie [...] ». https://www.ordoiuris.pl/sites/default/files/pliki/OI%20broszura%20Stop%20aborcji_final_rozkladowki.pdf

¹² Ordo Iuris. (2021, 17 novembre). *Poland insufficiently protects the lives of unborn children – Ordo Iuris conference*. Citation : « The feminists lied that they had gathered 400,000 signatures. Sejm data show that it was at most 200 thousand ». <https://ordoiuris.pl/en/press-newsdesk/poland-insufficiently-protects-the-lives-of-unborn-children-ordo-iuris-conference/>

normatives présentées comme contraignantes qui seront analysées dans la sous-section suivante.

VI.1.3. L’ancrage juridique et constitutionnel

Pour conférer à ses positions sur l’avortement une apparence de nécessité normative, Ordo Iuris s’appuie sur un ancrage juridique et constitutionnel systématique. L’organisation mobilise de manière récurrente la Constitution polonaise comme source suprême de légitimation, en particulier l’article 38 relatif à la protection de la vie, interprété de façon extensive. Dans plusieurs documents, tels que l’Initiative Stop Abortion, l’organisation affirme explicitement que la Constitution de la République de Pologne garantit la protection juridique de la vie humaine dès la conception (Ordo Iuris, 2016). Cette affirmation, présentée comme allant de soi, permet de transformer une interprétation particulière du texte constitutionnel en principe juridique indiscutable.

De surcroît, cette lecture restrictive de la Constitution est renforcée par la référence répétée à la jurisprudence du Tribunal constitutionnel polonais. Dans une opinion *amicus curiae*, Ordo Iuris souligne que « le Tribunal constitutionnel a confirmé à plusieurs reprises que la vie prénatale constitue une valeur constitutionnelle protégée » (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique). La mobilisation de décisions antérieures, notamment les arrêts K 26/96 et K 44/07¹³, contribue à construire l’image d’une continuité jurisprudentielle stable, au sein de laquelle la protection de la vie prénatale serait déjà établie. Cette sélection jurisprudentielle vise, de ce fait, à inscrire les restrictions à l’avortement non comme une rupture, mais comme l’aboutissement logique d’un ordre constitutionnel existant. Dans ce cadre, les exceptions prévues par la loi de 1993, notamment celles relatives aux malformations fœtales ou aux grossesses résultant d’un viol, sont explicitement qualifiées d’inconstitutionnelles. Le projet de loi « Stop Abortion » affirme ainsi que ces dispositions « introduisent une hiérarchisation inadmissible de la valeur de la vie humaine » et violent le principe d’égalité devant la loi (Ordo Iuris, 2016, traduction automatique). L’avortement est dès lors dépeint comme une anomalie juridique au sein de l’ordre constitutionnel, et non comme une exception législative légitime. Cette requalification

¹³ L’arrêt K 26/96 (28 mai 1997) du Tribunal constitutionnel polonais a jugé inconstitutionnelle la libéralisation de l’avortement adoptée en 1996, en affirmant que la vie humaine bénéficie d’une protection constitutionnelle dès les premiers stades de son développement. L’arrêt K 44/07 (30 septembre 2008) réaffirme la dignité humaine comme fondement de la protection constitutionnelle de la vie humaine.

contribue à délégitimer les tentatives de compromis législatif, désormais associées à une remise en cause des principes constitutionnels invoqués par l'organisation.

L'ancrage juridique ne se limite pas au cadre constitutionnel national, mais s'étend aux traités internationaux ratifiés par la Pologne, mobilisés de manière sélective. L'institut affirme notamment que « la Convention relative aux droits de l'enfant protège la vie humaine avant et après la naissance » (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique). Cette interprétation repose sur une lecture extensive des textes internationaux, qui ne reconnaissent pourtant pas explicitement un droit à la vie prénatale dans ces termes. Dans les documents analysés, cette lecture est néanmoins formulée comme juridiquement fondée et incontestable, renforçant l'idée que l'interdiction de l'avortement relèverait d'obligations internationales contraignantes.

De manière similaire, la Convention d'Oviedo est mobilisée pour appuyer l'argument selon lequel la protection de la vie humaine doit être assurée dès les premiers stades du développement. Ordo Iuris souligne que cette convention « interdit la création d'embryons humains à des fins scientifiques »¹⁴, ce qui est utilisé pour renforcer l'idée d'une protection juridique globale de la vie humaine dès la conception (Ordo Iuris, 2017, traduction automatique). Cette référence contribue à inscrire le discours anti-avortement dans un cadre juridique transnational, tout en évacuant les interprétations concurrentes de ces mêmes instruments. L'analyse du corpus met ainsi en évidence une mobilisation sélective du droit international, dans laquelle seules les normes et décisions compatibles avec sa position sont mobilisées, tandis que les autres se trouvent omises. En effet, parmi les textes analysés, il apparaît une absence notable de références aux jurisprudences internationales susceptibles de nuancer cette lecture restrictive, notamment celle de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la marge d'appréciation des États en matière d'avortement (Open Door and Dublin Well Woman c. Irlande, 1992 ; A., B. et C. c. Irlande, 2010). Cette absence de références n'est, d'ailleurs, jamais explicitement justifiée dans les documents.

Par ce recours au droit constitutionnel et international, la fondation conservatrice contribue également à redéfinir le rôle des acteurs politiques. Dans plusieurs documents, Ordo Iuris affirme que la Pologne « doit respecter ses obligations constitutionnelles et internationales de protéger la vie humaine » (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique). Le rôle du législateur ne consiste alors plus à débattre ou à arbitrer entre des intérêts divergents, mais à se conformer

¹⁴ L'article 18, paragraphe 2, de la Convention d'Oviedo (Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine) du Conseil de l'Europe

à un cadre juridique présenté comme préexistant et impératif. Cette construction discursive contribue à déplacer le débat sur l'avortement hors du champ de la délibération démocratique, en le reconfigurant en une question de conformité juridique et constitutionnelle.

La mobilisation sélective du droit constitutionnel et international révèle une constante structurante dans le discours d'Ordo Iuris : seules les normes et jurisprudences compatibles avec sa position normative sont mobilisées, tandis que les autres se trouvent écartées ou ignorées. Cette logique de cadrage ne se cantonne pas au registre juridique et innerve également le rapport de l'organisation aux données scientifiques et statistiques, dont l'instrumentation constitue un second vecteur de légitimation qu'il convient à présent d'examiner.

VI.1.4 La sélectivité des données

L'analyse du corpus met en évidence un usage sélectif et stratégique des données scientifiques, médicales et statistiques dans l'argumentaire de la fondation. Ces données sont mobilisées de manière à renforcer la crédibilité du discours anti-avortement, tout en marginalisant ou en disqualifiant les informations susceptibles de complexifier le débat. Ce procédé contribue à conférer au discours d'Ordo Iuris une apparence de rigueur scientifique et de neutralité factuelle.

Un aspect de cette sélectivité concerne la mobilisation des savoirs médicaux relatifs au début de la vie humaine. Dans plusieurs documents, l'organisation établit de manière catégorique que «à la lumière des connaissances médicales modernes, la vie humaine commence au moment de la conception» (Ordo Iuris, 2016, p. 5, traduction automatique)¹⁵. Cette affirmation est présentée comme un fait scientifique établi, sans mention des débats existants au sein des communautés médicales, philosophiques ou juridiques sur la définition du commencement de la vie. L'absence de références contradictoires contribue à figer cette position comme une vérité indiscutable, servant de fondement aux propositions juridiques avancées. La même logique est observable dans la manière dont certaines données produites par les organisations internationales sont mobilisées ou, au contraire, contestées. À l'instar de l'OMS, dont Ordo Iuris dénonce explicitement ce qu'elle qualifie de « fausses données » diffusées concernant la mortalité maternelle et les effets des restrictions à l'avortement (Ordo Iuris, 2017). D'ailleurs, cette dénonciation ne s'accompagne pas d'une discussion détaillée des méthodes mobilisées ni de la présentation systématique de données alternatives. Elle vise

¹⁵ "W świetle współczesnej wiedzy , życie ludzkie zaczyna się w momencie poczęcia."

principalement à discréditer des chiffres perçus comme incompatibles avec le cadrage conservateur défendu par l'organisation. Les données internationales sont ainsi sélectionnées et instrumentalisées pour correspondre avec leur position normative.

Afin de renforcer son argumentation, Ordo Iuris produit et diffuse ses propres indicateurs chiffrés. Par exemple, lors d'une conférence de presse, l'organisation présente un classement international affirmant que « la Pologne est classée 127^e en matière de protection de la vie », en précisant que « seuls 69 pays ont des lois moins protectrices de la vie que notre pays » (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique)¹⁶. Ces chiffres sont manipulés et mobilisés pour construire l'idée d'un retard moral et juridique de la Pologne par rapport à d'autres États, sans que les critères de classement ou les choix méthodologiques sous-jacents ne soient explicités. Le classement fonctionne ainsi comme un outil de dramatisation et de mise en alerte morale, au lieu de servir d'instrument d'analyse comparative transparent.

La sélectivité des données se manifeste également dans l'usage de chiffres choc destinés à quantifier les conséquences de l'inaction politique. Ordo Iuris affirme par exemple que « le résultat du blocage du projet de loi est la mort de trois enfants par jour » et évoque une « récolte sanglante » imputée au maintien du compromis sur l'avortement (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique)¹⁷. Ces chiffres sont présentés sans discussion des sources, mais leur répétition dans différents supports discursifs contribue néanmoins à leur naturalisation dans le débat sur l'avortement. La quantification joue, de ce fait, un rôle central dans la transformation d'un débat juridique et social complexe, en problème mesurable, immédiat et objectivable.

Parallèlement, cette production sélective de données s'accompagne d'accusations récurrentes de désinformation adressées aux médias et aux acteurs pro-choix. Comme le soulignent les propos tenus par Tymoteusz Zych, docteur en philosophie, expert membre de Ordo Iuris : « Toute la stratégie du mouvement pro-avortement repose sur la diffusion de fausses informations, reprises sans discernement par les politiciens et les médias. Nous voulons

¹⁶ Ordo Iuris. (2021, 17 novembre). *Poland insufficiently protects the lives of unborn children – Ordo Iuris conference*. Citation : « The International Classification of Life Protection was presented. Poland is ranked 127th in it. Only 69 countries have laws that are less protective of life in this respect than our country. In 59 countries, the law ensures full protection of human life ». <https://ordoiuris.pl/en/press-newsdesk/poland-insufficiently-protects-the-lives-of-unborn-children-ordo-iuris-conference/>

¹⁷ Ordo Iuris. (2021, 17 novembre). *Poland insufficiently protects the lives of unborn children – Ordo Iuris conference*. Citation : « The result of blocking the draft law is the death of three children a day. This is the bloody harvest of these omissions ». <https://ordoiuris.pl/en/press-newsdesk/poland-insufficiently-protects-the-lives-of-unborn-children-ordo-iuris-conference/>

déconstruire quelques idées reçues très répandues » (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique). Dans ce cadre, la référence aux « fausses informations » participe à une hiérarchisation des sources jugées légitimes dans le débat public. Le discours de l'organisation tend ainsi à opposer des données considérées comme scientifiquement fiables à des informations associées à des logiques militantes ou idéologiques. Cette sélection différenciée des savoirs contribue à renforcer l'autorité factuelle revendiquée par l'organisation dans le débat sur l'avortement.

Les chiffres mobilisés par Ordo Iuris ne sont pas uniquement des instruments de légitimation scientifique puisqu'ils fonctionnent également comme vecteurs d'émotion. Cette double fonction : factuelle et affective, invite à porter l'analyse sur le registre émotionnel mobilisé par l'organisation.

VI.1.5. Le recours à l'émotion et la construction d'une figure victimaire

L'examen des discours d'Ordo Iuris fait apparaître une dernière catégorie de procédé discursif reposant sur l'activation systématique d'éléments du registre émotionnel afin de susciter une perception de l'avortement comme une question publique urgente et moralement intolérable. Cette mobilisation de l'émotion ne se substitue pas aux arguments juridiques ou moraux analysés précédemment, mais les complète en visant à produire une réaction affective forte, susceptible de renforcer l'adhésion aux positions défendues par l'organisation.

Comme précédemment relevé, le corpus met en évidence l'usage récurrent de chiffres mobilisés dans des formulations destinées à produire l'indignation. La rhétorique de l'urgence est ainsi renforcée par l'accumulation de bilans chiffrés alarmistes sans réelle traçabilité tels que « depuis la soumission de ce projet de loi, 877 enfants ont été brutalement tués » (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique)¹⁸. L'usage du terme « brutalement » accentue la charge émotionnelle du propos, tandis que la précision numérique vise à conférer une apparence de rigueur factuelle. Ce faisant, l'avortement est associé à une succession de morts violentes imputables directement aux décisions ou aux hésitations des responsables politiques.

Outre les chiffres, cette mobilisation émotionnelle s'appuie également sur la mise en avant de figures de victimes incarnées visant à personnaliser le débat. Le corpus fait notamment apparaître plusieurs témoignages de parents d'enfants handicapés, utilisés pour illustrer les

¹⁸Ordo Iuris. (2021, 17 novembre). *Poland insufficiently protects the lives of unborn children – Ordo Iuris conference*. Citation : « Since submitting this draft law, 877 children have been brutally killed ». <https://ordoiuris.pl/en/press-newsdesk/poland-insufficiently-protects-the-lives-of-unborn-children-ordo-iuris-conference/>

conséquences supposées de l'avortement dit « eugénique ». En outre, lors d'une prise de parole relayée dans un compte rendu de conférence de presse par Ordo Iuris, Beata Domańska de la fondation Life and Family déclare ainsi : « le fait que l'on puisse tuer un enfant atteint de trisomie 21 nie le droit à la vie à ceux qui sont nés » (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique)¹⁹. Ce témoignage associe explicitement l'avortement à une menace pesant sur les personnes handicapées déjà nées, en étendant les conséquences de l'avortement au-delà du cadre prénatal. À cela s'ajoute une mise en cause directe des acteurs politiques, accusés d'inaction ou de lâcheté morale. Dans le même extrait, la même intervenante affirme être « déçue par l'attitude des politiciens qui ont peur de voter une loi » (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique). Le recours à l'émotion ne vise donc pas uniquement à susciter la compassion pour les victimes, mais également à provoquer une indignation dirigée contre les décideurs présentés comme responsables de souffrances pouvant être évitées.

Ensuite, une logique de protection des plus vulnérables est mise en scène par l'organisation en se présentant comme les porte-paroles de groupes réduits au silence. En effet, les enfants à naître sont décrits comme les « plus vulnérables », incapables de se défendre eux-mêmes, ce qui justifie l'intervention de juristes, de militants et de législateurs parlant en leur nom. Cette construction discursive permet de légitimer une prise de parole forte au nom d'un groupe présenté comme privé de voix dans le débat public, tout en renforçant la portée morale des revendications formulées.

Enfin, l'émotion est mobilisée pour renforcer la pression temporelle sur le processus décisionnel. Plusieurs documents évoquent l'idée que chaque jour de retard législatif entraîne de nouvelles morts, transformant le temps politique en facteur moralement coûteux. Cette logique est résumée par l'affirmation selon laquelle le maintien du statu quo aurait des « conséquences tragiques » immédiates (Ordo Iuris, 2018). Le débat sur l'avortement est ainsi configuré comme une course contre la montre, dans laquelle toute hésitation est assimilée à une complicité passive.

En somme, la construction de ce cadre émotionnel favorise une représentation de l'avortement non seulement comme juridiquement et moralement condamnable, mais également comme une source permanente de victimes innocentes et de souffrances évitables. En combinant chiffres

¹⁹ Ordo Iuris. (2021, 17 novembre). *Poland insufficiently protects the lives of unborn children – Ordo Iuris conference*. Citation : « The fact that you can kill a child with Down syndrome denies the right to life to those who were born ». <https://ordoiuris.pl/en/press-releases/poland-insufficiently-protects-lives-unborn-children-ordo-iuris-conference>

alarmants, témoignages personnalisés et appels à l'urgence, Ordo Iuris exacerbe la dimension affective autour du problème public de l'avortement, tout en rendant politiquement coûteuse toute position adverse jugée insuffisamment ferme ou attentiste.

Cette section, sur l'analyse des procédés discursifs mobilisés par Ordo Iuris met en évidence une stratégie de cadrage particulièrement élaborée. La moralisation du débat, la requalification des catégories de langage, la mobilisation sélective du droit, l'usage stratégique des données et l'activation du registre émotionnel concourent à la production d'un récit cohérent dans lequel l'avortement est présenté comme une violation de principes fondamentaux et non comme un enjeu susceptible de faire l'objet d'arbitrages politiques légitimes. À travers ces différents mécanismes, l'organisation cherche à stabiliser certaines interprétations du problème public tout en délégitimant les lectures concurrentes.

Toutefois, la capacité d'Ordo Iuris à peser sur les transformations du débat public ne repose pas uniquement sur la diffusion d'idées et de cadres interprétatifs. Ces ressources discursives s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à influencer les processus de décision et les institutions chargées de produire, d'interpréter ou d'appliquer le droit. Dès lors, l'étude des discours doit être complétée par l'analyse des modalités concrètes d'intervention de l'organisation dans les arènes politiques et juridiques. La section suivante examine ainsi les stratégies d'influence mises en œuvre par Ordo Iuris afin de transformer ses cadres discursifs en ressources d'action auprès et au sein des institutions.

VI.2 Les mécanismes d'influence institutionnelle d'Ordo Iuris

L'analyse du corpus met en évidence que l'action d'Ordo Iuris ne se limite pas à la production d'arguments ou à la diffusion de cadres interprétatifs. L'organisation déploie également un ensemble de mécanismes visant à intervenir dans les processus de décision et à favoriser l'adoption de solutions conformes à son agenda conservateur. Ces mécanismes reposent sur la mobilisation de ressources variées, investies dans plusieurs arènes institutionnelles et articulées selon des logiques complémentaires.

Quatre dimensions principales ressortent de l'analyse. La première concerne l'investissement des institutions nationales à travers l'usage stratégique des instruments

démocratiques existants, tels que les initiatives citoyennes, les procédures parlementaires ou les recours constitutionnels. La deuxième porte sur la mobilisation de l'expertise juridique comme ressource organisationnelle permettant à Ordo Iuris de renforcer sa crédibilité et d'intervenir dans les débats institutionnels en qualité d'autorité compétente. La troisième met en lumière le déploiement d'une stratégie internationale fondée sur la contestation de certaines interprétations du droit international, la délégitimation des acteurs supranationaux et la constitution d'alliances conservatrices transnationales. Enfin, la quatrième s'intéresse aux formes de mobilisation sociale utilisées pour démontrer l'existence d'un soutien populaire aux revendications portées par l'organisation et renforcer leur légitimité auprès des décideurs.

L'examen de ces différents mécanismes permet ainsi de mieux comprendre comment Ordo Iuris parvient à transformer ses ressources idéationnelles en capacité d'action au sein des espaces où se fabriquent, s'interprètent et se mettent en œuvre les normes juridiques et politiques.

VI.2.1 La capture des institutions nationales : instrumentalisation des outils démocratiques pour imposer un agenda conservateur

L'un des premiers leviers mobilisés par Ordo Iuris consiste à investir les dispositifs institutionnels existants afin de contraindre les autorités politiques et juridictionnelles à se prononcer sur la question de l'avortement. Cette stratégie repose sur une utilisation systématique des instruments démocratiques formels, en particulier les initiatives législatives citoyennes, présentées comme l'expression directe d'un soutien populaire.

Dès 2016, la fondation soutient la création du Comité d'initiative législative « Stop Aborcji », officiellement enregistré comme préalable au dépôt d'un projet de loi visant à interdire totalement l'avortement. Le communiqué annonçant cette initiative précise que le comité a été fondé afin de « rozpocząć kampanię na rzecz całkowitego zakazu aborcji » [« commencer une campagne en faveur de l'interdiction totale de l'avortement »] (traduction automatique) (Ordo Iuris, 2016). Par cela, la mobilisation militante a pour but de se transformer en une initiative citoyenne formelle, permettant d'inscrire la revendication dans l'agenda parlementaire de manière obligatoire (art 118. Constit.), indépendamment de réticences politiques au sein du Sejm²⁰. Ce mode d'action est réitéré avec le projet « Zatrzymaj Aborcję »

²⁰ Le 6 avril 2016, le président de la Diète de la République de Pologne, Marek Kuchciński, a publié une décision acceptant la notification de la création du Comité d'initiative citoyenne « Stop à l'avortement ».

[Stopper l'avortement] lancé en 2017, présenté comme une étape décisive vers une réforme constitutionnelle de fait. Dans un article publié dans la presse catholique, Ordo Iuris affirme que « *Zatrzymaj aborcję to ważny krok w kierunku pełnej ochrony życia* » [« Stopper l'avortement est un pas important vers la pleine protection de la vie »] (traduction automatique), en soulignant que le projet vise à éliminer les dispositions autorisant l'avortement en cas de malformation fœtale.

Pour peser sur l'agenda, Ordo Iuris agit également en étroite collaboration avec des députés de la majorité conservatrice issus notamment du PiS, afin d'impulser le dépôt de requêtes constitutionnelles. La procédure ayant conduit à la décision du Tribunal constitutionnel de 2020 est ainsi initiée « *przez grupę posłów na Sejm RP VIII kadencji* » [« par un groupe de députés de la VIII^e législature de la Diète polonaise »] (traduction automatique), à partir d'une motion déposée le 22 juin 2017. Cette coordination entre l'organisation et ses relais parlementaires illustre une stratégie d'influence à deux niveaux : en amont, par la mobilisation citoyenne ; en aval, par la saisine des institutions juridictionnelles. La multiplication des saisines du Tribunal constitutionnel apparaît dès lors comme l'aboutissement d'un processus de pression institutionnelle. En s'appuyant sur des projets portés par des initiatives populaires et relayés par des députés, Ordo Iuris contribue à forcer le Tribunal à se statuer sur la compatibilité des dispositions existantes avec la Constitution. Cette stratégie est explicitée dans les documents juridiques, qui soulignent que le Sejm, en tant qu'organe ayant adopté l'acte normatif contesté, « *jest uczestnikiem postępowania* » [« est partie à la procédure »] (traduction automatique) (Ordo Iuris, 2018a). Paradoxe institutionnel : le Parlement, auteur des lois, se retrouve ainsi obligé de les défendre devant le juge constitutionnel, dans une procédure qu'il ne maîtrise plus entièrement, et que Ordo Iuris a contribué à enclencher.

En somme, l'articulation savante de ces actions à répétition, s'appuyant sur des mécanismes démocratiques existants (initiatives citoyennes, procédures parlementaires, contrôle constitutionnel), permet à la fondation de produire une forme de contrainte institutionnelle indirecte. En mobilisant ces outils, Ordo Iuris parvient à intégrer l'agenda conservateur sans recourir à une majorité législative constituée sur la question de l'avortement. Par ailleurs, l'investissement des arènes institutionnelles s'articule étroitement à un travail de légitimation par l'expertise à travers lequel Ordo Iuris cherche à se présenter non seulement comme un acteur militant, mais également comme une autorité juridique compétente dans le débat constitutionnel.

VI.2.2 L'expertise comme ressource organisationnelle

Un second levier central de la stratégie d'influence d'Ordo Iuris repose sur la production abondante et ciblée d'outils juridiques, conçus pour structurer le débat public et orienter activement les décisions institutionnelles. Cette expertise prend la forme de rapports, d'avis juridiques et d'interventions procédurales systématiquement formulés dans un registre technique et constitutionnel.

À cet effet, l'«*Opinia Amici Curiae*» déposée en 2018 devant le Tribunal constitutionnel constitue un exemple éclairant de cette stratégie. Dans ce document, Ordo Iuris soutient que les dispositions autorisant l'avortement pour malformation fœtale sont « niezgodne z art. 2, art. 30, art. 32 [...] oraz art. 38 Konstytucji RP » [« incompatibles avec les articles 2, 30, 32 [...] et 38 de la Constitution de la République de Pologne »] (traduction automatique)²¹ (Ordo Iuris, 2018 p1). Le raisonnement repose exclusivement sur une lecture constitutionnelle, sans mobiliser explicitement de considérations religieuses ou morales, ce qui confère à l'argumentaire d'Ordo Iuris une apparence de neutralité juridique et de rigueur méthodologique. Cette logique se retrouve dans la formulation même des griefs, puisque l'organisation affirme notamment que les dispositions contestées « offend the human dignity of unborn children by depriving them of their legal guarantee of protection of life » (p23, Ordo Iuris, 2020²²). Dans ce cas, le recours à un vocabulaire juridique universalisant contribue, ainsi, à présenter la position défendue comme découlant du droit positif lui-même, plutôt que d'un ancrage idéologique, confessionnel ou de valeurs conservatrices situées.

Ordo Iuris renforce cette posture d'expertise en disqualifiant les analyses juridiques concurrentes. À titre d'exemple, en 2018, le Conseil supérieur du barreau (Naczelna Rada Adwokacka, NRA) rend un avis critique sur le projet citoyen « Stop à l'avortement ». Ordo Iuris réagit en publiant une prise de position avec le soutien de vingt-deux avocats exigeant le retrait de cet avis, qu'elle accuse de comporter de « nombreuses erreurs factuelles flagrantes »²³ et de procéder à une critique infondée du projet. En proposant simultanément de substituer à cet avis une opinion qualifiée d'« approfondie », rédigée par des avocats proches de la fondation,

²¹ Ordo Iuris. (2018). *Polski amicus curiae w sprawie obrony życia*. https://ordoiuris.pl/pliki/dokumenty/Polski_Amicus_Curiae_ws_obrony_zycia.pdf

²² Ordo Iuris. (2018). *Międzynarodowy amicus curiae w sprawie obrony życia*. https://ordoiuris.pl/pliki/dokumenty/Międzynarodowy_Amicus_Curiae_ws_obrony_zycia.pdf

²³ Gość Niedzielny. (2018, 17 février). *Adwokaci i Ordo Iuris żądają od NRA wycofania wadliwej opinii o „Zatrzymaj Aborcję”*. Citation : « Już 22 adwokatów poparło pismo Prezesa Ordo Iuris adw. Jerzego Kwaśniewskiego z żądaniem wycofania z prac legislacyjnych wadliwej opinii Naczelnej Rady Adwokackiej na temat projektu „Zatrzymaj Aborcję” ». <https://www.gosc.pl/doc/4510623.Adwokaci-i-Ordo-Iuris-zadaja-od-NRA-wycofania-wadliwej-opinii>

l'organisation cherche à disqualifier l'expertise institutionnelle concurrente et à s'imposer comme la référence juridique légitime sur la question. Cette stratégie illustre une logique de monopolisation de l'autorité juridique dans l'arène du débat constitutionnel.

Enfin, la légitimité par l'expertise ne repose pas seulement sur les documents produits, mais aussi sur la composition de l'organisation elle-même. Il convient de noter que cette importante production à caractère juridique s'appuie sur une structuration interne de la fondation qui valorise explicitement les compétences juridiques de ses membres. Ordo Iuris met en avant une composition organisationnelle dominée par des professionnels du droit : ses organes statutaires et consultatifs incluent des avocats et juristes de formation, dont plusieurs occupent des fonctions centrales dans l'élaboration et la validation des positions publiques de l'organisation. Ainsi, d'après les informations disponibles sur le site d'Ordo Iuris, le conseil d'administration comprend notamment plusieurs avocats et juristes professionnels, comme Jerzy Kwaśniewski (Président du Conseil, avocat) et Magdalena Majkowska (avocate membre du conseil), ainsi que Rafał Dorosiński et Monika Leszczyńska, tous formés en droit et actifs dans l'élaboration des lignes juridiques de la fondation (Ordo Iuris, Statutory & Consultative Bodies section, 2025)²⁴. Cette composition interne conforte l'apparence d'une expertise structurée autour de compétences juridiques professionnelles. De plus, cette expertise ne se limite pas à la production de textes : un « Academic Council » réunit des spécialistes en droit constitutionnel, droits de l'homme, bioéthique, tels que Bartosz Lewandowski, docteur en sciences juridiques et avocat, présentés comme des références dans leurs domaines respectifs aux.(Ordo Iuris, Academic Council section, 2025)²⁵.

Si l'expertise juridique déployée par Ordo Iuris lui permet de s'imposer comme un interlocuteur légitime au sein des arènes nationales, cette stratégie ne se limite pas au cadre constitutionnel polonais. Les documents du corpus montrent que l'organisation prolonge ce travail de légitimation en investissant le droit international, non pour s'y conformer, mais pour en proposer une réinterprétation conservatrice. De ce fait, le droit international devient un

²⁴Ordo Iuris. (2025). *Statutory and consultative bodies*. La page présente notamment la composition du Management Board, dont Jerzy Kwaśniewski, Monika Leszczyńska, Magdalena Majkowska et Rafał Dorosiński. <https://ordoiuris.pl/en/statutory-consultative-bodies/>

²⁵Ordo Iuris. (2025). *Academic Council*. La page présente notamment Bartosz Lewandowski comme avocat et docteur en sciences juridiques. <https://ordoiuris.pl/en/academic-council/>

espace de contestation interprétative, mobilisé à la fois comme ressource argumentative et comme cible de délégitimation.

VI.2.3 Négation, délégitimation, alliances : un triptyque stratégique international

Outre le corpus juridique national, l'action d'Ordo Iuris repose sur un troisième levier, à savoir la réinterprétation sélective du droit international afin de neutraliser les critiques extérieures et également de fournir une légitimité externe aux restrictions polonaises de l'avortement. Cette démarche combine deux approches complémentaires : d'une part, la négation de l'existence ou de l'autorité de certaines normes supranationales, et d'autre part, l'instrumentalisation de conventions et traités pour justifier ses revendications. Cette stratégie repose sur une mobilisation ciblée des normes internationales, systématiquement lues à travers le prisme de la protection de la vie prénatale.

Un premier trait saillant réside dans la négation répétée de l'existence même d'un droit international à l'avortement. Dans plusieurs documents, Ordo Iuris affirme de manière catégorique qu'« il n'existe aucun 'droit à l'avortement' en droit international et que les traités internationaux et les lois de la plupart des pays protègent, à des degrés divers, la vie des enfants, avant et après la naissance. »²⁶. Cette affirmation est présentée non comme une position politique, mais comme un constat juridique, fondé sur une lecture littérale des traités et conventions en vigueur. Cette logique est reprise dans les prises de position adressées aux instances onusiennes. Dans un article consacré aux travaux du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, Ordo Iuris dénonce une tentative d'imposer un droit inexistant, en affirmant que « aborcja nie chroni życia ale je niszczy » [« l'avortement ne protège pas la vie, il la détruit »] (traduction automatique)²⁷. L'organisation y qualifie ces interprétations de « pseudo-droit »²⁸, présenté comme dépourvu de fondements juridiques dans les traités existants. Le

²⁶ Ordo Iuris. (s. d.). *Prawo do życia zamiast prawa do aborcji. Petycja do Premiera w sprawie szczytu w Nairobi*. Citation : « [...] że w prawie międzynarodowym nie istnieje konstrukcja „prawa do aborcji”, a traktaty międzynarodowe i ustawodawstwo większości krajów w różnym stopniu chronią życie dzieci zarówno przed, jak i po ich urodzeniu ». <https://ordoiuris.pl/informacje-prasowe/prawo-do-zycia-zamiast-prawa-do-aborcji-petycja-do-premiera-w-sprawie-szczytu-w-nairobi/>

²⁷ WRN. (s. d.). *Ordo Iuris do ONZ: Aborcja nie chroni życia, ale je niszczy*. Citation : « aborcja nie chroni życia, ale je niszczy » [« l'avortement ne protège pas la vie, il la détruit », traduction personnelle]. <https://www.wrn.pl/prawo-dla-ciebie/art10192101-ordo-iuris-do-onz-aborcja-nie-chroni-zycia-ale-je-niszczy>

²⁸ WRN. (s. d.). *Ordo Iuris do ONZ: Aborcja nie chroni życia, ale je niszczy*. Expression citée : « pseudo-prawo ». <https://www.wrn.pl/prawo-dla-ciebie/art10192101-ordo-iuris-do-onz-aborcja-nie-chroni-zycia-ale-je-niszczy>

vocabulaire employé opère un renversement normatif : ce ne sont plus les restrictions qui constitueraient une atteinte aux droits humains, mais l'avortement lui-même qui serait incompatible avec la protection du droit à la vie. De plus, cette stratégie de négation s'accompagne d'une délégitimation explicite des institutions internationales, accusées de dépasser leur mandat. Les interprétations de l'ONU et de l'Union européenne sont régulièrement présentées comme non contraignantes, politisées ou étrangères aux traditions juridiques nationales.

En outre, les interventions d'Ordo Iuris dans les arènes internationales concourent à une logique de contestation et de blocage des dynamiques normatives perçues comme hostiles, visant à entraver l'émergence ou la consolidation d'interprétations juridiques favorables à la libéralisation de l'avortement. Cette stratégie est renforcée par la constitution d'alliances transnationales avec des États et organisations partageant des orientations conservatrices. Une déclaration commune publiée à l'issue de rencontres avec des représentants hongrois témoigne ainsi d'une coopération orientée vers la protection des valeurs fondamentales communes face aux pressions des institutions supranationales :

*« Aujourd'hui, alors que les droits humains sont instrumentalisés et que des idéologues radicaux tentent de leur attribuer une signification totalement étrangère à leur véritable sens, la création d'une large coalition défendant les valeurs fondamentales revêt une importance particulière. »*²⁹

Ces alliances contribuent à construire un front coordonné afin de délégitimer les critiques de l'Union européenne et de l'ONU, jugées comme des tentatives d'ingérence idéologique.

En parallèle, cette stratégie de négation s'accompagne d'une sélection et d'une instrumentalisation des traités favorisant ses positions. Par exemple, Ordo Iuris mobilise la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, à l'article 6, qui stipule que « l'enfant, en raison de son immaturité physique et mentale, requiert une attention et des soins particuliers, y compris une protection juridique appropriée, avant et après sa naissance »³⁰. Cette

²⁹ Ordo Iuris. (2020, 18 février). *Polsko-węgierska współpraca na rzecz ochrony wartości. Deklaracja Ordo Iuris i Center for Fundamental Rights*. Citation : « Dziś, gdy traktowane są one instrumentalnie [...] stworzenie szerokiej koalicji broniącej podstawowych wartości jest szczególnie ważne ». <https://ordoiuris.pl/informacje-prasowe/polsko-wegierska-wspolpraca-na-rzecz-ochrony-wartosci-deklaracja-ordo-iuris-i-center-for-fundamental-rights/>

³⁰ Ordo Iuris. (2016). *Równa ochrona prawna dla każdego dziecka, zarówno przed, jak i po urodzeniu. Główne założenia projektu inicjatywy obywatelskiej „Stop Aborcji”* (p. 4-5). Citation : « Konwencja o prawach dziecka z dnia 20 listopada 1989

citation ainsi que celle de la Déclaration universelle des droits de l'enfant de 1959 sont présentées comme des fondements juridiques universels justifiant la protection absolue de la vie prénatale, y compris par des restrictions légales strictes.

Cette approche permet à l'organisation de concilier apparente rigueur juridique et militantisme conservateur : d'un côté, elle conteste l'autorité des institutions internationales (ONU, UE) en les accusant de dépasser leur mandat ou d'imposer une « idéologie » ; de l'autre, elle s'appuie sur des traités comme la Convention relative aux droits de l'enfant pour légitimer ses revendications. En réinterprétant de manière sélective des normes présentées comme universelles ou en revendiquant la souveraineté des États, l'organisation renforce sa position d'énonciation légitime tout en activant des relais locaux (associations, églises, médias conservateurs) pour amplifier la pression sur le législateur. Cette articulation entre action internationale et ancrage national illustre une logique de plaidoyer à plusieurs échelles, où chaque niveau renforce l'autre.

VI.2.4 La mobilisation sociale : construire l'apparence d'un consentement majoritaire

Si Ordo Iuris investit prioritairement les arènes juridiques et institutionnelles, cette stratégie s'articule à une dimension complémentaire : la mobilisation sociale. Ce quatrième levier vise à produire un effet de légitimation populaire auprès des décideurs, dont la collecte de signatures constitue l'instrument central.

De ce fait, dans le cadre de l'initiative « Stop Aborcji », l'organisation Ordo Iuris met en avant plusieurs éléments pour appuyer ses revendications en faveur d'un durcissement de la loi sur l'avortement. Elle souligne avoir recueilli plus de 450 000 signatures en 2016 pour soutenir son projet législatif, un chiffre régulièrement rappelé dans ses communications ultérieures (p1 égalité de protection juridique pour chaque enfant)³¹. Elle invoque également « le soutien de près des 3/5 des Polonais à la demande d'une interdiction totale de l'avortement », une affirmation étayée par des données issues d'enquêtes indépendantes. Par

r. stanowi wyrażnie, że „dziecko, ze względu na swoją niedojrzałość fizyczną oraz umysłową, wymaga szczególnej opieki i troski, w tym właściwej ochrony prawnej, zarówno przed, jak i po urodzeniu” ».
https://www.ordoiuris.pl/sites/default/files/pliki/OI%20brozura%20Stop%20aborcji_final_rozkladowki.pdf

³¹ Ordo Iuris. (2016). *Równa ochrona prawna dla każdego dziecka, zarówno przed, jak i po urodzeniu. Główne założenia projektu inicjatywy obywatelskiej „Stop Aborcji”* (p. 1).
https://www.ordoiuris.pl/sites/default/files/pliki/OI%20brozura%20Stop%20aborcji_final_rozkladowki.pdf

exemple, une étude de l'institut IBRIS confirme cette tendance : 58,4 % des Polonais se déclarent favorables à une interdiction totale de l'avortement (tout en préservant la possibilité de sauver la vie de la mère), contre seulement 30 % d'opposants (p1 égalité de protection juridique pour chaque enfant)³². Enfin, l'organisation met en avant un autre chiffre marquant : 50,7 % des Polonais s'opposent à l'impunité légale pour l'avortement, renforçant ainsi l'argument d'une opposition sociale forte à toute libéralisation de la pratique (p.16 égalité de protection juridique pour chaque enfant)³³. Ces éléments, combinés, visent à légitimer ses positions en démontrant un soutien populaire large à ses revendications.

La mobilisation est rendue visible, également, par l'organisation de marches annuelles et par une présence médiatique soutenue notamment dans la presse catholique, à l'instar des articles publiés sur Idziemy.pl ou Gość.pl qui relaient systématiquement les initiatives de la fondation. Les réseaux sociaux, les blogs et les plateformes en ligne offrent de nouvelles arènes où les groupes d'intérêts et autres entrepreneurs de cause peuvent diffuser leurs cadres de manière directe et souvent virale (Liu et al., 2019; Riles et al., 2018). Dès lors, des hashtags, tels que #StopAborcji, #PolskaBezAborcji (#PologneSansAvortement) ou #Zycie (#vie), deviennent des outils puissants pour articuler et amplifier des cadres discursifs, en créant des communautés virtuelles autour de causes spécifiques. Cette présence médiatique ciblée prend une dimension stratégique particulière dans le contexte des importantes mobilisations féministes de 2016 face auxquelles Ordo Iuris cherche à faire valoir l'existence d'un contre-mouvement conservateur organisé et représentatif.

Au travers de cette section, l'analyse des mécanismes d'influence institutionnelle d'Ordo Iuris établit une stratégie multidimensionnelle reposant sur l'articulation de plusieurs ressources complémentaires. L'investissement des procédures démocratiques, la mobilisation de l'expertise juridique, l'activation de réseaux transnationaux conservateurs ainsi que la mise en scène d'un soutien populaire contribuent à renforcer la capacité de l'organisation à intervenir dans les processus de décision. Loin d'agir uniquement comme un producteur d'idées ou un acteur militant, Ordo Iuris apparaît ainsi comme un entrepreneur de cause capable de circuler

³² Ordo Iuris. (2016). *Równa ochrona prawna dla każdego dziecka, zarówno przed, jak i po urodzeniu. Główne założenia projektu inicjatywy obywatelskiej „Stop Aborcji”* (p. 1).

https://www.ordoiuris.pl/sites/default/files/pliki/OI%20broszura%20Stop%20aborcji_final_rozkladowki.pdf

³³ Ordo Iuris. (2016). *Równa ochrona prawna dla każdego dziecka, zarówno przed, jak i po urodzeniu. Główne założenia projektu inicjatywy obywatelskiej „Stop Aborcji”* (p. 16).

https://www.ordoiuris.pl/sites/default/files/pliki/OI%20broszura%20Stop%20aborcji_final_rozkladowki.pdf

entre différentes arènes institutionnelles et d'y adapter ses modes d'action en fonction des opportunités offertes par le contexte.

L'analyse révèle également que ces mécanismes ne fonctionnent pas de manière isolée. Les cadres discursifs étudiés dans la section précédente alimentent et légitiment les interventions institutionnelles, tandis que les ressources institutionnelles renforcent en retour la crédibilité des discours produits par l'organisation. Cette imbrication entre production de sens et action institutionnelle contribue à expliquer la capacité d'Ordo Iuris à maintenir durablement la question de l'avortement à l'agenda politique et juridique polonais.

Cependant, l'identification de ces mécanismes ne permet pas, à elle seule, de comprendre comment ils se combinent concrètement dans le temps pour produire des effets observables sur l'évolution du cadre normatif. Il convient donc d'examiner à présent la manière dont ces ressources discursives et institutionnelles s'insèrent dans une trajectoire plus large ayant conduit à la décision K 1/20 du Tribunal constitutionnel. La section suivante propose ainsi une analyse processuelle du rôle joué par Ordo Iuris dans la séquence ayant abouti à ce changement normatif majeur, depuis les premières mobilisations de 2016 jusqu'aux effets de la décision rendue en 2020.

VI.3. Ordo Iuris dans la trajectoire de la décision K 1/20 : analyse processuelle d'un changement normatif

Les sections précédentes ont permis d'identifier les principaux cadres discursifs mobilisés par Ordo Iuris ainsi que les mécanismes d'influence institutionnels. Afin de dépasser une approche statique des discours et des modes d'intervention, cette section adopte une perspective processuelle centrée sur la trajectoire ayant conduit à la décision K 1/20 du Tribunal constitutionnel polonais.

L'objectif n'est pas d'attribuer mécaniquement cette décision à l'action d'un seul acteur, mais de reconstituer la séquence d'événements, d'interactions et de réorientations stratégiques au sein de laquelle Ordo Iuris intervient de manière récurrente. L'analyse porte ainsi sur la façon dont différentes ressources – discursives, juridiques, institutionnelles et organisationnelles – sont progressivement mobilisées, combinées puis réinvesties dans des arènes distinctes au cours du processus.

Cette reconstruction s'organise autour de quatre moments. La première sous-section revient sur les antécédents processuels de la saisine du Tribunal constitutionnel et sur le déplacement progressif du conflit depuis l'arène parlementaire vers l'arène juridictionnelle. La deuxième examine le déploiement des mécanismes d'influence au sein de la procédure constitutionnelle elle-même. La troisième analyse la décision K 1/20 comme un changement normatif produit par voie juridictionnelle. Enfin, la dernière sous-section s'intéresse aux prolongements observables de cette décision ainsi qu'aux dynamiques de stabilisation qui lui succèdent.

L'enjeu est ainsi de comprendre comment un ensemble de ressources et de mécanismes précédemment identifiés se traduisent, dans une configuration institutionnelle particulière, par une transformation effective du cadre normatif régissant l'avortement en Pologne.

VI.3.1. Antécédents processuels et déclenchement de la séquence juridictionnelle (2016–2019)

La saisine du Tribunal constitutionnel en 2019 portant sur la conformité à la Constitution des dispositions autorisant l'interruption de grossesse en cas de malformations fœtales graves s'inscrit dans une trajectoire d'actions déployée sur plusieurs années. Elle résulte d'une série d'ajustements stratégiques progressifs impliquant différents acteurs, parmi lesquels l'Institut Ordo Iuris. Au cours de ce processus, diverses modalités d'intervention visant à restreindre l'accès à l'avortement sont successivement testées, reformulées et réorientées vers des arènes institutionnelles différentes apparaissant, selon la conjoncture des événements, comme offrant des conditions d'intervention plus favorables. Ainsi, l'analyse processuelle des documents du corpus met en évidence une phase initiale de mobilisation parlementaire directe, suivie d'un déplacement progressif vers d'autres espaces décisionnels.

L'année 2016 constitue un premier jalon central dans cette dynamique. Le projet de loi citoyen « Stop à l'avortement », élaboré par le comité du même nom et soutenu par des réseaux proches d'Ordo Iuris, vise une restriction quasi totale de l'accès à l'avortement, notamment par la suppression du motif lié aux malformations fœtales, sauf dans le cas où la vie de la mère est en danger. Selon les sources de presse intégrées au corpus, ce projet « was drafted by the Stop Abortion committee, a citizens' initiative that gathered 450,000 signatures » (The Guardian, 2016, §2, traduction automatique). De ce fait, l'initiative répond aux exigences procédurales du

système polonais, qui impose l'examen parlementaire de toute proposition citoyenne réunissant au minimum 100 000 signatures.

Toutefois, l'entrée du projet dans la procédure parlementaire s'accompagne d'une mobilisation sociale contestataire d'ampleur nationale. En effet, « tens of thousands of women took to the streets across Poland », vêtues de noir et brandissant des slogans tels que « My body, my choice » (The Guardian, 2016, §4, traduction automatique). Cette mobilisation, communément désignée comme le *Black Monday*, constitue un moment de forte politisation publique de la question de l'avortement. Le corpus permet d'observer que cette séquence protestataire est suivie d'un infléchissement du processus législatif dans la mesure où la commission de la justice et des droits de l'homme recommande le rejet du projet, une décision présentée comme intervenant « after mass protests by women » (The Guardian, 2016, §1, traduction automatique). Bien que les sources ne permettent pas d'établir une causalité directe entre la mobilisation et le retrait du texte, elles documentent tout de même une corrélation temporelle significative entre contestation sociale et recul institutionnel. Cette lecture est renforcée par les déclarations de responsables politiques, dont Jarosław Gowin, alors vice-premier ministre et ministre de la Science et de l'Enseignement supérieur, qui reconnaît que les protestations ont « taught us humility » (The Guardian, 2016, traduction automatique). Pour Ordo Iuris et les acteurs associés au projet, cette séquence apparaît rétrospectivement comme un premier test stratégique coûteux, révélant la vulnérabilité de la voie parlementaire face à une mobilisation de masse.

À partir de 2017, les initiatives législatives se poursuivent dans un contexte institutionnel marqué par la persistance des blocages. Le comité « Zatrzymaj Aborcję » (« Stop à l'avortement »), constitué par le même réseau d'acteurs conservateurs, de nouveaux projets citoyens avec un objectif plus ciblé : l'abolition du motif dit « eugénique » de l'avortement. Ces initiatives recueillent un nombre important de signatures et sont formellement introduites dans la procédure parlementaire. Toutefois, la documentation institutionnelle analysée montre que ces textes sont systématiquement renvoyés en commission, parfois à des sous-commissions extraordinaires, sans calendrier décisionnel précis (Sejm, juillet 2018). Ce recours récurrent aux mécanismes procéduraux de renvoi et d'examen approfondi apparaît comme une modalité de gestion institutionnelle du conflit, étant donné qu'il permet de maintenir le sujet à l'agenda parlementaire tout en évitant un vote explicite susceptible de raviver les mobilisations observées

en 2016. Dans ce contexte, la stratégie législative demeure formellement active, mais son efficacité s'avère limitée.

Parallèlement à ces blocages, intervient un glissement progressif du registre de justification mobilisé par Ordo Iuris. En effet, lors des auditions parlementaires et des interventions publiques, l'avortement est de plus en plus présenté comme une question relevant de la Constitution plutôt que d'un arbitrage politique ordinaire. Par exemple, durant une audition en commission, Jerzy Kwaśniewski, président de l'organisation, affirme ainsi que « la valeur de la vie humaine commence dès la conception » et critique une interprétation des droits humains jugée « eurocentrée » (Ordo Iuris, 2018, traduction automatique). De ce fait, ce glissement témoigne d'une reconfiguration graduelle des modes d'intervention, marquée par une insistance croissante sur les fondements constitutionnels de la protection de la vie humaine.

Cette prise de position contribue, dès lors, à inscrire le débat dans un registre juridico-constitutionnel, et la voie juridictionnelle commence à être activée de manière plus visible. En octobre 2017, le député Bartłomiej Wróblewski (PiS) dépose une requête visant à faire examiner par le Tribunal constitutionnel la conformité à la Constitution des dispositions autorisant l'avortement en cas d'anomalie fœtale. Dans une interview accordée à *Gość Niedzielny*, il déclare que l'objectif consiste à vérifier si la réglementation en vigueur est conforme « au respect de la dignité humaine, au droit à la vie et au principe d'égalité » (Gość Niedzielny, 2017, traduction automatique). Cette initiative intervient alors même que des projets de loi équivalents demeurent formellement en cours d'examen à la Diète.

La coexistence de ces deux voies – parlementaire et juridictionnelle – constitue un élément central de cette séquence processuelle. De ce fait, les documents institutionnels et les articles de presse analysés montrent que l'option constitutionnelle n'émerge pas en substitution immédiate à la voie législative, mais comme une alternative progressivement privilégiée. Les débats rapportés lors des audiences devant le Tribunal constitutionnel en 2019 indiquent en outre que les requérants invoquent explicitement l'absence de consensus parlementaire et la difficulté de mener un débat « rationnel et serein » au sein de la Diète sur un sujet fortement polarisé (documents d'audience, 2019, traduction automatique).

Dans cette configuration, le Tribunal constitutionnel apparaît comme une arène susceptible de requalifier le conflit. Le recours à la juridiction permet de déplacer la décision hors de l'espace parlementaire, tout en s'appuyant sur un précédent jurisprudentiel significatif,

celui de 1997, au cours duquel le Tribunal avait déjà restreint l'accès à l'avortement par voie jurisprudentielle. Le corpus montre que ce précédent est explicitement mobilisé par les requérants comme élément de légitimation de la saisine³⁴ (traduction de l'auteure à partir du polonais ; Wniosek grupy posłów, 2019 ; Trybunał Konstytucyjny, 1997).

Ainsi, la saisine formelle de 2019 (affaire K 1/20), déposée par deux députés conservateurs de la majorité gouvernementale, Bartłomiej Wróblewski et Piotr Uściński, s'appuyant sur un travail préparatoire auquel Ordo Iuris contribue de manière documentée et multiforme, apparaît comme le résultat d'une réévaluation stratégique progressive. Les échecs parlementaires répétés entre 2016 et 2018, les coûts politiques associés aux mobilisations sociales, ainsi que la disponibilité d'un registre constitutionnel stabilisé par des interventions juridiques antérieures, auxquelles Ordo Iuris prend part, constituent les conditions de possibilité de ce choix. Le recours au Tribunal constitutionnel ne relève pas d'une contrainte institutionnelle immédiate, mais d'une reconfiguration graduelle des modes d'action, préparant le terrain pour la séquence juridico-constitutionnelle de 2019 à 2020.

VI.3.2. Déploiement des mécanismes d'influence dans la séquence juridico-constitutionnelle (2019–2020)

La saisine du Tribunal constitutionnel en 2019 ouvre une nouvelle phase du processus, au cours de laquelle les ressources discursives et organisationnelles mobilisées par Ordo Iuris sont activées dans une configuration institutionnelle spécifique. L'analyse des documents relatifs à la procédure K 1/20 permet de reconstruire un enchaînement d'actions par lequel le débat autour de l'avortement est progressivement requalifié en question strictement constitutionnelle, déplacée hors de l'arène parlementaire.

³⁴ « W związku z tym, iż w ocenie Wnioskodawców przesłanka eugeniczna budzi zasadnicze wątpliwości konstytucyjne, konieczne jest odniesienie się do dotychczasowego orzecznictwa Trybunału Konstytucyjnego dotyczącego prawnej ochrony życia ludzkiego. Trybunał Konstytucyjny na wniosek grupy senatorów w orzeczeniu z dnia 28 maja 1997 r. (sygn. akt K. 26/96) badał zgodność z Konstytucją RP przepisu dopuszczającego przerywanie ciąży z powodów społecznych. Przepis art. 4a ust. 1 pkt 4 ustawy legalizujący przerwanie ciąży z powodów społecznych lub osobistych został uznany przez Trybunał Konstytucyjny w całości za niezgodny z Konstytucją RP. », Traduction : Étant donné que, de l'avis des requérants, le postulat eugénique soulève des questions constitutionnelles fondamentales, il convient de se référer à la jurisprudence du Tribunal constitutionnel relative à la protection juridique de la vie humaine. À la demande d'un groupe de sénateurs, le Tribunal constitutionnel, dans son arrêt du 28 mai 1997 (réf. n° K. 26/96), a examiné la constitutionnalité de la disposition autorisant l'interruption de grossesse pour raisons sociales. La disposition de l'article 4a, paragraphe 1, point 4 de la loi, légalisant l'interruption de grossesse pour raisons sociales ou personnelles, a été jugée inconstitutionnelle dans son intégralité par le Tribunal constitutionnel. Biblio : Trybunał Konstytucyjny. (1997). *Wyrok z dnia 28 maja 1997 r., sygn. K 26/96*. Tribunal constitutionnel de la République de Pologne. ; la motion : Wniosek grupy posłów do Trybunału Konstytucyjnego z dnia 19 listopada 2019 r. [Motion d'un groupe de députés devant le Tribunal constitutionnel du 19 novembre 2019].

Le premier mécanisme observable dans cette séquence réside dans le déplacement effectif de l'arène décisionnelle. La requête déposée par un groupe de députés vise explicitement à faire constater l'inconstitutionnalité des dispositions autorisant l'interruption de grossesse en cas de malformations fœtales graves. Le texte de la saisine soutient que ces dispositions violent notamment « le principe de protection de la vie humaine découlant de l'article 38 de la Constitution » ainsi que « le respect de la dignité humaine garanti par l'article 30 » (Requête au Tribunal constitutionnel, 2019, traduction automatique). Cette formulation permet de soustraire la question à une délibération politique ordinaire pour l'inscrire dans un cadre normatif présenté comme préexistant et contraignant. Ce déplacement d'arène s'accompagne d'une constitutionnalisation du problème, qui prolonge la moralisation discursive analysée précédemment en section 1. Dans les documents produits à l'occasion de la procédure, l'avortement n'est plus seulement qualifié de moralement condamnable, mais il est décrit comme une violation structurelle de l'ordre constitutionnel. Dans une contribution *amicus curiae*, Ordo Iuris affirme ainsi que « la protection de la vie humaine dès la conception constitue une exigence constitutionnelle fondamentale qui ne peut faire l'objet d'un compromis politique » (Ordo Iuris, *amicus curiae*, 2019, traduction automatique). La référence répétée à l'impossibilité du compromis contribue à fermer l'espace de la négociation démocratique en amont de la décision juridictionnelle.

Un second mécanisme central réside dans le déploiement intense de l'expertise juridique d'Ordo Iuris tout au long de la procédure. Le corpus montre que l'organisation intervient à plusieurs reprises sous la forme d'analyses juridiques, d'opinions constitutionnelles et de contributions écrites destinées au Tribunal. C'est le cas d'un document soumis à la juridiction, dans lequel l'organisation soutient que « le Tribunal constitutionnel a déjà confirmé que la vie prénatale constitue une valeur constitutionnelle protégée » et cite explicitement les arrêts antérieurs K 26/96 et K 44/07 comme fondement de cette interprétation (Ordo Iuris, 2019, traduction automatique). Cette mobilisation sélective de la jurisprudence vise à inscrire la décision attendue dans une continuité jurisprudentielle présentée comme établie.

De plus, l'expertise mobilisée par Ordo Iuris ne se limite pas à une interprétation du droit constitutionnel national. Comme étudié précédemment, les normes internationales sont sélectivement invoquées pour renforcer la légitimité de la position défendue, à l'instar d'une note juridique, produite pendant la procédure par Ordo Iuris, affirmant que « la Convention relative aux droits de l'enfant impose aux États l'obligation de protéger la vie humaine avant et

après la naissance » (Ordo Iuris, 2019, traduction automatique). Cette interprétation, présentée comme allant de soi, contribue à élargir le cadre normatif mobilisé sans mentionner les lectures concurrentes de ces instruments.

Un troisième mécanisme, complémentaire des deux précédents, réside dans le transfert de la responsabilité politique vers l'institution juridictionnelle, c'est-à-dire un processus d'externalisation. Les prises de position publiques rapportées dans le corpus montrent que les acteurs favorables à la saisine insistent sur le caractère technique et juridique de la décision attendue. Lors d'une déclaration médiatique, un député requérant affirme que « le Tribunal constitutionnel ne crée pas le droit, mais vérifie la conformité des lois à la Constitution » (TVN24, 2019, traduction automatique). Cette formulation tend à dissocier la décision à venir de toute responsabilité politique directe, en la présentant comme une opération de contrôle juridictionnel neutre. Cette externalisation est renforcée par le cadrage du débat comme intrinsèquement impropre à une résolution parlementaire. Dans les documents d'audience, les requérants soulignent que la Diète n'est pas en mesure de statuer sereinement sur une question aussi polarisée, et que le recours au Tribunal constitue un moyen de « garantir le respect des principes constitutionnels indépendamment des pressions politiques » (Procès-verbal d'audience, 2019, traduction automatique). Le Tribunal apparaît ainsi comme une instance capable de trancher un conflit présenté comme insoluble dans l'arène législative.

L'enchaînement de ces trois mécanismes produit un effet de cumul. Le déplacement d'arène réduit la visibilité du conflit dans l'espace parlementaire, tandis que la moralisation constitutionnelle et l'activation de l'expertise, soutenues notamment par les mémoires *amicus curiae* d'Ordo Iuris, contribuent à resserrer les termes du débat autour d'une lecture normative spécifique. Portée par une convergence d'acteurs conservateurs, cette stratégie collective contribue à externaliser la responsabilité politique en présentant la décision comme juridiquement contrainte plutôt que politiquement assumée.

L'analyse processuelle montre, par ailleurs, que ces mécanismes ne sont pas systématiquement activés de manière simultanée, bien que certaines phases de la séquence donnent lieu à des activations concomitantes. Leur déploiement s'effectue principalement de façon progressive et étroitement articulée au déroulement de la procédure juridictionnelle. Dans ce cadre, les contributions écrites d'Ordo Iuris interviennent à des moments clés du calendrier juridictionnel, en amont des audiences et dans la phase de délibération. Les prises de position

publiques, quant à elles, concourent à stabiliser l'interprétation selon laquelle l'issue du contentieux relèverait d'une application objective de la Constitution.

Ainsi, entre 2019 et 2020, la séquence juridico-constitutionnelle se caractérise par une convergence entre responsables politiques, requérants et expertise juridique non étatique. De ce fait, la transformation d'un conflit politique prolongé en un objet de décision juridictionnelle prépare les conditions de la décision du Tribunal constitutionnel rendue à l'automne 2020.

VI.3.3. Décision K 1/20 : un changement normatif par voie juridictionnelle

La séquence juridico-constitutionnelle engagée en 2019 aboutit, le 22 octobre 2020, à une décision du Tribunal constitutionnel déclarant inconstitutionnelles les dispositions autorisant l'interruption de grossesse en cas de malformations fœtales graves et irréversibles. Cette issue se caractérise par une portée normative majeure, intervenue en l'absence de toute délibération parlementaire finale, dans un contexte où les arguments juridiques défendus de longue date par Ordo Iuris trouvent une traduction institutionnelle explicite.

Dans son arrêt du 22 octobre 2020 (affaire K 1/20), le Tribunal estime que la possibilité d'avorter en raison d'une anomalie fœtale viole le principe de protection de la vie humaine découlant de la Constitution. Selon le communiqué officiel, la disposition contestée est jugée incompatible avec « l'obligation de l'État de garantir la protection juridique de la vie humaine » (Tribunal constitutionnel, 2020, traduction automatique). Cette formulation inscrit explicitement la décision dans un registre de nécessité constitutionnelle, en mobilisant de manière récurrente des catégories normatives (dignité humaine, protection de la vie, égalité) dans les analyses juridiques et contributions procédurales produites par Ordo Iuris au cours de la séquence (Ordo Iuris, 2018 ; 2019). Ce rapprochement terminologique ne relève pas d'une simple coïncidence : l'avocate Agata Bzdyń, analysant la décision au lendemain de son prononcé, observe que « dans la mesure où le Tribunal constitutionnel a commencé à utiliser l'expression 'avortement eugénique', l'impact de l'opinion [d'Ordo Iuris] est perceptible³⁵ », soulignant que cette terminologie était absente de la jurisprudence antérieure du Tribunal (VSquare, 2020).

³⁵ *Ordo Iuris and Friends: the games around the abortion ban in Poland* <https://vsquare.org/ordo-iuris-and-friends-the-games-around-abortion-ban-in-poland/> : “ « Insofar as the CT started using the phrase 'premises for eugenic abortion', the impact of that opinion can be seen. »

Le corpus montre que cette décision produit un effet immédiat sur le cadre juridique applicable, sans qu'une intervention législative complémentaire soit requise. Contrairement aux tentatives antérieures de réforme par la voie parlementaire, l'issue juridictionnelle entraîne une modification substantielle du régime de l'avortement par le seul effet de la jurisprudence constitutionnelle. Les articles de presse intégrés au corpus, soulignent que la décision « *does not require a vote in parliament to take effect* » et qu'elle modifie directement l'interprétation de la loi de 1993 (The Guardian, 2020, traduction automatique). Ce mode de production normative correspond précisément à l'option stratégique défendue par Ordo Iuris dans plusieurs documents, où la voie juridictionnelle est présentée comme plus stable et moins exposée aux aléas de la délibération parlementaire (Ordo Iuris, 2018).

Par ailleurs, la publication de la décision au *Dziennik Ustaw* (Journal officiel de la République de Pologne), intervenue en janvier 2021, marque l'entrée en vigueur effective de la nouvelle interprétation constitutionnelle. Le corpus indique que ce délai entre le prononcé de l'arrêt et sa publication a fait l'objet de débats publics, mais ne remet pas en cause la portée juridique de la décision elle-même. Une fois publiée, la décision entraîne la suppression du motif d'avortement lié aux malformations fœtales, qualifié d'« eugénique », réduisant de manière significative le nombre de situations légalement autorisées. Les communiqués d'Ordo Iuris publiés à la suite de l'arrêt présentent cette entrée en vigueur comme la confirmation d'une lecture constitutionnelle défendue antérieurement par l'organisation, soulignant que la décision « rétablit la cohérence de l'ordre juridique avec la Constitution » (Ordo Iuris, 2020, traduction automatique).

L'analyse processuelle met également en évidence une dissociation nette entre décision normative et responsabilité politique. Les réactions rapportées dans la presse montrent que plusieurs acteurs gouvernementaux insistent sur le fait que la restriction résulte d'un arrêt du Tribunal et non d'une initiative parlementaire. Un responsable politique affirme ainsi que « *the ruling is the decision of the constitutional court, not of the government* » (TVN24, 2020, traduction automatique). Ce type de déclaration contribue à déplacer la responsabilité de la décision vers l'institution juridictionnelle, tout en minimisant le rôle des acteurs politiques dans la production de ce résultat. Cette dissociation est renforcée par le cadrage juridique de la décision. Dans le communiqué accompagnant l'arrêt, le Tribunal rappelle que son rôle consiste à contrôler la conformité des lois à la Constitution, et non à se prononcer sur l'opportunité politique des normes en vigueur. Il y est précisé que la juridiction « *does not create law, but*

removes provisions that are inconsistent with the Constitution » (Tribunal constitutionnel, 2020, traduction automatique). Ce cadrage s'aligne avec les argumentaires développés par Ordo Iuris dans ses contributions amicus curiae, où le juge constitutionnel est décrit comme un garant technique de l'ordre normatif, distinct du jeu politique (Ordo Iuris, 2019).

L'issue observée se distingue ainsi des tentatives législatives antérieures par plusieurs caractéristiques cumulatives. D'abord, elle produit un changement juridique substantiel sans vote parlementaire explicite. Ensuite, elle repose sur une interprétation constitutionnelle présentée comme contraignante et non négociable. Enfin, elle permet une redistribution de la responsabilité politique, la décision étant attribuée à une nécessité juridique plutôt qu'à une majorité législative identifiable. Dans cette configuration, Ordo Iuris apparaît non comme un décideur institutionnel, mais comme un acteur ayant contribué à structurer, soutenir et légitimer la trajectoire ayant concrétisé cette décision juridictionnelle.

Cette décision constitue un point d'aboutissement processuel, cristallisant les mécanismes activés en amont tels que le déplacement d'arène, la mobilisation de l'expertise juridique, la moralisation constitutionnelle et le transfert de la responsabilité politique. Elle annonce en même temps une nouvelle séquence, celle des effets de stabilisation du problème public de l'avortement, qu'analyse la section suivante.

VI.3.4. Prolongements observables et cristallisation post-décision

À la suite de la décision K1/20 rendue en octobre 2020, plusieurs prolongements immédiats, à la fois institutionnels, sociaux et discursifs, apparaissent participer à la cristallisation du problème public tel qu'il a été redéfini au cours de la séquence processuelle.

Sur le plan institutionnel, la publication différée de la décision au Journal officiel, intervenue après plusieurs mois, en janvier 2021, fait l'objet de débats publics et de prises de position politiques, sans toutefois remettre en cause la validité juridique de l'arrêt. Le corpus ne fait état d'aucune initiative législative visant à contester ou à inverser immédiatement cette interprétation, ce qui suggère une acceptation institutionnelle, au moins provisoire, de l'issue juridico-constitutionnelle.

Sur le plan social, la décision suscite des réactions d'ampleur. Plusieurs sources mentionnent des manifestations organisées dans les jours et semaines suivant le prononcé de l'arrêt, rassemblant des milliers de personnes dans différentes villes du pays (OKO.press, 2020,

traduction automatique). Ces mobilisations, bien que significatives, se déploient dans un cadre normatif désormais modifié par la décision juridictionnelle, ce qui limite leur capacité à produire une traduction procédurale immédiate.

Sur le plan discursif, Ordo Iuris mobilise l'arrêt comme ressource de légitimation. Les communiqués et déclarations post-décision analysés présentent celui-ci comme la confirmation d'arguments et d'expertises avancés de longue date. Dans un communiqué publié à la suite de la décision, la fondation affirme que celle-ci « confirme la nécessité constitutionnelle de protéger la vie humaine dès ses premiers stades de développement » (Ordo Iuris, 2020, traduction automatique). Ce type de formulation employée par Ordo Iuris inscrit l'issue du contentieux dans un registre de clôture normative revendiquée, en suggérant que la question a été définitivement tranchée sur le plan juridique. L'arrêt est également envisagé par Ordo Iuris comme une ressource juridique potentiellement réutilisable dans les arènes internationales, plutôt que comme une clôture strictement limitée au cas polonais.

Le corpus montre, par ailleurs, que cette rhétorique de clôture s'accompagne d'une redéfinition implicite des marges de contestation légitime. Les documents postérieurs à la décision du tribunal K1/20 tendent à présenter les critiques comme relevant d'un désaccord politique ou idéologique, désormais distinct de l'ordre constitutionnel tel qu'interprété par le Tribunal. Cette dissociation contribue à renforcer la distinction entre un cadre juridique présenté comme stabilisé et des mobilisations sociales dépourvues de prise directe sur la norme en vigueur.

L'ensemble de ces éléments suggère que la décision de 2020 ne constitue pas seulement un aboutissement ponctuel, mais un moment de stabilisation du problème public. Les réactions institutionnelles limitées, l'absence de réouverture parlementaire immédiate, la persistance de mobilisations sociales sans traduction procédurale dessinent ensemble les contours d'une stabilisation du problème public dans un registre constitutionnel que le discours d'Ordo Iuris contribue à présenter comme irréversible.

Finalement, l'analyse processuelle de la trajectoire ayant conduit à la décision K 1/20 met en évidence une dynamique de transformation progressive plutôt qu'un changement soudain. Les documents étudiés montrent que la restriction de l'accès à l'avortement ne résulte pas d'une intervention ponctuelle, mais d'une succession de réorientations stratégiques au cours desquelles différentes arènes institutionnelles sont investies en fonction des opportunités et des

contraintes rencontrées. Les difficultés rencontrées dans l'espace parlementaire, la mobilisation croissante du registre constitutionnel, l'activation de l'expertise juridique et le recours au contrôle de constitutionnalité participent conjointement à la reconfiguration du conflit.

Cette trajectoire met également en lumière la manière dont les ressources discursives et institutionnelles analysées dans les sections précédentes s'articulent concrètement. Les mécanismes de cadrage contribuent à définir les termes légitimes du débat, tandis que les mécanismes d'influence institutionnelle favorisent leur circulation au sein des espaces décisionnels. La procédure K 1/20 apparaît ainsi comme un point de convergence où ces différentes ressources sont mobilisées de façon cumulative et trouvent une traduction institutionnelle tangible.

Plus largement, l'étude de cette séquence montre qu'Ordo Iuris ne peut être appréhendé uniquement comme un acteur de plaidoyer ou de production d'expertise juridique. Son rôle s'inscrit dans une dynamique plus large de reconfiguration des modes de traitement du conflit autour de l'avortement, caractérisée par un déplacement progressif de la décision vers l'arène juridictionnelle et par la consolidation d'un cadre constitutionnel présenté comme contraignant et difficilement réversible. La décision de 2020 constitue à cet égard moins un point d'arrivée définitif qu'un moment de stabilisation provisoire d'un problème public dont les effets continuent de structurer les débats politiques, juridiques et sociaux en Pologne.

VI.4 Typologie des répertoires d'action politico-juridique d'Ordo Iuris

Cette dernière section de la partie résultats propose une synthèse analytique des principaux enseignements empiriques dégagés dans les sections précédentes. À partir de l'analyse des procédés discursifs, des stratégies d'influence institutionnelle et de la reconstruction processuelle de la séquence 2016–2020, il s'agit d'identifier les répertoires d'action mobilisés par la fondation Ordo Iuris dans la construction et la judiciarisation du problème public de l'avortement en Pologne. Pour ce faire, l'objectif n'est pas d'établir des liens causaux définitifs, mais de montrer comment ces répertoires, en s'articulant, ont progressivement restreint l'espace du débat public et déplacé la décision vers une arène juridictionnelle, où les compromis politiques deviennent impossibles.

Sans revenir de manière détaillée sur les matériaux empiriques composant le corpus déjà analysé, cette section opère une montée en généralité en organisant les résultats sous la forme d'une typologie synthétique (voir tableau n°1, annexe 4). Cette démarche permet d'apporter une réponse à la question de recherche, en montrant comment l'action d'Ordo Iuris repose sur la combinaison structurée de plusieurs répertoires interdépendants, dont l'articulation progressive conduit à la décision du Tribunal constitutionnel K 1/20 et ses effets.

a. la construction du problème public

Le premier répertoire est celui de la construction du problème public et constitue l'élément structurant de cette entreprise de transformation normative. Avant même d'investir les institutions, Ordo Iuris a cherché à redéfinir les cadres à travers lesquels l'avortement est appréhendé comme enjeu collectif. En moralisant le débat, en requalifiant sémantiquement l'avortement comme une atteinte à la dignité humaine ou un "eugénisme", et en ancrant ses positions dans un cadre constitutionnel, Ordo Iuris cherche à dépolitiser la question. L'avortement n'est plus un choix individuel ou un droit, mais une violation de principes fondamentaux, voire une anomalie juridique. Ce cadrage, renforcé par une sélection biaisée des données et une mobilisation émotionnelle, a pour dessein de fermer l'espace de la délibération en présentant ses positions comme des évidences morales et juridiques. Ainsi, le terrain est préparé pour une intervention institutionnelle, dans laquelle le débat ne porte plus sur le pourquoi interdire l'avortement, mais sur le comment le faire conformément à la Constitution. En d'autres termes, ce répertoire n'est pas une simple stratégie de communication : il constitue la condition de possibilité de l'ensemble des actions ultérieures, dans la mesure où la judiciarisation d'un problème public suppose que ce problème ait d'abord été construit comme une question de conformité normative plutôt que comme un enjeu d'opportunité politique.

b. La construction d'une double légitimité

En tant que deuxième répertoire, la construction d'une légitimité repose sur deux piliers : une expertise juridique soigneusement construite et une démonstration de soutien social. Cette double légitimité, à la fois technique et populaire, constitue une ressource essentielle permettant à Ordo Iuris de s'imposer comme un interlocuteur crédible auprès des décideurs. D'une part, la production abondante d'avis juridiques, de contributions amicus curiae, d'analyses constitutionnelles, ainsi que la mobilisation d'un réseau d'experts, contribuent à asseoir son statut d'autorité compétente auprès des institutions juridictionnelles. D'autre part, la démonstration d'un soutien populaire par les pétitions, les marches et les sondages mis en avant

permet de présenter les revendications de l'organisation comme techniquement fondées et socialement légitimes. Ces deux dimensions se renforcent mutuellement : l'expertise juridique crédibilise les revendications militantes, tandis que le soutien populaire exhibé légitime la prétention de l'organisation à parler au nom de la société. La disqualification systématique des expertises concurrentes — qu'il s'agisse de l'avis du Conseil supérieur du barreau ou des données produites par les organisations pro-choix — participe de la même logique de monopolisation de l'autorité légitime dans le débat.

c. L'investissement des arènes démocratiques et juridictionnelles

Le troisième répertoire est celui de l'investissement stratégique des arènes démocratiques et juridictionnelles. C'est ici que s'opère le déplacement central mis en évidence par l'analyse processuelle. *Ordo Iuris* ne choisit pas entre l'action parlementaire et l'action juridictionnelle : l'organisation les articule dans une séquence où chaque arène prépare et conditionne l'investissement de la suivante. Les initiatives citoyennes de 2016 et 2017, bien que bloquées au stade parlementaire, permettent d'inscrire durablement la question à l'agenda institutionnel et de documenter un soutien populaire mobilisable ultérieurement. Les relais parlementaires au sein du PiS transforment cette pression citoyenne en requêtes constitutionnelles formelles. Enfin, la saisine du Tribunal constitutionnel déplace le conflit vers une arène moins exposée à la contestation démocratique, où les arguments constitutionnels progressivement construits par l'organisation peuvent produire des effets normatifs sans nécessiter de majorité législative explicite. La persistance des blocages parlementaires n'est donc pas vécue comme un échec stratégique : elle fonctionne rétrospectivement comme la justification du recours à la voie juridictionnelle, présentée comme la seule issue possible face à l'incapacité du Parlement à « statuer sereinement » sur une question polarisée. Ce répertoire constitue le principal vecteur de la judiciarisation, entendue non comme un recours accidentel, mais comme l'horizon vers lequel converge l'ensemble de la stratégie dès ses premières manifestations en 2016.

d. L'internationalisation des ressources de cause

Le quatrième répertoire, celui de l'internationalisation des ressources de cause, opère à un niveau différent des précédents. Il ajoute une dimension transnationale à cette stratégie, car il ne s'agit pas d'agir directement sur les institutions polonaises, plutôt de construire une légitimité externe susceptible de renforcer la position défendue dans l'arène nationale. Cette internationalisation repose sur une logique de contestation et d'appropriation sélective des

normes internationales. Celle-ci consiste à contester l'autorité des instances supranationales lorsqu'elles produisent des normes défavorables à la position conservatrice, tout en instrumentalisant sélectivement les mêmes traités internationaux pour justifier les restrictions à l'avortement devant les juridictions nationales. En outre, la constitution d'alliances transnationales avec des organisations, formalisée notamment dans l'*amicus curiae* collectif de 2018 signé par 31 organisations, participe à renforcer la crédibilité de la cause en l'inscrivant dans un réseau de soutien et contribue à structurer un contre-espace conservateur transnational face aux acteurs progressistes. Ces alliances offrent également des ressources juridiques complémentaires susceptibles d'alimenter la constitutionnalisation du conflit, en permettant à Ordo Iuris de présenter les restrictions à l'avortement non comme une exception polonaise, mais comme une application de normes universelles.

e. Le verrouillage des normes conservatrices

Le cinquième et dernier répertoire est celui du verrouillage des normes conservatrices. Là où les répertoires précédents visaient à produire un changement normatif, celui-ci vise à le stabiliser et à en réduire la réversibilité. Après la décision K 1/20, Ordo Iuris mobilise une rhétorique de clôture normative qui présente l'arrêt comme la confirmation d'une nécessité constitutionnelle établie, et non comme le résultat d'un choix politique contingent. Les communiqués post-décision, qui saluent le « rétablissement de la cohérence de l'ordre juridique avec la Constitution », participent à cette dynamique de naturalisation de l'issue obtenue. Parallèlement, la réutilisation de la jurisprudence constitutionnelle ainsi produite comme ressource argumentative dans d'autres arènes nationales et internationales prolonge les effets de la judiciarisation au-delà du cas polonais. La décision de 2020 est ainsi présentée par l'organisation non comme un aboutissement, mais comme un point d'appui pour de nouvelles actions. Ce répertoire constitue l'aboutissement du processus de judiciarisation : le conflit autour de l'avortement est désormais traité principalement comme une question de conformité constitutionnelle, ce qui réduit considérablement les marges d'action des acteurs qui souhaiteraient le rouvrir sur le terrain législatif ordinaire.

Pris isolément, chacun des répertoires d'action identifiés éclaire une dimension particulière de l'intervention d'Ordo Iuris dans le débat sur l'avortement. L'analyse des résultats met toutefois en évidence que leur efficacité ne tient pas à leur activation séparée, mais à leur articulation progressive et cumulative dans le temps. Le cadrage discursif et normatif contribue à rendre recevable une expertise juridique présentée comme objective, tandis que

cette expertise légitime à son tour le déplacement du débat vers l'arène juridictionnelle du Tribunal constitutionnel. Parallèlement, la mobilisation sociale et l'inscription de l'action dans des réseaux transnationaux participent à l'isolement des opposants et à la réduction des capacités de contestation effective de la trajectoire politico-juridique engagée.

Dans ce cadre, l'articulation de ces répertoires conduit à un affaiblissement progressif des contre-pouvoirs parlementaires et sociaux, ainsi que par un resserrement du débat autour d'une lecture constitutionnelle présentée comme juridiquement contraignante. L'ensemble des résultats converge dès lors vers l'identification de la judiciarisation comme l'aboutissement de ce processus. Ainsi, le problème public de l'avortement se trouve progressivement déplacé du champ de la délibération politique vers celui du droit, où il est requalifié en obligation constitutionnelle. Ce déplacement rend possible un changement normatif substantiel en l'absence de délibération parlementaire finale explicite. De plus, il s'accompagne d'une externalisation de la responsabilité politique, la décision étant présentée comme émanant du Tribunal constitutionnel plutôt que des acteurs politiques ou des organisations ayant contribué à structurer la trajectoire conduisant à cette issue.

Ainsi, ces cinq répertoires décrivent une stratégie intégrée dont la cohérence interne réside dans la conversion systématique d'un enjeu moral et politique en nécessité juridique permettant de répondre à la question de recherche : *Comment Ordo Iuris contribue-t-il à la construction et à la judiciarisation du problème public de l'avortement dans la Pologne du PiS ?*

VII. Discussion :

La discussion s'appuie sur la typologie des cinq répertoires d'action politico-juridiques identifiés dans l'analyse : construction du problème public, construction de la légitimité, investissement des arènes démocratiques et juridictionnelles, internationalisation des ressources de cause et verrouillage des normes conservatrices. Ces répertoires ne doivent pas être compris comme des étapes strictement linéaires, mais comme des modalités d'action interdépendantes. Leur intérêt analytique réside précisément dans leur articulation : Ordo Iuris construit d'abord l'avortement comme problème moral, juridique et constitutionnel ; elle renforce ensuite sa propre légitimité comme acteur expert et représentant d'un soutien social conservateur ; elle investit les arènes disponibles ; elle mobilise des ressources transnationales ; enfin, elle

contribue à stabiliser l'issue obtenue dans un registre constitutionnel présenté comme contraignant.

Une précaution analytique s'impose toutefois. La trajectoire ayant conduit à la décision K 1/20 ne saurait être expliquée par l'action d'Ordo Iuris seule. Le process tracing ne permet pas d'établir une causalité exclusive entre les interventions de l'organisation et l'issue juridictionnelle de 2020. Il met plutôt en évidence des enchaînements plausibles, des convergences de mécanismes et des articulations entre répertoires d'action. L'influence d'Ordo Iuris doit donc être comprise comme une contribution située à un processus collectif plus large, inscrit dans une conjoncture politique favorable : celle de la Pologne gouvernée par le PiS, marquée par l'affaiblissement des contre-pouvoirs, la politisation du Tribunal constitutionnel, le rôle structurant de l'Église catholique et la polarisation croissante des enjeux de genre.

Cette prudence ne conduit pas à minimiser le rôle de l'organisation. Les résultats montrent au contraire que sa contribution est documentée, multiforme et difficilement réductible à une intervention ponctuelle. Ordo Iuris ne produit pas directement la décision K 1/20 ; elle contribue plutôt à façonner les conditions cognitives, juridiques et institutionnelles dans lesquelles cette décision devient pensable, légitime et présentée comme nécessaire. C'est dans cette capacité à construire un problème, à se constituer en autorité experte, à investir les arènes juridictionnelles, à mobiliser des ressources transnationales et à stabiliser l'issue obtenue que réside la spécificité de son action.

Ce faisant, la discussion s'organise en trois temps. Elle analyse d'abord la manière dont Ordo Iuris participe à la mise en problème de l'avortement, en imposant un cadrage moral et constitutionnel qui marginalise les interprétations concurrentes. Elle examine ensuite la façon dont cette construction prépare la judiciarisation du conflit, par la mobilisation de l'expertise juridique, du langage constitutionnel et des arènes juridictionnelles. Elle replace enfin ces mécanismes dans les transformations démocratiques contemporaines, afin de montrer comment un acteur non étatique conservateur peut contribuer à la stabilisation d'un ordre normatif conservateur au sein des politiques publiques.

VII.1. Construire le problème : cadrage moral et production d'un référentiel conservateur

L'analyse montre que l'influence d'Ordo Iuris sur l'évolution des politiques relatives à l'avortement ne repose pas seulement sur la promotion de solutions juridiques restrictives, mais sur un travail préalable de définition du problème public. Le premier répertoire identifié : la construction du problème public, constitue ainsi le socle de son action. Il consiste à requalifier l'avortement non comme une question de droits reproductifs, de santé publique ou d'autonomie des femmes, mais comme un enjeu moral, juridique et constitutionnel prioritaire. Cette dynamique s'inscrit dans les approches constructivistes selon lesquelles les problèmes publics ne préexistent pas à l'action politique, mais résultent de processus de sélection, de cadrage et de mise en visibilité (Cobb & Elder, 1983; Jones, 1977).

Le cadrage joue ici un rôle central. Il ne se limite pas à organiser le débat : il oriente les responsabilités, hiérarchise les valeurs et rend certaines solutions plus légitimes que d'autres (Entman, 1993). Les répertoires discursifs d'Ordo Iuris rendent ainsi saillants la vulnérabilité du fœtus, la dignité humaine, la protection constitutionnelle de la vie et les chiffres d'avortements, tout en marginalisant les conditions sociales d'accès aux soins, les risques sanitaires, les expériences vécues par les femmes ou les enjeux de justice reproductive. Ce cadrage est donc prescriptif autant que descriptif : il définit le problème tout en préparant déjà son traitement juridique.

Cette mise en problème repose également sur des récits causaux. L'avortement est associé à l'affaiblissement des valeurs chrétiennes, au libéralisme culturel, aux institutions internationales ou à l'importation d'une idéologie de genre perçue comme étrangère à la tradition polonaise. En ce sens, Ordo Iuris produit des *causal stories*, c'est-à-dire des récits qui identifient un dommage, attribuent une responsabilité et légitiment l'intervention publique (Stone, 1989). Les acteurs pro-choix, les élites libérales et les organisations internationales sont ainsi construits comme les vecteurs d'une menace morale et civilisationnelle.

Ce travail ne consiste pas uniquement à imposer une interprétation conservatrice, il vise aussi à délégitimer les cadrages concurrents. Les « droits reproductifs » sont présentés comme des constructions idéologiques, les mouvements pro-choix comme producteurs de désinformation, et les données contraires au cadrage conservateur comme suspectes ou

manipulées. La construction du problème public repose donc sur une double dynamique de légitimation et de délégitimation. Les travaux de Lombardo et al. (2009) permettent d'éclairer ce mécanisme : cadrer un enjeu de genre suppose aussi d'effacer certaines dimensions du réel. Dans le cas d'Ordo Iuris, la femme enceinte tend à disparaître comme sujet politique autonome, tandis que l'enfant à naître devient le centre moral et juridique du problème. Cela s'inscrit plus largement dans la production d'un référentiel conservateur. Ordo Iuris agit sur les catégories cognitives et normatives à partir desquelles l'avortement, la famille, les droits fondamentaux et le rôle de l'État sont interprétés. Cette capacité relève du pouvoir idéationnel, entendu comme l'aptitude d'un acteur à influencer les croyances normatives et cognitives d'autrui (Carstensen & Schmidt, 2018). Elle ne s'exerce pas instantanément, mais s'accumule au fil des séquences d'action, à mesure que certaines idées telles que la protection absolue de la vie dès la conception, inconstitutionnalité des exceptions à l'avortement, menace des normes internationales, sont rendues évidentes, tandis que d'autres deviennent moralement ou juridiquement irrecevables.

Sous cet angle, Ordo Iuris n'intervient pas seulement sur les instruments de l'action publique, mais sur les définitions du problème et les principes qui structurent les solutions possibles. Les transformations significatives des politiques publiques concernent aussi les cadres interprétatifs qui rendent certaines solutions pensables (P. A. Hall, 1993). La notion de « philosophie publique » permet également de comprendre comment l'avortement est intégré dans une vision plus large du rôle de l'État et de la société (Mehta, 2010). Les références à la famille traditionnelle, à la protection de la vie dès la conception, aux racines chrétiennes de la nation et à l'ordre moral naturel montrent que l'enjeu n'est pas seulement de modifier l'accès à l'avortement, mais d'imposer une interprétation conservatrice de ce que l'État doit protéger.

Cette dimension rapproche Ordo Iuris des *thought collectives*, c'est-à-dire des réseaux de fondations, think tanks, juristes, intellectuels et experts conservateurs participant à la production de cadres normatifs susceptibles de rendre les transformations illibérales politiquement viables (Buzogany & Varga, 2023; Fleck et al., 2008; Mirowski & Plehwe, 2009). L'avortement fonctionne alors comme un point d'application privilégié d'un projet normatif plus vaste, articulant famille, nation, christianisme, souveraineté et hiérarchisation des droits. La mobilisation du christianisme illustre cette articulation. Les références religieuses ne sont pas seulement confessionnelles ; elles servent à associer la défense de la vie à la protection de l'identité nationale et de la cohésion sociale. Cette logique rejoint l'analyse de Raison du

Raison Du Cleuziou (2020) sur la patrimonialisation du christianisme dans les projets national-conservateurs. Dans cette perspective, l'avortement n'est pas traité comme un enjeu isolé, mais comme l'une des manifestations d'un conflit plus large autour du genre, de la famille et des valeurs nationales (Gwiazda, 2023).

VII.2. Traduire le problème dans le droit : expertise, arènes juridictionnelles et verrouillage constitutionnel

L'un des apports centraux de cette recherche est de montrer que la judiciarisation de l'avortement ne constitue pas une stratégie distincte de la construction du problème public, mais son prolongement institutionnel. Les répertoires discursifs identifiés en amont préparent sa reformulation comme enjeu de conformité constitutionnelle. Une fois l'avortement défini comme une atteinte à la protection de la vie, la réponse juridique apparaît moins comme une option politique parmi d'autres que comme une exigence découlant de cette définition même du problème. Les récits causaux ne produisent donc pas seulement des responsables et des victimes ; ils hiérarchisent aussi les solutions disponibles, en rendant la voie constitutionnelle particulièrement légitime (Stone, 1989).

Le deuxième répertoire d'action, celui de la construction de la légitimité, joue ici un rôle charnière. *Ordo Iuris* ne se contente pas de produire des arguments moraux : elle construit sa crédibilité comme acteur expert et comme représentant d'un soutien social conservateur. Ses analyses constitutionnelles, contributions *amicus curiae*, avis juridiques et interventions contentieuses permettent de présenter des revendications normatives sous une forme technique, juridiquement recevable et institutionnellement audible. L'expertise fonctionne alors comme une ressource de légitimation, au sens où elle transforme un positionnement idéologique en argument d'autorité. Cette observation rejoint les analyses de Dakowska (2014) sur la capacité des fondations et organisations expertes à convertir leur capital cognitif en ressource d'influence politique.

Il convient toutefois de préciser que l'« expertise » mobilisée ici ne doit pas être entendue comme une expertise neutre ou strictement scientifique. Elle constitue aussi une production située de savoirs, orientée vers la défense d'une cause. Les travaux de Jacques et al. (2008) sur les think tanks conservateurs rappellent à cet égard que la production experte peut participer à des stratégies de sélection, de contestation ou de réinterprétation des savoirs

disponibles. Dans le cas d'Ordo Iuris, l'expertise ne vient donc pas simplement accompagner la cause anti-avortement : elle en assure la traduction dans les catégories légitimes de l'action publique.

Le troisième répertoire, celui de l'investissement des arènes démocratiques et juridictionnelles, constitue ensuite le principal vecteur du déplacement du conflit. En mobilisant initiatives citoyennes, dispositifs procéduraux, coopérations politiques et recours constitutionnels, Ordo Iuris contribue à maintenir durablement la question à l'agenda tout en multipliant les occasions de décision. La force de l'organisation réside moins dans sa capacité à imposer directement ses préférences que dans sa faculté à les traduire dans le vocabulaire du constitutionnalisme et des droits fondamentaux. Les principes moraux associés à la protection de la vie sont reformulés comme des obligations juridiques préexistantes, tandis que les exceptions prévues par le droit polonais sont présentées comme des anomalies constitutionnelles.

Cette traduction juridique s'inscrit dans un contexte constitutionnel déjà conflictuel. Les tensions contemporaines en Pologne ne portent pas seulement sur des politiques publiques particulières, mais sur des conceptions concurrentes du constitutionnalisme (Blokker, 2023). Ordo Iuris participe précisément à cette lutte interprétative en défendant une lecture de la Constitution centrée sur la protection de la vie, les valeurs chrétiennes et la communauté nationale. L'enjeu n'est donc pas seulement de restreindre l'accès à l'avortement, mais d'imposer une certaine hiérarchie des principes constitutionnels, dans laquelle la vie prénatale occupe une position prioritaire.

La décision K 1/20 apparaît alors comme le point de cristallisation d'un processus plus long. Elle ne peut être comprise comme un événement juridictionnel isolé, mais comme l'aboutissement d'une séquence associant cadrage moral, production d'expertise, mobilisation juridique et investissement de l'arène constitutionnelle. Les idées anti-libérales participent aux transformations institutionnelles lorsqu'elles sont traduites dans des instruments juridiques et constitutionnels (Coman & Volintiru, 2023). Le droit ne constitue plus seulement un moyen d'application des politiques publiques ; il devient un vecteur de changement politique. Par ailleurs, le cas Ordo Iuris permet de proposer, à titre exploratoire, la notion d'« entrepreneur de cause constitutionnelle ». Celle-ci ne désigne pas un concept stabilisé de la littérature, mais une catégorie analytique permettant de qualifier un acteur qui cherche à transformer une cause morale en exigence constitutionnelle. Ordo Iuris ne se limite pas à défendre une préférence politique hostile à l'avortement ; l'organisation travaille à faire reconnaître cette préférence

comme découlant de principes constitutionnels supérieurs. Cette proposition prolonge les travaux sur les entrepreneurs d'idées (Berman, 2013), le pouvoir idéationnel (Carstensen & Schmidt, 2018) et les conflits constitutionnels dans les transformations illibérales (Blokker, 2021). Elle permet ainsi de saisir la spécificité de l'organisation : produire des arguments, mais surtout reconfigurer les cadres normatifs dans lesquels une décision peut être présentée comme juridiquement nécessaire.

De plus, ce répertoire présente des convergences avec les notions de *legalistic revolutions* et de *counter-constitutionalism*, mobilisées pour penser les transformations illibérales opérées par le droit (Coman & Volintiru, 2023; Sadurski, 2019). Celles-ci indiquent que les changements observés s'effectuent à travers des procédures formellement juridiques, ce qui leur confère une apparence de continuité institutionnelle tout en produisant des effets substantiels sur les droits reproductifs. Le recours au Tribunal constitutionnel permet ainsi de transformer une controverse politique en question de conformité constitutionnelle, réduisant l'espace du compromis démocratique.

Cette observation doit néanmoins être formulée avec prudence. Les résultats ne permettent pas d'affirmer qu'Ordo Iuris modifie formellement la Constitution ni qu'elle capture à elle seule les institutions. Ils suggèrent plutôt que l'organisation agit dans un contexte de fragilisation préalable du Tribunal constitutionnel et d'affaiblissement des contre-pouvoirs, largement documenté par (Sadurski, 2019). C'est dans cette configuration qu'elle peut contribuer à réorienter l'interprétation des principes constitutionnels existants. La notion de *constitutional dismemberment* permet ici d'éclairer ce processus : sans transformation formelle du texte constitutionnel, certaines valeurs sont rehiérarchisées et certains droits voient leur portée concrète réduite (Albert, 2017; Blokker, 2023).

Le cinquième répertoire, celui du verrouillage des normes conservatrices, apparaît enfin comme l'aboutissement de cette trajectoire. Après la décision K 1/20, l'enjeu n'est plus seulement de produire un changement, mais d'en réduire la réversibilité. La décision est présentée comme la confirmation d'une exigence constitutionnelle préexistante, et non comme l'issue contingente d'un rapport de forces politique. Cette rhétorique de clôture stabilise le problème public dans un registre constitutionnel, rendant plus difficile sa réouverture dans l'arène parlementaire ordinaire. La judiciarisation de l'avortement apparaît ainsi comme l'un des mécanismes par lesquels un conflit moral et social est progressivement converti en norme constitutionnelle contraignante (Zalewski, 2021).

VII.3. Circuler entre arènes : Ordo Iuris comme acteur non étatique des transformations illibérales

Au-delà du cas spécifique de l'avortement, l'analyse d'Ordo Iuris permet de nuancer les lectures de l'illibéralisme centrées exclusivement sur l'État ou les partis politiques. Les répertoires d'action identifiés montrent que les transformations normatives ne procèdent pas seulement de décisions gouvernementales descendantes, mais d'une coproduction entre institutions, acteurs partisans, organisations religieuses et acteurs non étatiques. Dans cette configuration, Ordo Iuris ne se substitue pas à l'État ; elle produit des ressources discursives, juridiques, organisationnelles et transnationales qui contribuent à légitimer et stabiliser une reconfiguration conservatrice des politiques publiques. Les idées anti-libérales circulent ainsi à travers des réseaux d'acteurs capables de transformer des représentations de l'ordre politique en instruments d'action publique (Beyer, 2023; Coman et al., 2023; Coman & Volintiru, 2023).

Le cas étudié invite donc à penser l'illibéralisme comme un processus relationnel. Dans les régimes hybrides ou en voie d'illibéralisation, les procédures démocratiques subsistent formellement, mais les conditions d'accès aux ressources, aux institutions et aux arènes de décision deviennent inégalement distribuées (Bozoki & Hegedus, 2018; Levitsky & Way, 2012). Ordo Iuris agit précisément dans cet espace : l'organisation n'opère pas hors des institutions, mais dans un environnement où certains canaux d'influence deviennent plus réceptifs aux cadrages conservateurs.

Cette position intermédiaire peut être rapprochée du rôle de « courtier » analysé par Dakowska (2014) à propos des fondations politiques. Ces acteurs ne tirent pas nécessairement leur influence d'un pouvoir décisionnel direct, mais de leur aptitude à faire circuler des idées, des ressources et des réseaux entre des champs institutionnellement distincts. Ordo Iuris occupe une position comparable : elle traduit des croyances conservatrices en arguments juridiques, fournit des ressources doctrinales aux acteurs politiques et présente ses revendications comme issues d'une société civile mobilisée.

Cette dernière dimension renvoie aux analyses de Michel (2007), pour qui la « société civile » constitue une catégorie politique disputée, mobilisable pour revendiquer une représentativité et accéder aux institutions. En se présentant simultanément comme centre

d'expertise juridique et comme porte-parole d'intérêts collectifs liés à la vie, à la famille et aux valeurs nationales, Ordo Iuris conjugue deux formes de légitimité : celle de l'expert et celle du représentant.

Le quatrième répertoire, celui de l'internationalisation des ressources de cause, occupe une place centrale dans cette configuration. Ordo Iuris dénonce les droits reproductifs, les politiques d'égalité et les normes de genre comme des importations idéologiques étrangères, tout en mobilisant elle-même des ressources transnationales : réseaux conservateurs, arguments de droit international, alliances avec des organisations européennes ou nord-américaines. Cette tension n'est pas contradictoire ; elle constitue un ressort stratégique. Les normes internationales défavorables sont dénoncées comme idéologiques, tandis que les ressources transnationales conservatrices sont mobilisées pour présenter la cause anti-avortement comme universelle.

Cette dynamique s'inscrit dans les circulations anti-genre analysées par Kuhar et Paternotte (2018) ainsi que par Gwiazda et Minkova (2024). Ces mobilisations circulent internationalement tout en s'adaptant aux contextes nationaux. Dans le cas polonais, l'internationalisation ne fragilise pas le discours souverainiste ; elle le renforce en fournissant des ressources juridiques, organisationnelles et symboliques. La rhétorique de résistance à l'ingérence normative trouve également un appui dans les tensions analysées par Cirstocea (2019), selon lesquelles les normes de genre en Europe centrale et orientale peuvent être perçues, ou construites, comme déconnectées des expériences sociales nationales. Ordo Iuris réinvestit cette tension en présentant ses positions comme une résistance à une ingérence normative menaçant la souveraineté culturelle du pays.

Cette capacité d'influence s'inscrit aussi dans un environnement symbolique structuré par le poids du catholicisme polonais. Les Églises peuvent mobiliser leur autorité morale pour peser sur les politiques publiques (Grzymala-Busse, 2015). Ordo Iuris s'insère dans cet espace de légitimation, tout en traduisant certains cadrages religieux dans un langage juridique et expert. L'organisation ne remplace pas l'Église ; elle prolonge ses référentiels dans des arènes où le registre confessionnel explicite serait moins recevable.

Ces répertoires ne produisent toutefois leurs effets que parce qu'ils rencontrent un contexte favorable. Les opportunités discursives liées à la polarisation des enjeux de genre, à la critique de l'« idéologie du genre » et à la valorisation politique de la famille traditionnelle

rendent les cadrages d'Ordo Iuris particulièrement audibles (Gwiazda, 2023; Koopmans & Olzak, 2004). L'organisation ne crée pas seule cette configuration ; elle l'exploite, la renforce et contribue à la stabiliser. C'est précisément cette interaction entre ressources propres, environnement institutionnel et disponibilité discursive qui permet de comprendre pourquoi la judiciarisation de l'avortement a pu produire des effets dans la séquence étudiée.

Ainsi, le cas d'Ordo Iuris met en lumière la capacité d'un acteur non étatique conservateur à intervenir simultanément sur les idées, les institutions, les normes et les arènes de décision. Pris ensemble, les cinq répertoires montrent que l'influence de l'organisation ne tient pas à une action unique, mais à la combinaison progressive de plusieurs modes d'intervention : définir le problème, construire sa propre légitimité, investir les arènes décisionnelles, internationaliser les ressources disponibles et stabiliser les normes obtenues. C'est dans cette articulation entre pouvoir idéationnel, expertise juridique, réseaux conservateurs et opportunités institutionnelles que réside la contribution principale de cette recherche.

VII.4. Les limites

Ce mémoire s'appuie sur une démarche qualitative, inductive et processuelle visant à analyser, à partir de traces empiriques, la manière dont Ordo Iuris intervient dans la construction et la judiciarisation de l'avortement en Pologne sur la période 2016–2020, jusqu'à la décision K 1/20. Ce choix méthodologique permet une observation fine des séquences d'action et des formes de légitimation mobilisées, tout en circonscrivant explicitement la portée des conclusions qui peuvent en être tirées. Ces apports empiriques, théoriques et méthodologiques doivent toutefois être appréciés à l'aune de plusieurs limites. Celles-ci ne remettent pas en cause les résultats de la recherche, mais permettent d'en préciser la portée, notamment en ce qui concerne la nature du corpus, l'établissement de la causalité et le caractère circonscrit de l'étude de cas.

D'abord, la première limite tient à la nature du corpus mobilisé. Le corpus repose exclusivement sur des sources textuelles publiques, sans recours à des entretiens. Ce choix garantit l'utilisation de matériaux stabilisés et directement observables, à savoir productions d'Ordo Iuris, documents juridiques, sources médiatiques, et répond aux contraintes d'accès aux membres d'Ordo Iuris (Curanovic, 2021). Il implique toutefois un biais inhérent aux faits

relatés, dans la mesure où ces sources reflètent des cadrages situés, qu'ils soient militants, institutionnels ou médiatiques. Si ces cadrages constituent l'objet même de l'enquête, leur confrontation systématique vise à maintenir une cohérence factuelle dans l'analyse, en vérifiant les événements, les séquences et les prises de position à partir de plusieurs types de sources, sans prétendre neutraliser entièrement les biais propres à chaque matériau. En outre, si ce choix permet d'étudier les traces documentaires de l'action de l'organisation, il ne donne pas accès aux coulisses des processus décisionnels, aux échanges informels ni aux perceptions internes des acteurs. L'absence d'entretiens constitue donc une limite importante, notamment pour apprécier plus finement les stratégies intentionnelles d'Ordo Iuris, ses relations effectives avec les décideurs politiques ou son rôle précis dans certaines séquences institutionnelles.

Ensuite, concernant l'attribution causale, le recours au process tracing permet de reconstituer des enchaînements plausibles et des convergences entre les actions d'Ordo Iuris, le contexte politique et l'évolution juridique de l'avortement. Eu égard du fait que la décision de 2020 s'inscrit dans des transformations institutionnelles et politiques plus larges, l'analyse cherche à identifier des mécanismes d'intervention et de légitimation, synthétisés sous la forme de répertoires d'action, plutôt qu'à démontrer qu'Ordo Iuris serait, à elle seule, la cause de l'issue juridictionnelle K 1/20.

En outre, l'exploitation de sources en langue polonaise a nécessité le recours à un outil de traduction automatique vers le français. Ce choix méthodologique implique une prudence particulière lorsque l'interprétation repose sur des nuances lexicales ou sémantiques. Cette contrainte, inhérente au travail sur des sources multilingues, a été prise en compte de manière réflexive. Lorsque cela était possible, des documents disponibles en langue anglaise ont été privilégiés ; toutefois, le recours aux sources polonaises s'est avéré indispensable afin de ne pas exclure des données originales et centrales pour l'analyse.

Enfin, le choix de centrer l'analyse sur la séquence ayant conduit à la décision du Tribunal constitutionnel K 1/20 implique une focale spécifique sur une trajectoire fortement marquée par la judicialisation. Il est donc possible que les mécanismes et répertoires d'action identifiés diffèrent de ceux mobilisés par Ordo Iuris sur d'autres enjeux ou dans des configurations moins directement juridictionnelles. Ce choix n'en constitue pas moins un parti pris analytique assumé : la centralité du recours au droit constitutionnel dans cette séquence a précisément orienté la dynamique de la recherche et permis de saisir avec une acuité particulière

les modalités par lesquelles l'organisation investit l'arène juridique pour transformer un problème public en enjeu juridiquement stabilisé.

VII.5. Apports du mémoire et ouvertures de recherche

Cette recherche contribue à l'analyse des acteurs et réseaux d'influence conservateurs qui interviennent dans les politiques de genre et de reproduction, en les replaçant dans le contexte plus large des recompositions démocratiques contemporaines.

Sur le plan empirique, elle constitue l'une des premières analyses processuelles systématiques du rôle d'Ordo Iuris dans la trajectoire ayant conduit à la décision K 1/20. Si des travaux existants ont documenté l'émergence de l'organisation et ses positionnements idéologiques, notamment Gwiazda et Minkova (2024) Gwiazda & Minkova (2024), Kuhar et Paternotte (2017) ou Graff & Korolczuk (2021), aucun n'avait reconstruit de manière séquentielle l'enchaînement des actions ayant conduit à la décision K1/20. par lesquelles elle a contribué à requalifier l'avortement en enjeu constitutionnel. Ce faisant, cette recherche éclaire l'implication d'ordo Iuris en tant qu'acteur intermédiaire situé à l'interface des mobilisations sociales, du champ juridique, des institutions politiques et des réseaux transnationaux.

Sur le plan méthodologique, le recours combiné à l'analyse thématique de contenu et au *process tracing* permet de saisir les mécanismes d'influence dans leur temporalité, en identifiant des enchaînements plausibles et des points de cristallisation sans réduire l'action d'Ordo Iuris à une causalité directe et linéaire. Cette approche montre l'intérêt d'une démarche qualitative inductive et processuelle pour étudier des formes d'influence indirectes, qui passent par la production d'idées, d'expertise et de ressources juridiques.

Sur le plan analytique, l'apport principal réside dans la proposition d'une lecture de la judiciarisation comme processus préparé plutôt que comme événement. En montrant que la saisine du Tribunal constitutionnel en 2019 est l'aboutissement d'une séquence longue au cours de laquelle les conditions cognitives, juridiques et institutionnelles du recours ont été progressivement réunies, ce travail contribue à dépasser les analyses qui traitent la judiciarisation comme une décision ponctuelle. Par ailleurs, la typologie de cinq répertoires d'action : construction du problème public, légitimation, investissement des arènes,

internationalisation des ressources et verrouillage normatif, qui rend compte de la pluralité des modalités d'intervention mobilisées par l'organisation et de leur articulation progressive.

Plus largement, ce mémoire contribue à la compréhension du rôle des acteurs non étatiques dans les transformations des régimes démocratiques contemporains prenant des formes hybrides ou illibérales, en montrant que ces transformations ne procèdent pas seulement de réformes institutionnelles imposées par le haut, mais aussi d'un travail de légitimation conduit par des organisations capables de produire des catégories d'interprétation, de fournir des arguments juridiques recevables et d'influencer la stabilisation des normes conservatrices dans un registre constitutionnel. Le cas *Ordo Iuris* illustre ainsi comment les politiques de genre et de reproduction constituent un terrain privilégié de recomposition des normes démocratiques, du droit et de l'action publique.

Ces travaux ouvrent plusieurs perspectives complémentaires. La première et la plus directe consisterait à élargir l'enquête comparative, en testant la transférabilité des mécanismes et des cinq répertoires d'action identifiés. Il s'agirait d'évaluer si les procédés établis dans le cas polonais se retrouvent dans d'autres mobilisations conservatrices liées aux questions de genre et de sexualité, (ex. autour de la Convention d'Istanbul, des droits LGBTQ+ ou de l'éducation sexuelle) et dans d'autres contextes nationaux où des organisations similaires opèrent. Une telle démarche permettrait de distinguer ce qui relève de la singularité du cas polonais et ce qui appartient à un répertoire transnational plus large de mobilisation anti-genre, tout en évaluant dans quelle mesure les conditions institutionnelles locales, à savoir le degré d'affaiblissement des contre-pouvoirs, rapport à l'Église, configuration partisane, modifient l'efficacité relative de chaque répertoire.

Une deuxième piste porterait sur les usages concurrents du droit. Ce mémoire analyse la judiciarisation du côté de l'organisation qui l'a préparée et promue ; il laisse dans l'ombre la manière dont les mouvements féministes et pro-choix investissent à leur tour les arènes juridiques, nationales ou européennes, pour contester ou contourner les restrictions obtenues. Analyser ces contre-stratégies permettrait de penser la judiciarisation non comme l'instrument d'un seul camp, mais comme un espace de lutte entre cadrages normatifs concurrents, dont l'issue dépend des ressources respectives des acteurs en présence et des configurations institutionnelles dans lesquelles ils opèrent.

Enfin, la période post-2023 constitue un terrain d'observation privilégié pour évaluer empiriquement la robustesse du verrouillage normatif documenté dans ce mémoire. Le retour au pouvoir d'une coalition libérale en Pologne, les tentatives de réforme de la législation sur l'avortement et les repositionnements d'Ordo Iuris dans ce nouveau contexte offrent une occasion de tester si la constitutionnalisation d'un enjeu produit effectivement les effets de stabilisation et d'irréversibilité que les résultats lui attribuent, ou si elle peut être contournée par d'autres voies. Ces prolongements permettraient d'approfondir la compréhension des processus par lesquels les droits reproductifs sont devenus un enjeu structurant des transformations démocratiques contemporaines, bien au-delà du seul cas polonais.

VIII. Conclusion

Ce mémoire avait pour objectif d'analyser la manière dont Ordo Iuris a contribué à la construction et à la judiciarisation du problème public de l'avortement en Pologne entre 2016 et 2020, dans un contexte marqué par la polarisation des enjeux de genre et les transformations illibérales engagées sous les gouvernements du PiS.

L'analyse met en évidence qu'Ordo Iuris ne se limite pas à intervenir dans un débat déjà constitué. L'organisation participe à la définition même du problème public en produisant des cadres d'interprétation, en mobilisant des ressources expertes et en investissant différentes arènes institutionnelles. À travers un travail continu de cadrage, de légitimation et de mobilisation, elle contribue à reformuler l'avortement comme une question relevant non seulement de l'ordre moral, mais également du droit constitutionnel et de la protection des droits fondamentaux.

Les résultats ont permis d'identifier cinq répertoires d'action complémentaires : la construction du problème public, la production de légitimité par l'expertise et le soutien social, l'investissement des arènes démocratiques et juridictionnelles, l'internationalisation des ressources de cause et, enfin, la stabilisation de normes conservatrices. Pris isolément, chacun de ces répertoires éclaire une dimension particulière de l'action d'Ordo Iuris. Leur portée réside toutefois dans leur articulation progressive au sein d'une même trajectoire d'influence.

L'étude montre ainsi que la judiciarisation observée ne résulte pas uniquement du recours aux tribunaux ou de la décision K 1/20. Elle apparaît comme l'aboutissement d'un processus plus large de requalification du conflit autour de l'avortement, au cours duquel les arguments juridiques et constitutionnels acquièrent une place croissante dans la définition du problème et dans les modalités envisagées pour son traitement. Dans cette dynamique, Ordo Iuris contribue à renforcer la centralité du droit comme registre de légitimation et comme mode privilégié de résolution du conflit. De manière générale, ce travail souligne la capacité d'un acteur non étatique à articuler des ressources discursives, juridiques, organisationnelles et transnationales afin d'intervenir durablement dans la trajectoire d'un problème public. Le cas étudié met ainsi en lumière les modalités par lesquelles certaines organisations conservatrices participent à la transformation des cadres de débat, des formes de légitimité et des arènes de décision dans les démocraties contemporaines.

Enfin, cette recherche invite à poursuivre l'étude des interactions entre acteurs de la société civile, institutions politiques et juridictions dans les processus de changement normatif. Une telle perspective apparaît particulièrement féconde pour comprendre les recompositions actuelles des conflits liés au genre, à la famille et aux droits reproductifs dans les contextes de recul démocratique.

IX. Bibliographie :

- Albert, R. (2017). Constitutional Amendment and Dismemberment. *SSRN Electronic Journal*.
<https://doi.org/10.2139/ssrn.2875931>
- Ayoub, P. M. (2014). With Arms Wide Shut : Threat Perception, Norm Reception, and Mobilized Resistance to LGBT Rights. *Journal of Human Rights*, 13(3), 337-362.
<https://doi.org/10.1080/14754835.2014.919213>
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu* (2e édition "Quadrige). Presses universitaires de France.
- Bateson, G. (1972). *Steps to an ecology of mind : Collected essays in anthropology, psychiatry, evolution, and epistemology*. Aronson.
- Baudriller, M. (2010). *Les réseaux cathos : Politique, société, économie, culture*. R. Laffont.
- Beach, D., & Pedersen, R. (2019). *Process-Tracing Methods : Foundations and Guidelines*. University of Michigan Press. <https://doi.org/10.3998/mpub.10072208>
- Befani, B., & Mayne, J. (2014). Process Tracing and Contribution Analysis : A Combined Approach to Generative Causal Inference for Impact Evaluation. *IDS Bulletin*, 45(6), 17-36. <https://doi.org/10.1111/1759-5436.12110>
- Bennett, A., & Checkel, J. T. (Éds.). (2014). *Process Tracing : From Metaphor to Analytic Tool* (1^{re} éd.). Cambridge University Press.
<https://doi.org/10.1017/CBO9781139858472>
- Berman, S. (2013). Ideational Theorizing in the Social Sciences since Policy Paradigms, Social Learning, and the State. *Governance*, 26(2), 217-237.
<https://doi.org/10.1111/gove.12008>
- Beyer, J. (2023). Immoral morality : Gender and sexuality politics, right-wing populism and church-state relations in Macedonia under Nikola Gruevski (2006–2016)*. *European Politics and Society*, 24(1), 115-131. <https://doi.org/10.1080/23745118.2021.1956242>
- Blokker, P. (2023). Constitutional politics and populist conservatism : The contrasting cases of Poland and Romania. *European Politics and Society*, 24(1), 132-149.
<https://doi.org/10.1080/23745118.2021.1956243>
- Bozoki, H., & Hegedus, D. (2018). An externally constrained hybrid regime : Hungary in the European Union. *Democratization*, 25(7), 1173-1189.
<https://doi.org/10.1080/13510347.2018.1455664>

- Bucholc, M. (2022). Abortion Law and Human Rights in Poland : The Closing of the Jurisprudential Horizon. *Hague Journal on the Rule of Law*, 14(1), 73-99.
<https://doi.org/10.1007/s40803-022-00167-9>
- Buzogany, A., & Varga, M. (2023). Illiberal thought collectives and policy networks in Hungary and Poland. *European Politics and Society*, 24(1), 40-58.
- Calkin, S., & Kaminska, M. E. (2020). Persistence and Change in Morality Policy : The Role of the Catholic Church in the Politics of Abortion in Ireland and Poland. *Feminist Review*, 124(1), 86-102. <https://doi.org/10.1177/0141778919894451>
- Carstensen, M. B., & Schmidt, V. A. (2018). Power and changing modes of governance in the euro crisis. *Governance*, 31(4), 609-624. <https://doi.org/10.1111/gove.12318>
- Chelstowska, A. (2011). Stigmatisation and commercialisation of abortion services in Poland : Turning sin into gold. *Reproductive Health Matters*, 19(37), 98-106.
[https://doi.org/10.1016/S0968-8080\(11\)37548-9](https://doi.org/10.1016/S0968-8080(11)37548-9)
- Cirstoce, I. (2019). *La fin de la femme rouge ? Fabriques transnationales du genre après la chute du Mur*. Presses universitaires de Rennes.
- Cobb, R. W., & Elder, C. D. (1983). *Participation in American politics : The dynamics of agenda-building* (2. ed). The John Hopkins Univ. Pr.
- Coman, R., Behr, V., & Beyer, J. (2023). The shaping power of anti-liberal ideas. *European Politics and Society*, 24(1), 1-4. <https://doi.org/10.1080/23745118.2021.1956244>
- Coman, R., & Volintiru, C. (2023). Anti-liberal ideas and institutional change in Central and Eastern Europe. *European Politics and Society*, 24(1), 5-21.
<https://doi.org/10.1080/23745118.2021.1956236>
- Curanovic, A. (2021). The International Activity of Ordo Iuris. The Central European Actor and the Global Christian Right. *Religions*, 12(12), 1038.
<https://doi.org/10.3390/rel12121038>
- Dakowska, D. (2014). *Le pouvoir des fondations : Des acteurs de la politique étrangère allemande*. Presses universitaires de Rennes.
- Dakowska, D. (2017). L'Europe centrale à l'heure du repli souverainiste. *Études : revue de culture contemporaine*, 19-29.
- Eatwell, R., & Goodwin, M. (2018). *The Revolt Against Liberal Democracy : National Populism* (Penguin Random House USA).
- Eisenhardt, K. M. (1989). Building Theories from Case Study Research. *The Academy of Management Review*, 14(4), 532. <https://doi.org/10.2307/258557>

- Entman, R. M. (1993). Framing : Toward Clarification of a Fractured Paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51-58. <https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.1993.tb01304.x>
- Fleck, L., Trenn, T. J., Merton, R. K., Bradley, F., & Fleck, L. (2008). *Genesis and development of a scientific fact* (Repr. 11. Aufl). Univ. of Chicago Press.
- Furgalska, M., & De Londras, F. (2022). Rights, Lawfare and Reproduction : Reflections on the Polish Constitutional Tribunal's Abortion Decision. *Israel Law Review*, 55(3), 285-301. <https://doi.org/10.1017/S002122372100025X>
- George, A. L., & Bennett, A. (2005). *Case studies and theory development in the social sciences*. MIT Press.
- Goffman, E. (1974). *Frame analysis : An essay on the organization of experience*. Harvard University Press.
- Gombault, A. (2005). Chapitre 2. La méthode des cas. In *Méthodes & Recherches* (p. 31-64). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.rouss.2005.01.0031>
- Graff, A., & Korolczuk, E. (2021). *Anti-Gender Politics in the Populist Moment* (1^{re} éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003133520>
- Graff, A., & Korolczuk, E. (2022). *Anti-Gender Politics in the Populist Moment*. Taylor & Francis.
- Grzymala-Busse, A. M. (2015). *Nations under God : How churches use moral authority to influence policy*. Princeton university press.
- Gwiazda, A. (2023). Gender Ideologies and Polish Political Parties. *Government and Opposition*, 58(4), 641-660. <https://doi.org/10.1017/gov.2021.57>
- Gwiazda, A. (2024). Feminist protests in times of democratic backsliding : A comparative analysis of Hungary and Poland. *European Journal of Politics and Gender*, 1-26. <https://doi.org/10.1332/25151088Y2024D000000057>
- Gwiazda, A., & Minkova, L. (2024). Gendered advocacy coalitions and the Istanbul Convention : A comparative analysis of Bulgaria and Poland. *International Feminist Journal of Politics*, 26(1), 31-53. <https://doi.org/10.1080/14616742.2023.2214566>
- Hall, B. (2019). Gendering Resistance to Right-Wing Populism : Black Protest and a New Wave of Feminist Activism in Poland? *American Behavioral Scientist*, 63(10), 1497-1515. <https://doi.org/10.1177/0002764219831731>
- Hall, P. A. (1993). Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain. *Comparative Politics*, 25(3), 275. <https://doi.org/10.2307/422246>

- Hunter, J. D. (1991). *Culture wars : The struggle to define America; [making sense of the battles over the family, art, education, law, and politics]* (Nachdr.). Basic Books.
- Jacques, P. J., Dunlap, R. E., & Freeman, M. (2008). The organisation of denial : Conservative think tanks and environmental scepticism. *Environmental Politics*, 17(3), 349-385. <https://doi.org/10.1080/09644010802055576>
- Jones, C. O. (1977). *An introduction to the study of public policy* (2. ed). Duxbury Pr.
- Koopmans, R., & Olzak, S. (2004). Discursive Opportunities and the Evolution of Right-Wing Violence in Germany. *American Journal of Sociology*, 110(1), 198-230. <https://doi.org/10.1086/386271>
- Korolczuk, E. (2016). *Explaining mass protests against abortion ban in Poland : The power of connective action*. (7), 91-113.
- Korolczuk, E., & Graff, A. (2018). Gender as “Ebola from Brussels” : The Anticolonial Frame and the Rise of Illiberal Populism. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 43(4), 797-821. <https://doi.org/10.1086/696691>
- Krizsan, A., & Roggeband, C. (2019). *Democratic backsliding and backlash against women’s rights : Understanding the current challenges for feminist politics*. UN Women : Expert Group Meeting, New York.
- Kuhar, R., & Paternotte, D. (Éds.). (2018). *Anti-gender campaigns in Europe : Mobilizing against equality* (First paperback edition). Rowman & Littlefield International.
- Levitsky, S., & Way, L. A. (2012). *Competitive authoritarianism : Hybrid regimes after the Cold War*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511781353>
- Lombardo, E., Meier, P., & Verloo, M. (Éds.). (2009). *The Discursive Politics of Gender Equality* (0 éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203881330>
- Mehta, J. (2010). The Varied Roles of Ideas in Politics. In D. Béland & R. H. Cox (Éds.), *Ideas and Politics in Social Science Research* (p. 23-46). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199736430.003.0002>
- Michel, H. (2007). La « société civile » dans la « gouvernance européenne » : Éléments pour une sociologie d’une catégorie politique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167(1), 30-37. <https://doi.org/10.3917/arss.166.0031>
- Mirowski, P., & Plehwe, D. (2009). *The road from Mont Pèlerin : The making of the neoliberal thought collective*. Harvard university Press.
- Möller, K. (2018). From constituent to destituent power beyond the state. *Transnational Legal Theory*, 9(1), 32-55. <https://doi.org/10.1080/20414005.2018.1425810>

- Raison Du Cleuziou, Y. (2020). National-populisme et christianismes : Les ressorts d'un ralliement paradoxal. *Esprit*, *Avril*(4), 86-95. <https://doi.org/10.3917/espri.2004.0086>
- Sadurski, W. (2019). *Poland's Constitutional Breakdown* (1^{re} éd.). Oxford University PressOxford. <https://doi.org/10.1093/oso/9780198840503.001.0001>
- Schmitt, J., & Beach, D. (2015). The contribution of process tracing to theory-based evaluations of complex aid instruments. *Evaluation*, *21*(4), 429-447. <https://doi.org/10.1177/1356389015607739>
- Stone, D. A. (1989). Causal Stories and the Formation of Policy Agendas. *Political Science Quarterly*, *104*(2), 281-300. <https://doi.org/10.2307/2151585>
- Tilly, C. (1978). *From mobilization to revolution*. Random house.
- Tilly, C. (1986). *La France conteste. De 1600 à nos jours* (Flayard).
- Yin, R. K. (2001). *Case study research : Design and methods* (2. ed., [14. Dr.]). Sage Publ.
- Zakaria, F. (1997). *The rise of illiberal democracy*. *Foreign Affairs*.
- Zalewski, F. (2021). Chapitre 10. La crise parlementaire de décembre 2016 en Pologne. In *Faire, défaire la démocratie* (p. 297-324). Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.bonna.2021.01.0297>

Articles de journaux / presse / médias

- Dauksza, J., Gielewska, A., Szczygiel, K., Madlenak, T., Diko, L., Cerniaukas, S., Kranceviciute, M., Bacic, M., & Lebel, A. (2020, novembre 12). Ordo Iuris and friends : The games around abortion ban in Poland. *VSquare*. <https://vsquare.org/ordo-iuris-and-friends-the-games-around-abortion-ban-in-poland/>
- Peto, A., & Grzebalska, W. (2016). How Hungary and Poland have silenced women and stifled human rights. *The Conversation*. <https://theconversation.com/how-hungary-and-poland-have-silenced-women-and-stifled-human-rights-66743>
- Plucinska, J. (2021). Polish doctors torn over mental health as grounds to bypass near-total abortion ban. *Reuters*. <https://www.reuters.com/world/polish-doctors-torn-over-mental-health-grounds-bypass-near-total-abortion-ban-2021-03-20/>

Rapports, documents institutionnels et briefs

Amnesty International. (2023). *Amnesty International : Rapport 2022/23 : la situation des droits humains dans le monde*. Amnesty International.

Conseil des droits de l'homme. (2019). *Situation des défenseuses des droits de la personne : Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits de la personne* (A/HRC/40/60). Nations Unies. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/004/98/PDF/G1900498.pdf?OpenElement>

Datta, N. (2021). *LA PARTIE ÉMERGÉE DE L'ICEBERG : Des financements issus de l'extrémisme religieux visent à faire reculer les droits humains en matière de santé sexuelle et reproductive en Europe 2009—2018*. EPF : Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs.

European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights. (2021). *Ordo Iuris – EPF intelligence brief* [Intelligence brief]. <https://www.epfweb.org/sites/default/files/2021-03/EPF%20Ordo%20Iuris%20-%20EPF%20Intelligence%20brief.pdf>

Wassholm, C. (2018). *Suffocating the movement—Shrinking space for women's rights*. The Kvinna till Kvinna Foundation. <https://kvinna-till-kvinna.se/wp-content/uploads/2018/03/kvinna-till-kvinna-suffocating-the-movement-report-eng-2018.pdf>

X. Annexes

X.1. Annexe 1 : documents politiques et institutionnels

1. Rzeczpospolita Polska – Sejm. (1993). *Ustawa z dnia 7 stycznia 1993 r. o planowaniu rodziny, ochronie płodu ludzkiego i warunkach dopuszczalności przerywania ciąży* (Dz.U. 1993 nr 17 poz. 78) [Act of Parliament]. ISAP. <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU19930170078/O/D19930078.pdf>
2. U S T A W A z dnia 7 stycznia 1993 r. o planowaniu rodziny, ochronie płodu ludzkiego i warunkach dopuszczalności przerywania ciąży. (1993). In *Dz. U. 1993 Nr 17* (pp. 1–5) [Report]. <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU19930170078/U/D19930078Lj.pdf>
3. Sejmu, K. (1995). *U S T A W A z dnia 30 marca 1995 r.* [Legal document]. <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU19950660334/T/D19950334L.pdf>
4. Kancelaria Sejmu. (1996). *U S T A W A z dnia 30 sierpnia 1996 r. o zmianie ustawy o planowaniu rodziny, ochronie płodu ludzkiego i warunkach dopuszczalności przerywania ciąży oraz o zmianie niektórych innych ustaw.* <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU19961390646/T/D19960646L.pdf>
5. Rzeczpospolita Polska – Sejm. (1997). *Ustawa o przeciwdziałaniu praktykom monopolistycznym* (Dz.U. 1997 nr 49 poz. 49). ISAP. <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU19970090049/O/D19970049.pdf>
6. Rzeczpospolita Polska – Sejm. (1997). *Ustawa...* (Dz.U. 1997 nr 180 poz. 104) [PDF]. ISAP. <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU19970180104/O/D19970104.pdf>
7. Rzeczpospolita Polska – Sejm. (1998). *Ustawa...* (Dz.U. 1998 nr 580 poz. 369) [PDF]. ISAP. <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU19980580369/O/D19980369.pdf>
8. Rzeczpospolita Polska – Sejm. (1999). *Ustawa...* (Dz.U. 1999 nr 67 poz. 756) [PDF]. ISAP. <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU19990670756/O/D19990756.pdf>

9. Rzeczpospolita Polska – Sejm. (1999). *Ustawa...* (Dz.U. 1999 nr 88 poz. 983) [PDF]. ISAP.
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU19990880983/O/D19990983.pdf>
10. Wittbrodt, E. (2001, July 20). *ROZPORZĄDZENIE MINISTRA EDUKACJI NARODOWEJ z dnia 20 lipca 2001 r.* [Press release]. Dziennik Ustaw.
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU20010790845/O/D20010845.pdf>
11. Żybacka, K. (2002). *ROZPORZĄDZENIE MINISTRA EDUKACJI NARODOWEJ I SPORTU z dnia 19 lipca 2002 r. zmieniające rozporządzenie w sprawie sposobu nauczania szkolnego oraz zakresu treści dotyczących wiedzy o życiu seksualnym człowieka, o zasadach świadomego i odpowiedzialnego rodzicielstwa, o wartości rodziny, życia w fazie prenatalnej oraz metodach i środkach świadomej prokreacji zawartych w podstawie programowej kształcenia ogólnego.*
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU20021211037/O/D20021037.pdf>
12. Szumilas, K. (2009). *ROZPORZĄDZENIE MINISTRA EDUKACJI NARODOWEJ.* In *Dziennik Ustaw* (p. 1079).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU20091311079/O/D20091079.pdf>
13. Szumilas, K. (2012). *ROZPORZĄDZENIE MINISTRA EDUKACJI NARODOWEJ z dnia 17 lutego 2012 r. zmieniające rozporządzenie w sprawie sposobu nauczania szkolnego oraz zakresu treści dotyczących wiedzy o życiu seksualnym człowieka, o zasadach świadomego i odpowiedzialnego rodzicielstwa, o wartości rodziny, życia w fazie prenatalnej oraz metodach i środkach świadomej prokreacji zawartych w podstawie programowej kształcenia ogólnego.* In *DZIENNIK USTAW RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ* (p. Poz. 300).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU20120000300/O/D20120300.pdf>
14. Schetyńska, G., Komitet Inicjatywy Ustawodawczej, Dzierżawski, M., & Sapa, J. (n.d.). Druk nr 4222. In *SEJM RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ*.
[https://orka.sejm.gov.pl/Druki6ka.nsf/0/23E6F9AA70A2F2DFC125789B004349F5/\\$file/4222.pdf](https://orka.sejm.gov.pl/Druki6ka.nsf/0/23E6F9AA70A2F2DFC125789B004349F5/$file/4222.pdf)
15. *Trybunał Konstytucyjny: Budapeszt, spotkanie prezesów sądów konstytucyjnych państw Grupy Wyszehradzkiej.* (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/wiadomosci/uroczystosci-spotkania-wyklady/art/9566-budapeszt-spotkanie-prezesow-sadow-konstytucyjnych-panstw-grupy-wyszehradzkiej>
16. Machalek, M. (2017). *ROZPORZĄDZENIE MINISTRA EDUKACJI NARODOWEJ z dnia 2 czerwca 2017 r. zmieniające rozporządzenie w sprawie sposobu nauczania*

- szkolnego oraz zakresu treści dotyczących wiedzy o życiu seksualnym człowieka, o zasadach świadomego i odpowiedzialnego rodzicielstwa, o wartości rodziny, życia w fazie prenatalnej oraz metodach i środkach świadomej prokreacji zawartych w podstawie programowej kształcenia ogólnego. In *DZIENNIK USTAW RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ*.
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU20170001117/O/D20171117.pdf>
17. Trybunał Konstytucyjny. (2019). *Załącznik 1/19* [Document PDF].
https://trybunal.gov.pl/fileadmin/news_files/zalacznik_1_19.pdf
 18. Akune. (2019, October 10). Sasin o zakazie aborcji eugenicznej: Czekamy na wyrok TK. *Telewizja Polska S.A.* <https://www.tvpparlament.pl/44781628/sasin-o-zakazie-aborcji-eugenicznej-czekamy-na-wyrok-tk>
 19. Grupa posłów na Sejm Rzeczypospolitej Polskiej IX kadencji. (2019, 19 novembre). *Wniosek o stwierdzenie niezgodności z Konstytucją Rzeczypospolitej Polskiej art. 4a ust. 1 pkt 2 oraz art. 4a ust. 2 ustawy z dnia 7 stycznia 1993 r. o planowaniu rodziny, ochronie płodu ludzkiego i warunkach dopuszczalności przerywania ciąży* [Motion constitutionnelle]. Trybunał Konstytucyjny.
 20. Trybunał Konstytucyjny: *Planowanie rodziny, ochrona płodu ludzkiego i warunki dopuszczalności przerywania ciąży*. (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/s/k-1-20>
 21. /
 22. Druk nr 915 - Sejm Rzeczypospolitej Polskiej. (n.d.).
<https://www.sejm.gov.pl/sejm9.nsf/PrzebiegProc.xsp?nr=915>
 23. *Constitution of the Polish People's Republic, 1952*. (n.d.).
<https://libr.sejm.gov.pl/tek01/txt/kpol/e1952a-spis.html>
 24. Trybunał Konstytucyjny: *Planowanie rodziny, ochrona płodu ludzkiego i warunki dopuszczalności przerywania ciąży*. (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/s/k-1-20>
 25. Trybunał Konstytucyjny. (2020, 22 octobre). *Transkrypcja rozprawy przed Trybunałem Konstytucyjnym w sprawie o sygn. akt K 1/20. Trybunał Konstytucyjny Rzeczypospolitej Polskiej*.
 26. Trybunał Konstytucyjny. (2021, 27 janvier). *Wyrok z dnia 22 października 2020 r., sygn. akt K 1/20 (OTK ZU A/2021, poz. 4): Planowanie rodziny, ochrona płodu ludzkiego i warunki dopuszczalności przerywania ciąży* [Arrêt du Tribunal constitutionnel]. *Orzecznictwo Trybunału Konstytucyjnego – Zbiór Urzędowy*.
<https://otkzu.trybunal.gov.pl/2021/A/4>

27. Trybunał Konstytucyjny: *Planowanie rodziny, ochrona płodu ludzkiego i warunki dopuszczalności przerywania ciąży*. (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/postepowanie-i-orzeczenia/komunikaty-prasowe/komunikaty-przed/art/11297-planowanie-rodziny-ochrona-plodu-ludzkiego-i-warunki-dopuszczalnosci-przerywania-ciazy>
28. Prokurator Generalny Rzeczypospolitej Polskiej. (2020, 14 octobre). *Stanowisko Prokuratora Generalnego w sprawie K 1/20 przed Trybunałem Konstytucyjnym* [Avis juridique]. Trybunał Konstytucyjny.
29. Sejm Rzeczypospolitej Polskiej. (2020, 19 octobre). *Stanowisko Sejmu Rzeczypospolitej Polskiej w sprawie wniosku grupy posłów dotyczącego zgodności przepisów ustawy o planowaniu rodziny z Konstytucją RP (sygn. akt K 1/20)*. Trybunał Konstytucyjny.
30. *Planowanie rodziny, ochrona płodu ludzkiego i warunki dopuszczalności przerywania ciąży*. (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/en/hearings/judgments/art/11300-planowanie-rodziny-ochrona-plodu-ludzkiego-i-warunki-dopuszczalnosci-przerywania-ciazy>
31. *Planowanie rodziny, ochrona płodu ludzkiego i warunki dopuszczalności przerywania ciąży*. (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/en/news/press-releases/after-the-hearing/art/11299-planowanie-rodziny-ochrona-plodu-ludzkiego-i-warunki-dopuszczalnosci-przerywania-ciazy>
32. WYROK z dnia 22 października 2020 r. (n.d.). In Trybunał Konstytucyjny. <https://tvn24.pl/najnowsze/uonibx-Wyrok-TK-uzasadnienie.pdf/Wyrok%2BTK%2Buzasadnienie.pdf>
33. Trybunał Konstytucyjny: *Planowanie rodziny, ochrona płodu ludzkiego i warunki dopuszczalności przerywania ciąży*. (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/s/k-1-20?utm.com>
34. Trybunał Konstytucyjny: *Planowanie rodziny, ochrona płodu ludzkiego i warunki dopuszczalności przerywania ciąży*. (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/postepowanie-i-orzeczenia/wyroki/art/11300-planowanie-rodziny-ochrona-plodu-ludzkiego-i-warunki-dopuszczalnosci-przerywania-ciazy>
35. Trybunał Konstytucyjny: *Planowanie rodziny, ochrona płodu ludzkiego i warunki dopuszczalności przerywania ciąży*. (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/postepowanie-i-orzeczenia/komunikaty-prasowe/komunikaty-po/art/11299-planowanie-rodziny-ochrona-plodu-ludzkiego-i-warunki-dopuszczalnosci-przerywania-ciazy>
36. Trybunał Konstytucyjny: *Zarówno STK Leon Kieres jak i STK Piotr Pszczółkowski złożyli już pisemne uzasadnienia swoich zdań odrębnych*. (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/wiadomosci/uroczystosci-spotkania-wyklady/art/zarowno-stk->

leon-kieres-jak-i-stk-piotr-pszczolkowski-zlozyli-juz-pisemne-uzasadnienia-swoich-zdan-odrebnych

37. Trybunał Konstytucyjny: Odpowiedź Jarosława Wyrembaka – sędziego Trybunału Konstytucyjnego na List otwarty do dwóch / trzech sędziów Trybunału Konstytucyjnego opublikowany przez portale: wpolityce.pl oraz radiomaryja.pl. (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/wiadomosci/uroczystosci-spotkania-wyklady/art/odpowiedz-jaroslaw-wyrembaka-sedziego-trybunalu-konstytucyjnego-na-list-otwarty-do-dwoch-trzech-sedziow-trybunalu-konstytucyjnego-opublikowany-przez-portale-wpolitycepl-oraz-radiomaryjapl>
38. Przyłębska, J., Jędrzejewski, Z., Kieres, L., Muszyński, M., Pawłowicz, K., Piotrowicz, S., Piskorski, J., sprawozdawca, Pszczółkowski, P., Sochański, B., Stelina, J., Sych, W., Warciński, M., Wyrembak, J., & Grażyna Szałygo. (2021). WYROK TRYBUNAŁU KONSTYTUCYJNEGO z dnia 22 października 2020 r. In *DZIENNIK USTAW RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ* (p. 175). <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU20210000175/O/D20210175.pdf>
39. Polska, W. K. (n.d.). Internetowa baza tekstów prawnych OpenLEX. OpenLEX. <https://sip.lex.pl/akty-prawne/dzu-dziennik-ustaw/wyrok-trybunalu-konstytucyjnego-sygn-akt-k-1-20-19075113>
40. Trybunał Konstytucyjny: oświadczenie. (n.d.). <https://trybunal.gov.pl/wiadomosci/uroczystosci-spotkania-wyklady/art/oswiadczenie>
41. Ansa. (2024, February 9). Sejm debatował nad obywatelskim projektem ustawy „Tak dla rodziny, nie dla gender”. *Telewizja Polska S.A.* <https://www.tvpparlament.pl/75848182/sejm-debatowal-nad-obywatelskim-projektem-ustawy-tak-dla-rodziny-nie-dla-gender>
42. Coakley, A., & Coakley, A. (2024, July 27). *The mysterious lawyers trying to create Europe’s most Ultra-Conservative state*. VICE. <https://www.vice.com/en/article/ordo-iuris-the-mysterious-lawyers-trying-to-create-europes-most-ultra-conservative-state/>
43. MARSZAŁEK SEJMU RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ. (n.d.). *OBWIESZCZENIE MARSZAŁKA SEJMU RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ z dnia 7 lipca 2022 r. w sprawie ogłoszenia jednolitego tekstu ustawy o planowaniu rodziny, ochronie płodu ludzkiego i warunkach dopuszczalności przerywania ciąży* [Press release]. *DZIENNIK USTAW RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ*. <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU20220001575/O/D20221575.pdf>

44. *Niezbędne jest wprowadzenie zmian po wyroku TK w sprawie aborcji.* (2023, June 22). <https://bip.brpo.gov.pl/pl/content/rpo-tk-aborcja-wyrok-wykonanie-sejm>
45. Nowacka, B. (2025, April 7). *ROZPORZĄDZENIE MINISTRA EDUKACJI z dnia 7 kwietnia 2025 r. w sprawie sposobu nauczania szkolnego oraz zakresu treści dotyczących wiedzy o życiu seksualnym człowieka, o zasadach świadomego i odpowiedzialnego rodzicielstwa, o wartości rodziny, życia w fazie prenatalnej oraz metodach i środkach świadomej prokreacji zawartych w podstawie programowej kształcenia ogólnego* [Press release]. *DZIENNIK USTAW RZECZYPOSPOLITEJ POLSKIEJ*.
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/download.xsp/WDU20250000467/O/D20250467.pdf>

X.2. Annexe 2 : Ordo Iuris :

1. ordoiuris.pl. (2025, January 11). *Komitet Inicjatywy Ustawodawczej Stop Aborcji zarejestrowany* - ordoiuris.pl. <https://ordoiuris.pl/informacje-prasowe/komitet-inicjatywy-ustawodawczej-stop-aborcji-zarejestrowany/>
2. Ordo Iuris. (n.d.). *Pełna ochrona prawna dziecka poczętego – aspekt prawnokarny* (T. Zych & J. Kwaśniewski, Eds.). https://ordoiuris.pl/wp-content/uploads/2016/04/pelna_ochrona_prawna.pdf
3. Rzeczpospolita Polska. (2016). Ustawa z dnia 2016 r. o zmianie ustawy z dnia 7 stycznia 1993 r. o planowaniu rodziny, ochronie płodu ludzkiego i warunkach dopuszczalności przerywania ciąży oraz ustawy z dnia 6 czerwca 1997 r. Kodeks karny. In *Ustawa* (pp. 1–3). https://ordoiuris.pl/wp-content/uploads/2016/04/stop_aborcji_2016.pdf
4. ordoiuris.pl. (2025, November 20). *Fiasko praw reprodukcyjnych na gruncie prawa międzynarodowego* - ordoiuris.pl. https://ordoiuris.pl/analiza/fiasko-praw-reprodukcyjnych-na-gruncie-prawa-miedzynarodowego/?_x_tr_sl=pl&_x_tr_tl=fr&_x_tr_hl=fr&_x_tr_pto=wapp
5. Kruszewski, K. M. (n.d.). *Ordo Iuris: Zatrzymaj aborcję to krok w kierunku pełnej ochrony życia*. <https://idziemy.pl/spoleczenstwo/ordo-iuris-zatrzymaj-aborcje-to-wazny-krok-w-kierunku-pelnej-ochrony-zycia>

6. Rp.Pl. (2017, September 28). Ordo Iuris do ONZ: aborcja nie chroni życia ale je niszczy! - rp.pl. *Rzeczpospolita*. <https://www.rp.pl/prawo-dla-ciebie/art10192101-ordo-iuris-do-onz-aborcja-nie-chroni-zycia-ale-je-niszczy>
7. Stępkowski, A. (2017). *Position of the Ordo Iuris Institute for Legal Culture and 17 accompanying organizations on the draft of General Comment No. 36 on article 6 of the International Covenant on Civil and Political Rights*. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/CCPR/GCArticle6/OrdoIurisInstituteLegalCultureandothers.pdf>
8. Iuris, O. (2018, February 15). Adwokaci i Ordo Iuris żądają od NRA wycofania wadliwej opinii o... *Instytut Gość Media*. <https://www.gosc.pl/doc/4510623.Adwokaci-i-Ordo-Iuris-zadaja-od-NRA-wycofania-wadliwej-opinii-o>
9. *The whole book (PDF) view of the file fludwin, {UserGroup}, Prawa_Poczetego_Pacjenta (1).pdf.* (n.d.). <https://wydawnictwo.ordoiuris.pl/index.php/books/en/catalog/view/8/15/71>
10. Fundacji Instytut na rzecz Kultury Prawnej Ordo Iuris. (n.d.). *OPINIA AMICI CURIAE Fundacji Instytut na rzecz Kultury Prawnej Ordo Iuris w sprawie stwierdzenia niezgodności art. 4a ust. 1 pkt 2 oraz art. 4a ust. 2 zd. pierwsze ustawy z dnia 7 stycznia 1993 r. o planowaniu rodziny, ochronie płodu ludzkiego i warunkach dopuszczalności przerywania ciąży z Konstytucją RP*. https://ordoiuris.pl/pliki/dokumenty/Polski_Amicus_Curiae_ws_obrony_zycia.pdf
11. Opinion of amici curiae. (2017). *Opinion of amici curiae regarding declaration of the non-conformity of Article 4a paragraph 1 subparagraph 2 and Article 4a paragraph 2 first sentence of the Act of 7 January 1993 on family planning, protection of the human foetus and admissibility conditions for the termination of pregnancy (Journal of Laws of 1993 No. 17, item 78, as amended) with the Constitution of the Republic of Poland*. https://ordoiuris.pl/pliki/dokumenty/Miedzynarodowy_Amicus_Curiae_ws_obrony_zycia.pdf
12. ordoiuris.pl. (2025, November 20). *Eugenic abortion and other forms of killing children violate the Constitution and international law - the Ordo Iuris conference - ordoiuris.pl*. https://ordoiuris.pl/en/press-newsdesk/eugenic-abortion-and-other-forms-of-killing-children-violate-the-constitution-and-international-law-the-ordo-iuris-conference/? x_tr_sl=pl& x_tr_tl=fr& x_tr_hl=fr& x_tr_pto=wapp
13. ordoiuris.pl. (2025, November 20). *Poland insufficiently protects the lives of unborn children - Ordo Iuris conference - ordoiuris.pl*. <https://ordoiuris.pl/en/press->

newsdesk/poland-insufficiently-protects-the-lives-of-unborn-children-ordo-iuris-conference/?_x_tr_sl=pl&_x_tr_tl=fr&_x_tr_hl=fr&_x_tr_pto=wapp

14. ordoiuris.pl. (2025, January 11). *Polsko-węgierska współpraca na rzecz ochrony wartości. Deklaracja Ordo Iuris i Center for Fundamental Rights - ordoiuris.pl.* <https://ordoiuris.pl/informacje-prasowe/polsko-wegierska-wspolpraca-na-rzecz-ochrony-wartosci-deklaracja-ordo-iuris-i-center-for-fundamental-rights/>
15. ordoiuris.pl. (2025, November 20). *The EU promotes abortion and the LGBT movement's ideology in an increasingly aggressive manner - ordoiuris.pl.* https://ordoiuris.pl/en/press-newsdesk/the-eu-promotes-abortion-and-the-lgbt-movements-ideology-in-an-increasingly-aggressive-manner/?_x_tr_sl=pl&_x_tr_tl=fr&_x_tr_hl=fr&_x_tr_pto=wapp
16. Instytut na rzecz Kultury Prawnej Ordo Iuris. (2020, 16 octobre). *Opinia amici curiae Instytutu Ordo Iuris w sprawie stwierdzenia niezgodności określonych artykułów ustawy o planowaniu rodziny...* [Avis amici curiae de l'Institut Ordo Iuris concernant la non-conformité de certains articles de la loi sur la planification familiale...]. *Ordo Iuris.* <https://ordoiuris.pl/analiza/opinia-amici-curiae-instytutu-ordo-iuris-w-sprawie-stwierdzenia-niezgodnosci-okreslonych-artykulow-ustawy-z-dnia-7-stycznia-1993-r-o-planowaniu-rodziny-ochronie-plodu-ludzkiego-i-warunkach-dopuszcza/>
17. Ordo Iuris. (2020, 16 novembre). *W obronie praw kobiet – międzynarodowa konferencja z udziałem ekspertów* [In defense of women's rights – international conference with experts]. *Ordo Iuris.* <https://ordoiuris.pl/konferencja-naukowa/w-obronie-praw-kobiet-miedzynarodowa-konferencja-z-udzialem-ekspertow/>
18. Kubacka, A. (2019, 22 avril). *Sześć mitów o ochronie życia – Anna Kubacka o aborcji i fake newsach* [Six myths about protection of life]. *Rzeczpospolita.* <https://www.rp.pl/opinie-prawne/art9372141-szesc-mitow-o-ochronie-zycia-anna-kubacka-o-aborcji-i-fake-newsach>
19. Instytut na rzecz Kultury Prawnej Ordo Iuris. (2020?). *Sześć mitów na temat ochrony życia* [Document retiré]. *Ordo Iuris.* <https://ordoiuris.pl/ochrona-zycia/szesc-mitow-na-temat-ochrony-zycia>
20. Ordoiuris.pl. (2025, January 11). *Aborcja eugeniczna narusza Konstytucję. Opinia Ordo Iuris przekazana Trybunałowi - ordoiuris.pl.* <https://ordoiuris.pl/informacje-prasowe/aborcja-eugeniczna-narusza-konstytucje-opinia-ordo-iuris-przekazana-trybunalowi/>

21. Azr, & Azr. (2020, April 14). Ordo Iuris: aborcja eugeniczna niezgodna z Konstytucją i prawem międzynarodowym | eKAI. *eKAI | Portal Katolickiej Agencji Informacyjnej*. <https://www.ekai.pl/ordo-iuris-aborcja-eugeniczna-niezgodna-z-konstytucja-i-prawem-miedzynarodowym/>
22. ordoiuris.pl. (2025, November 19). *Doctor Chazan refused to abort her child, so she submitted an application to the Strasbourg Court. Ordo Iuris intervenes - ordoiuris.pl*. https://ordoiuris.pl/en/press-newsdesk/doctor-chazan-refused-to-abort-her-child-so-she-submitted-an-application-to-the-strasbourg-court-ordo-iuris-intervenes/?_x_tr_sl=pl&_x_tr_tl=fr&_x_tr_hl=fr&_x_tr_pto=wapp
23. Instytut na rzecz Kultury Prawnej Ordo Iuris. (2020). *Opinia amici curiae Fundacji Instytut na rzecz Kultury Prawnej Ordo Iuris w sprawie stwierdzenia niezgodności art. 4a ust. 1 pkt 2 oraz art. 4a ust. 2 ustawy z dnia 7 stycznia 1993 r. o planowaniu rodziny, ochronie płodu ludzkiego i warunkach dopuszczalności przerywania ciąży z Konstytucją RP (sygn. akt K 1/20). Trybunał Konstytucyjny Rzeczypospolitej Polskiej*.
24. Instytut na Rzecz Kultury Prawnej Ordo Iuris. (2020, 21 octobre). *Avis soumis par des organisations étrangères en qualité d'amici curiae dans l'affaire K 1/20 devant le Tribunal constitutionnel polonais* [Opinion juridique].
25. ordoiuris.pl. (2025, November 19). *Ideological pressure from the EP concerning abortion. Unfair opinion about Poland - ordoiuris.pl*. https://ordoiuris.pl/en/press-newsdesk/ideological-pressure-from-the-ep-concerning-abortion-unfair-opinion-about-poland/?_x_tr_sl=pl&_x_tr_tl=fr&_x_tr_hl=fr&_x_tr_pto=wapp
26. Obara, F. (2023, February 16). *Co Polacy myślą o aborcji? Ordo Iuris podsumowuje dane od roku 1992 do dziś - PCH24.pl*. PCH24.pl. <https://pch24.pl/co-polacy-mysla-o-aborcji-ordo-iuris-podsumowuje-dane-od-roku-1992-do-dzis/>
27. Kai, S. P., & Kai, S. P. (2023, December 14). Ordo Iuris: „Prawo do aborcji” nie ma podstaw w traktatach międzynarodowych | eKAI. *eKAI | Portal Katolickiej Agencji Informacyjnej*. <https://www.ekai.pl/ordo-iuris-prawo-do-aborcji-nie-ma-podstaw-w-traktatach-miedzynarodowych/>
28. Bernaciński, Ł., Ordo Iuris Institute, Bernaciak, N., Bernaciński, Ł., Gęsiak, K., Ignaszczak, P., Jabłoński, J., Książek, J., Kwaśniewski, J., Lis, M., Puzio, M., & Zalewski, B. (2024). A year of devastation of the rule of law in Poland. In *Scientific Publishing House of the Ordo Iuris Institute for Legal Culture*. Scientific Publishing House of the Ordo Iuris Institute for Legal Culture. <https://ordoiuris.pl/wp->

[content/uploads/2025/01/a_year_of_devastation_of_the_rule_of_law_in_poland_full_v2.pdf](content/uploads/2025/01/a_year_of_devastation_of_the_rule_of_law_in_poland_full_v2.pdf)

29. Roszkiewicz, J. (n.d.). *KILKA UWAG o NIENARODZONEJ ISTOCIE LUDZKIEJ w PRAWIE MEDYCZNYM*.
<https://wydawnictwo.ordoiuris.pl/index.php/books/en/catalog/download/8/35/154?inline=1>
30. Ministère de la Justice de la République de Pologne. (2020). *Program współpracy Ministra Sprawiedliwości z organizacjami pozarządowymi oraz innymi podmiotami na lata 2017–2020* [Programme de coopération du Ministre de la Justice avec les organisations non gouvernementales pour 2017–2020]. Récupéré de <https://www.gov.pl/web/sprawiedliwosc>
31. Leszczyński, A. (2018, 13 janvier). „*Aborcja eugeniczna*”. *Kto wymyślił tę nazwę i dlaczego to manipulacja*. OKO.press. <https://oko.press/aborcja-eugeniczna>

X.3. Annexe 3 : Articles de presse :

1. Davies, C. (2018, March 23). Poland's abortion ban proposal near collapse after mass protests. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/world/2016/oct/05/polish-government-performs-u-turn-on-total-abortion-ban>
2. Krzemień, E. (2022, November 14). Nie dla Ordo Iuris w ONZ. Protest Wielkiej Koalicji Kobiet. Apelują o podpisywanie petycji. *OKO.press*. <https://oko.press/dla-ordo-iuris-onz-protest-wielkiej-koalicji-kobiet-apeluja-o-podpisywanie-petycji>
3. Chrzczonowicz, M. (2022, November 14). Trybunał Konstytucyjny sprawdzi, czy ustawa antyaborcyjna jest zgodna z Konstytucją. W 1997 roku w ten sposób zaostrzono przepisy. *OKO.press*. <https://oko.press/trybunal-konstytucyjny-sprawdzi-ustawa-antyaborcyjna-zgodna-konstytucja-1997-r-sposob-zaostrzono-przepisy>
4. Chrzczonowicz, M. (2022, November 14). Ulubiony argument polityków PiS nie potwierdza się. Tylko co piąta legalna aborcja jest wykonywana z powodu zespołu Downa. *OKO.press*. <https://oko.press/ulubiony-argument-politykow-pis-potwierdza-sie-piata-legalna-aborcja-wykonywana-powodu-zespołu-downa>
5. Msies. (2017, November 30). Obywatelski projekt zakazujący tzw. aborcji eugenicznej trafił do Sejmu. *Telewizja Polska S.A.*

<https://www.tvpparlament.pl/35025074/obywatelski-projekt-zakazujacy-tzw-aborcji-eugenicznej-trafil-do-sejmu>

6. Szymaniak, P. (2018, March 13). Sejm: Aborcja eugeniczna sprzeczna z konstytucją. *GazetaPrawna.pl*. <https://prawo.gazetaprawna.pl/artykuly/1110605,prace-nad-ustawa-komitetu-zatrzymaj-aborcje.html>
7. Chrzczonowicz, M. (2022, November 14). Sejm w piśmie do TK: kobieta musi urodzić upośledzone dziecko. Opozycja nieobecna. *OKO.press*. <https://oko.press/sejm-podpowiada-tk-kobieta-musi-urodzic-uposledzone-dziecko-opozycja-nieobecna>
8. Msies. (2018, June 28). Projekt „Zatrzymaj aborcję” w poniedziałek na sejmowej komisji. *Telewizja Polska S.A.* <https://www.tvpparlament.pl/37852233/projekt-zatrzymaj-aborcje-w-poniedzialek-na-sejmowej-komisji>
9. Msies. (2018, July 2). Projekt „Zatrzymaj aborcję” skierowany do podkomisji. *Telewizja Polska S.A.* <https://www.tvpparlament.pl/37906310/projektem-zatrzymaj-aborcje-zajmie-sie-podkomisja>
10. Msies. (2018, March 19). Komisja sejmowa zajęła się projektem „Zatrzymaj aborcję”. *Telewizja Polska S.A.* <https://www.tvpparlament.pl/36445221/komisja-sejmowa-zajmie-sie-projektem-zatrzymaj-aborcje>
11. Ambroziak, A., & Chrzczonowicz, M. (2018, 19 mars). *Komisja Piotrowicza za zaostreniem ustawy. Marek Jurek: kobiety nie mogą odmawiać „powinności macierzyńskiej”*. OKO.press. <https://oko.press/komisja-piotrowicza-zaostreniem-ustawy-marek-jurek-kobiety-moga-odmawiac-powinnosci-macierzynskiej>
12. *This ultra-conservative institute has infiltrated the Polish state, on a relentless quest to ban abortion*. (n.d.). openDemocracy. <https://www.opendemocracy.net/en/5050/ultra-conservative-institute-has-infiltrated-polish-state-to-ban-abortion/>
13. Kubacka, A. (2019, April 22). Sześć mitów o ochronie życia - Anna Kubacka o aborcji i fake newsach - rp.pl. *Rzeczpospolita*. <https://www.rp.pl/opinie-prawne/art9372141-szesc-mitow-o-ochronie-zycia-anna-kubacka-o-aborcji-i-fake-newsach>
14. *Międzynarodowe poparcie dla ochrony życia. Opinia Ordo Iuris i organizacji prorodzinnych trafiła do TK*. (n.d.). niedziela.pl. <https://www.niedziela.pl/artikul/60028/Miedzynarodowe-poparcie-dla-ochrony-zycia>
15. VSquare. (2023, November 14). *Ordo Iuris and Friends: the games around the abortion ban in Poland* - VSquare.org. VSquare.org. <https://vsquare.org/ordo-iuris-and-friends-the-games-around-abortion-ban-in-poland/>

16. Nowosielska, P. (2020, April 17). Jerzy Kwaśniewski: Łatwo wpaść w pułapkę ruchu proaborcyjnego [WYWIAD]. *GazetaPrawna.pl*.
<https://www.gazetaprawna.pl/wiadomosci/artykuly/1469845,jerzy-kwasniewski-wywiad-aborcja-edukacja-seksualna.html>
17. Sitnicka, D. (2022, November 14). Polska piekłem kobiet. PiS i Trybunał Julii Przyłębskiej wprowadzili zakaz aborcji. *OKO.press*. <https://oko.press/polska-pieklem-kobiet-pis-i-trybunal-julii-przylebskiej-wprowadzili-zakaz-aborcji>
18. Radio, P. (2020, December 28). “Tak dla rodziny, nie dla gender”. Projekt Ordo Iuris ws. konwencji stambulskiej w Sejmie. *Polskie Radio 24*.
<https://polskieradio24.pl/artykul/2648750,tak-dla-rodziny-nie-dla-gender-projekt-ordo-iuris-ws-konwencji-stambulskiej-w-sejmie>
19. Klauziński, S. (2021, 5 février). *PiS się tłumaczy: „Wniosek do TK ws. aborcji podpisali posłowie kilku sił”*. *Serio? Oto nazwiska*. OKO.press. <https://oko.press/wniosek-do-tk-aborcja>
20. Szczygieł, K. (2023, November 14). *Ordo iuris: Diplomacy Task Force - VSquare.org*. VSquare.org. <https://vsquare.org/ordo-iuris-hides-behind-a-mask-of-diplomacy/>
21. Szczygieł, K. (2023, November 14). *Ordo iuris: Diplomacy Task Force - VSquare.org*. VSquare.org. <https://vsquare.org/ordo-iuris-hides-behind-a-mask-of-diplomacy/>
22. Norris, S. (2025, December 5). *Anti-Abortion, Anti-LGBTIQ organisation opens first university in Poland*. Byline Times. <https://bylinetimes.com/2021/05/24/anti-abortion-anti-lgbtq-organisation-opens-first-university-in-poland/>
23. Norris, S. (2025, December 5). *Anti-Abortion, Anti-LGBTIQ organisation opens first university in Poland*. Byline Times. <https://bylinetimes.com/2021/05/24/anti-abortion-anti-lgbtq-organisation-opens-first-university-in-poland/>
24. Mazzini, M. (2025, January 13). Ordo Iuris pomogło Romanowskiemu? Ochładzają się stosunki Polski z Węgrami, Tusk Orbánowi nie odpuszcza. *Polityka*.
<https://www.polityka.pl/tygodnikpolityka/kraj/2285037,1,ordo-iuris-pomoglo-romanowskiemu-ochladzaja-sie-stosunki-polski-z-wegrami-tusk-orbnowi-nie-odpusci.read>

X.4. Annexe 4 : Tableau typologie des répertoires d’action

Tableau 1 – Typologie des répertoires d’action politico-juridique mobilisés par Ordo Iuris

Répertoire d'action	Objectif principal	Sous-catégories composantes	Effets	Contribution à la judiciarisation
1. Construction du problème public	Définir l'avortement comme un enjeu moral, juridique et constitutionnel prioritaire	Moralisation ; Requalification du langage; Mobilisation sélective du droit ; Sélection des données; registre émotionnel	Transformation de l'avortement en un problème public moralement condamnable et juridiquement contestable	Prépare la requalification du conflit en question de conformité constitutionnelle plutôt qu'en débat politique
2. Construction de la légitimité : expertise et soutien social national	Se positionner comme acteur crédible et incontournable	Expertise juridique et scientifique; Démonstration du soutien populaire : initiatives citoyennes, pétitions ; Présence médiatique; Délégitimation des acteurs et discours pro-choix	Construction d'une double légitimité (expertise + soutien social) ; présentation des revendications comme à la fois techniquement fondées et socialement soutenues	Renforcement de la crédibilité auprès des institutions juridictionnelles
3. Investissement des arènes démocratiques et juridictionnelles	Investissement des procédures institutionnelles pour imposer un agenda conservateur	Investissement stratégique des dispositifs procéduraux; Initiatives citoyennes ; coopération avec des politiques ;	Maintien durable de la question à l'agenda politique et institutionnel ; multiplication des occasions de décision	Constitue le principal vecteur du déplacement du conflit de l'arène parlementaire vers l'arène juridictionnelle : judiciarisation et externalisation de la responsabilité
4. Internationalisation des ressources de cause	Renforcer la position défendue en mobilisant ou contestant des ressources internationales	Alliances conservatrices transnationales anti-avortement ; Réinterprétation du droit international ; Contestation des institutions supranationales	Construction d'une légitimité externe ; présentation des restrictions comme compatibles avec des normes universelles ; renforcement des ressources argumentatives disponibles	Fournit des ressources juridiques supplémentaires à la constitutionnalisation du conflit et à la défense des restrictions devant les juridictions
5. Verrouillage des normes conservatrices	Stabiliser et pérenniser les changements obtenus	Constitutionnalisation de la protection de la vie ; réutilisation de la jurisprudence ; rhétorique de clôture normative	Transformation durable du cadre normatif ; réduction des possibilités de réversibilité immédiate ; stabilisation du problème public dans un registre constitutionnel	Aboutissement du processus de judiciarisation : le conflit est traité principalement comme une question de conformité constitutionnelle plutôt que comme un enjeu législatif ordinaire

Résumé

Ce mémoire analyse le rôle de la fondation Ordo Iuris, organisation juridique conservatrice, dans la construction et la judiciarisation du problème public de l'avortement en Pologne entre

2016 et 2020. Il répond à la question suivante : comment Ordo Iuris contribue-t-elle à la construction et à la judiciarisation du problème public de l'avortement dans la Pologne du PiS ?

S'inscrivant dans les travaux consacrés à l'illibéralisme, à la construction des problèmes publics et à la judiciarisation du politique, cette recherche propose de dépasser les analyses centrées exclusivement sur les institutions étatiques ou les élites gouvernementales. Elle met en lumière le rôle d'un acteur non étatique capable d'articuler ressources discursives, expertes, organisationnelles et juridiques afin d'intervenir dans la définition des enjeux publics et dans les modalités de leur traitement institutionnel. Dans cette perspective, les idées anti-libérales sont appréhendées comme des ressources d'action participant à la définition des problèmes publics, à la production de légitimité et à la transformation des normes démocratiques.

Sur le plan méthodologique, ce mémoire adopte une démarche qualitative, inductive et processuelle combinant analyse thématique de contenu et *process tracing*. L'analyse repose exclusivement sur des sources textuelles publiques comprenant les publications d'Ordo Iuris, des décisions juridictionnelles, des documents parlementaires et des articles de presse. Collectées et triangulées sur la période 2016-2020, ces données permettent de reconstituer les principales séquences d'action de l'organisation et d'identifier des mécanismes plausibles d'influence sans prétendre établir une causalité exclusive.

Les résultats mettent en évidence six répertoires d'action complémentaires. Le premier repose sur la construction du problème public à travers un travail de cadrage discursif et normatif présentant l'avortement comme un enjeu moral, juridique et constitutionnel. Le deuxième concerne la production de légitimité par la mobilisation de ressources expertes et la mise en scène d'un soutien social. Le troisième vise la délégitimation des oppositions à travers différents procédés discursifs et argumentatifs. Le quatrième correspond à l'investissement des arènes démocratiques et juridictionnelles, tandis que le cinquième repose sur l'internationalisation des ressources de cause et la mobilisation de réseaux transnationaux. Enfin, un sixième répertoire contribue à la stabilisation et à la pérennisation de normes conservatrices dans l'espace institutionnel.

L'analyse montre que la judiciarisation observée ne résulte pas uniquement du recours aux tribunaux, mais d'un processus plus large de requalification progressive du conflit autour de l'avortement dans le langage du droit et de la Constitution. La décision K 1/20 apparaît ainsi

moins comme un événement isolé que comme l'un des aboutissements d'une dynamique cumulative au sein de laquelle différents répertoires d'action convergent vers une centralité croissante du registre juridique.

Cette recherche contribue à l'étude des transformations démocratiques contemporaines en montrant comment un acteur non étatique peut participer à la redéfinition des cadres du débat public, des formes de légitimité et des arènes de décision dans un contexte de polarisation des enjeux de genre et de recomposition illibérale.

Mots-clés : Ordo Iuris ; avortement ; Pologne ; judiciarisation ; problème public ; illibéralisme ; acteurs non étatiques ; répertoires d'action ; genre ; process tracing.

